RAPPORT FINANCIER

DU GROUPE CRÉDIT MUTUEL

LA BANQUE DE DEMAIN

ÉDITION 2016

Crédit Mutuel

SOMMAIRE

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA CONFÉDÉRATION NATIONALE DU CRÉDIT MUTUEL **P 4**

Contexte économique et financier p 4
Activité et résultats du groupe p 6
Analyse par secteur d'activité p 8
Résultats par activité et reporting par pays p 9
Fonds propres et exposition aux risques p 11

ÉTATS FINANCIERS **P 24**

Bilan p 24
Compte de résultat p 25
Tableau de variation des capitaux propres p 26
Tableau des flux de trésorerie nette p 28
Annexes P 30

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS **P 96**

RAPPORT DE GESTION
du conseil d'administration de la Confédération Nationale du Crédit Mutuel sur les comptes consolidés de l'EXERCICE 2016

CONTEXTE ÉCONOMIQUE ET FINANCIER

2016 : SUFFISAMMENT DE CROISSANCE POUR DIGÉRER LES PERTURBATIONS POLITIQUES

La croissance mondiale est restée modérée en 2016, impactée par les difficultés persistantes des pays émergents, alors que les pays développés ont continué de profiter d'un pétrole bon marché et de taux très bas. L'élection de Donald Trump à la présidence des États-Unis et la remontée du baril de pétrole tout au long de l'année changent la donne et ouvrent la voie à une divergence encore plus forte en 2017. Elle s'observe déjà au niveau des politiques monétaires, entre le durcissement de la FED d'un côté, et la position résolument accommodante des autres grandes banques centrales de l'autre.

RETOUR DES CRAINTES EN DÉBUT D'ANNÉE

Début janvier, déjà, la baisse accélérée du yuan et des réserves de change chinoises, combinée à la faiblesse du secteur industriel américain, ont fait apparaître les craintes sur la croissance mondiale. Ceci s'est traduit par une chute des marchés financiers et un décrochage des cours du pétrole, lesquels ont atteint un point bas à 27 $ (WTI) à la mi-février. Dès lors, le spectre de la déflation s'est installé, entretenue par la guerre monétaire menée par les banques centrales, entre prudence de la FED, volontarisme de la BCE et créativité de la Banque du Japon. Ainsi, en mars, la BCE a annoncé de nouvelles mesures (abaissement additionnel des taux directeurs, hausse des montants mensuels d'achats d'actifs à 80 milliards d'euros, intégration des obligations d'entreprises non financières et nouveau programme de prêt à long terme pour les banques).

Au deuxième trimestre, la croissance mondiale s'est révélée plus résiliente qu'escompté avec notamment le rebond de l'activité en Chine. Les autorités chinoises ont prouvé qu'elles restaient en mesure de maîtriser la croissance en réutilisant les traditionnelles mesures de soutien à l'économie, en particulier le recours au crédit bancaire et aux mesures favorables à l'immobilier. L'activité en zone euro a cessé de ralentir grâce à l'accélération de l'investissement qui a compensé le fléchissement de la consommation et du commerce extérieur. Néanmoins, les incertitudes en anticipation du vote sur le Brexit sont venues ternir le tableau, en entretenant la prudence y compris aux États-Unis et en Asie. En conséquence, la FED a pu justifier de maintenir sa politique monétaire accommodante, alors que le Japon était en difficulté à cause de l'appréciation de sa devise, le yen étant vu comme une valeur refuge par les investisseurs.

LE BREXIT CRISTALLISE LES ATTENTIONS

À partir du 23 juin, les regards se sont tournés vers l'Europe, où le vote en faveur du Brexit l'a emporté, posant un défi aussi bien au Royaume-Uni qu'au projet européen. Si la croissance économique dans ces deux zones n'en souffre pas – pour l'instant – l'incertitude politique est réelle et pénalise l'investissement, présageant des difficultés en 2017. À ces tensions sur le plan politique se sont ajoutées les difficultés du système bancaire italien, mettant au défi les règles instituées par l'Union européenne empêchant le sauvetage direct des banques par l'État. Dans le même temps, l'économie américaine prouvait son dynamisme et la FED commençait à se préparer à normaliser sa politique monétaire. La tendance était également bien orientée dans les pays émergents, notamment pour le Brésil et la Russie qui allaient enfin pouvoir commencer à remonter la pente grâce au rebond du prix du pétrole, alors que les pays de l'OPEP parvenaient à un accord à Alger fin septembre, en vue de limiter leur production.

FIN 2016, L'ÉLECTION AMÉRICAINE FAVORISE UN RETOUR MARQUÉ DE L'OPTIMISME SUR LES MARCHÉS

Le dernier trimestre a, quant à lui, été dominé par l'élection surprise de Donald Trump à la présidence des États-Unis le 8 novembre. L'ensemble des classes d'actifs a été impacté par cet événement qui a notamment réveillé les anticipations d'inflation, porté les taux obligataires américains (ainsi que ceux du reste du monde par effet d'entraînement) et le dollar. Les marchés actions n'ont pas été en reste et ont même atteint des records historiques, soutenus par l'optimisme des investisseurs ayant majoritairement intégré le scénario d'un « *soft Trump* » (baisses d'impôts et relance budgétaire sans protectionnisme). L'Europe a également pu bénéficier de ce retour de l'appétit pour le risque, même si la croissance n'est pas parvenue à décoller, la consommation et l'investissement restant freinés par les fortes incertitudes.

Le deuxième événement de la fin d'année a été l'accord de l'OPEP sur une réduction de la production de pétrole à partir de début 2017. Il a provoqué une nouvelle envolée du cours du baril, soutenant ainsi les grands pays émergents producteurs (Russie et Brésil notamment). À l'inverse, l'Europe et la Chine risquent d'être pénalisées par ce défi supplémentaire qu'est la remontée du cours du baril, qui nuira au pouvoir d'achat des ménages.

EN FRANCE, L'ACTIVITÉ A RÉAGI AU CONTEXTE GLOBAL EN 2016, MAIS AVEC UN LÉGER RETARD

L'économie française a bénéficié en début d'année de l'environnement mondial favorable (faiblesse des prix des matières premières et taux bas) en marquant une forte accélération grâce au dynamisme de la consommation des ménages et à la poursuite du rebond de l'investissement. Les incertitudes autour de la croissance mondiale ainsi que le rebond de l'euro ont par la suite mis à mal cette embellie de la dynamique interne qui a connu un coup d'arrêt lors des 2e et 3e trimestres, malgré les mesures de soutien du gouvernement. La loi « El Khomri » et la prolongation de la prime à l'embauche ainsi que du suramortissement ont constitué des facteurs de soutien pour les entreprises françaises. Par ailleurs, le secteur de l'immobilier a connu une embellie grâce à la poursuite de la baisse des taux, entrainant un rebond des transactions immobilières de logements anciens. Le secteur de la construction a quant à lui bénéficié des incitations fiscales des autorités, provoquant une reprise des mises en chantier et des permis de construire. Ceci a permis la dissipation progressive de la contribution négative du secteur de la construction à l'investissement et à la croissance. En fin d'année, les signaux conjoncturels sont plus favorablement orientés, bien que l'environnement ait été moins porteur en raison de la remontée des cours du pétrole et des taux souverains. Cette amélioration s'illustre par l'évolution favorable du climat des affaires, le rebond de la production industrielle, et la baisse du nombre de chômeurs de catégorie A. Toutefois, le profil de croissance ne devrait connaître qu'une amélioration modeste alors qu'un attentisme prévaudra en amont des élections françaises et que la hausse des prix de l'énergie pèsera sur le pouvoir d'achat des ménages.

L'année s'est donc terminée donc sur de nombreuses promesses mais les incertitudes sont particulièrement fortes pour 2017, aussi bien aux États-Unis avec Donald Trump qu'en Europe avec un calendrier électoral chargé et les avancées des négociations pour le Brexit, ou également en Chine avec les sorties de capitaux et le risque de ralentissement brutal (« *hard landing* ») toujours présent. Dans l'ensemble, un scénario d'accélération modeste de la croissance reste cependant le plus probable.

ACTIVITÉ ET RÉSULTATS DU GROUPE

Le conseil d'administration de la Confédération Nationale du Crédit Mutuel a décidé d'établir des comptes consolidés au niveau national en référentiel IFRS, tel qu'adopté par la Commission européenne, bien qu'il ne soit pas côté.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2016 ont été arrêtés par le conseil d'administration lors de sa séance du 7 mars 2017, qui a soumis également le présent rapport à l'approbation de l'assemblée générale.

Les principales modifications du périmètre de consolidation sont liées à :
- l'acquisition de Keytrade en Belgique,
- l'acquisition des activités de *leasing* et d'affacturage de General Electric en France / Allemagne,
- le passage sous contrôle exclusif de Targobank Espagne,
- la cession de la Banque Pasche, et de LFP Nexity Services Immobiliers.

LA MARGE D'INTÉRÊT (6 899 M€) POURSUIT SA TENDANCE BAISSIÈRE (- 2,5 %), ET CE, DE MANIÈRE PLUS PRONONCÉE QU'EN 2015 (- 1,7 %), LIÉE AU CONTEXTE DE TAUX BAS ET AU POIDS DE L'ÉPARGNE RÈGLEMENTÉE

La marge nette sur les établissements de crédit contribue majoritairement à cette variation, atteignant pour la première fois, un solde négatif (- 50 M€ contre 210 M€ en 2015). Le contexte des taux bas impacte fortement les opérations JJ et à terme.
La marge nette sur les opérations avec la clientèle (8 664 M€) diminue quant à elle, de 149 M€.

Les différentes composantes de la marge d'intérêt sont liées notamment, aux variations des postes suivants :

Dépôts clientèle (358 195 M€) (soit + 8,9 %)
Les variations reflètent la situation économique, dont notamment les conditions de taux :
- les comptes courants créditeurs (126,2 Mds€, soit + 14,8 Mds€), liés à la position d'attente des détenteurs dans le contexte de taux. La progression des dépôts hors comptes courants s'élève à 6,7 %;
- les plans épargne logement (38,4 Mds€) poursuivent leur dynamique, en s'accroissant de 3,9 Mds ;
- les livrets ordinaires (35,8 Mds€) progressent de 26,0 % ;
- les livrets bleu et A (39,5 Mds€) renouent avec la croissance (+ 4,2 %) ;

Rappelons que ces encours sont centralisés auprès de la CDC à hauteur de 26,1 Mds€, le taux de centralisation s'élevant à 43,8 % pour l'année 2016 (LEP et capitalisation inclus ; 45 % fin 2015).

Prêts et créances sur la clientèle (415 052 M€) (soit + 7,5 % et + 29,1 Mds€)

Les crédits à l'habitat (50,1 % du total des crédits) représentent un encours de 208,1 Mds€, en progression de 3,8 %.

Les crédits d'équipement atteignent 88,4 Mds€, en hausse de 23,1 %. Les crédits d'affacturage bénéficient de l'acquisition des entités de General Electric (6,9 Mds€), ainsi que le crédit-bail et la location simple (2,5 Mds€).

Les crédits à la consommation (39,9 Mds€) enregistrent une croissance soutenue (+ 6,6 %), grâce à une production dynamique dans les réseaux et les filiales spécialisées.

LES COMMISSIONS PROGRESSENT, augmentant de 59 M€ (+ 1,5 %). Cette évolution provient principalement des commissions de comptes et de services, qui viennent compenser le recul des commissions de crédits (remboursements anticipés) et financières.

Les produits nets sur les autres activités (4 114 M€) sont en légère baisse (-9 M€, -0,2 %), corrélativement aux activités d'assurances.

LES RÉSULTATS SUR LES PORTEFEUILLES EN JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT ET AFS S'ACCROISSENT SIGNIFICATIVEMENT

Le gain net comptabilisé sur ces portefeuilles atteint 1 872 M€ contre 1 240 M€ en 2015, notamment du fait de cessions de titres (dont Visa).

CONDUISANT À UNE PROGRESSION DU PRODUIT NET BANCAIRE (16,8 MDS€, + 3,1 %).

LES FRAIS GÉNÉRAUX S'ACCROISSENT de 364 M€ dont 162 M€ liés aux variations de périmètre.

Les **charges de personnel** (6 184 M€) progressent de 1,4 % (dont variations de périmètre + 92 M€).

L'effectif moyen du groupe Crédit Mutuel augmente de 3,6 % en 2016 à 81 657 personnes (en équivalent temps plein). Cette hausse provient principalement de l'intégration des entités General Electric, Targobank Espagne et Keytrade Bank (+ 1,2 % hors ces entités).

Les autres **charges d'exploitation** (3 770 M€) augmentent de 249 M€, dont 66 M€ au titre des variations de périmètre, 84 M€ du fait des impôts et taxes (contributions FRU et FGDR) et de 113 M€ pour les services extérieurs. La contribution au Fonds de résolution unique (FRU) est comptabilisée en charges à hauteur de 85 % pour les entités françaises et 100 % pour les entités étrangères, soit 105 M€. Les 15 % restant sont comptabilisés à l'actif en engagement de paiement collatéralisé.

Les **dotations aux amortissements et provisions** (721 M€) progressent de 29 M€.

Au final, le coefficient d'exploitation est quasiment stable à 63,5 % contre 63,2 % en 2015.

UN COÛT DU RISQUE EN RECUL, diminue de 39 M€, tant sur le risque avéré (- 25 M€) que sur le risque non avéré (- 14 M€). Retraitée des variations de périmètre, la baisse globale s'élève à 14,8 % (- 144 M€).

En matière de qualité des risques : le taux de crédits douteux s'établit à 3,92 % contre 4,08 % un an plus tôt. Hors provision collective, le taux de couverture s'établit à 58,8 % contre 60,0 % en 2015.

Les gains et pertes sur autres actifs (+ 43 M€, contre -14 M€ en 2015) résultent, en 2016, de plus-values de cession immobilière.

Les évolutions constatées en 2016 sur la quote-part des entités mises en équivalence et sur la variation de valeur des écarts d'acquisition concernent les entités espagnoles.

SE TRADUISENT PAR UN RÉSULTAT NET (PART DU GROUPE) EN FORTE PROGRESSION (3 253 M€, + 7,7 %).

DE FAIT, LES CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE POURSUIVENT LEUR PROGRESSION (49 540 M€, + 5,3 %)

Cette progression provient essentiellement de :
- une diminution du capital de 120 M€ (9 992 M€),
- l'incorporation d'une grande part du résultat annuel 2015 en réserves,
- le résultat de l'exercice 2016 : 3 253 M€, et
- les plus-values nettes latentes du groupe (1 874 M€, contre 2 143 M€ en 2015), soit - 269 M€, du fait notamment du rachat effectif de Visa Europe par Visa Inc (- 264 M€), et des écarts actuariels relatifs aux avantages du personnel.

Il convient de rappeler que l'impact sur les fonds propres prudentiels est différent, compte tenu de l'application des filtres imposés par le règlement européen et des méthodes de consolidation divergentes pour certaines entités (assurances surtout).
À noter que le taux de rendement des actifs calculé en application de l'article R. 511-16-1 du CoMoFi est de 0,41 % contre 0,42 % en 2015.

Cette solidité financière a été confirmée par l'agence de notation Standard and Poor's, qui attribue au groupe Crédit Mutuel la note long terme A avec une perspective stable.
La Banque Fédérative du Crédit Mutuel (*holding* du groupe CM11) est notée Aa3 (perspective stable) par Moody's et A+ (perspective stable) par Fitch.

ANALYSE PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

Les secteurs d'activité retenus correspondent à l'organisation du groupe Crédit Mutuel et sont au nombre de cinq.

La banque de détail regroupe le réseau des fédérations régionales du Crédit Mutuel et celui des banques régionales du CIC. Ce secteur inclut également une partie des activités spécialisées dont les produits et services sont commercialisés dans le réseau comme le crédit-bail, l'affacturage, les métiers de l'immobilier (investissement, aménagement, gestion, distribution, promotion) et la gestion collective des produits distribués dans le réseau.

L'assurance, compte tenu de son importance dans l'activité du groupe, premier bancassureur historique puisqu'il a démarré cette activité en 1970, fait l'objet d'un secteur d'activité propre qui regroupe l'assurance-vie et l'assurance-dommages.

La banque des grandes entreprises et la banque d'investissement comprend les activités de financement des grandes entreprises et des institutionnels, les financements à valeur ajoutée, le capital-développement, l'international ainsi que les activités de marché au sens large, qu'elles soient exercées pour compte propre ou pour celui de la clientèle, y compris l'intermédiation boursière.

La gestion d'actifs et la banque privée regroupe les filiales de banque privée dont c'est la vocation principale, tant en France qu'à l'étranger, ainsi que les activités de gestion d'actifs et d'épargne salariale.

Le secteur autres rassemble les activités non affectables à un autre secteur ainsi que les filiales à vocation purement logistique dont, en principe, les charges sont refacturées aux autres entités, et notamment les *holdings* intermédiaires, l'immobilier d'exploitation, la presse et les sociétés informatiques du groupe.

RÉSULTATS PAR ACTIVITÉ ET REPORTING PAR PAYS

Il est à noter que le poids des données par pôle d'activité est calculé avant élimination des opérations inter-secteurs.

BANQUE DE DÉTAIL

EN MILLIONS D'EUROS	2016	2015	VARIATION 2016/2015
Produit net bancaire	12 370	12 283	0,7 %
Résultat brut d'exploitation	3 972	4 152	- 4,3 %
Résultat avant impôt	3 016	3 260	- 7,5 %
Résultat net part du groupe	1 883	2 055	- 8,4 %

Le **PNB** de la banque de détail (12 370 M€) s'accroit de 87 M€ (+ 0,7 %) ; dont 170 M€ sont liés aux entrées de périmètre (entités GE et Targobank Espagne). Hors variations de périmètre, le PNB diminue de 0,7 %, ce qui est faible dans le contexte économique particulier. Sa progression provient principalement de celle des commissions, des gains nets sur AFS qui compensent l'évolution négative de la marge d'intérêt et des autres produits nets.
Le groupe totalise 30,7 millions de clients, en hausse de 1,2 %.

Les **frais généraux** (8 398 M€) progressent quant à eux, de 267 M€ : les charges d'exploitation et les frais de personnel s'accroissant, principalement, en raison des variations de périmètre. Les autres charges d'exploitation augmentent également sous l'effet de la hausse des impôts et taxes (64 M€) et des services extérieurs.

Le **coefficient d'exploitation** ressort ainsi à 67,9 % (66,7 % retraité des éléments exceptionnels) contre 66,2 % un an plus tôt (65,8 % retraités).

Le **coût du risque** baisse de 4,8 % pour atteindre 913 M€ (- 46 M€), sous l'effet de la réduction du risque avéré tandis que les reprises nettes sur le risque non avéré diminuent.

Les **gains/pertes nets sur autres actifs et MEE** diminuent de 110 M€ à - 43 M€, en lien avec la situation de Banco Popular.

Au final, après un **IS** de 1 112 M€ (- 1,5 %), le **résultat net global** baisse de 229 M€ pour atteindre 1 902 M€.

La banque de détail représente 58 % du résultat net du groupe contre 68 %, un an plus tôt.

ASSURANCE

EN MILLIONS D'EUROS	2016	2015	VARIATION 2016/2015
Produit net bancaire	2 047	2 077	- 1,4 %
Résultat brut d'exploitation	1 383	1 438	- 3,8 %
Résultat avant impôt	1 418	1 457	- 2,7 %
Résultat net part du groupe	976	940	3,8 %

Le **PNB** atteint 2 047 M€, en diminution de 1,4 % ; la progression de l'activité Non Vie ne permettant pas de combler totalement le recul en activités Vie.

Les **frais généraux** (664 M€) augmentent de 3,9 %, du fait de la hausse des frais de personnel et des charges générales.

La **quote-part de résultat mis en** équivalence est en hausse (+ 15 M€), suite à l'amélioration de la situation de RMA Watanya.

Au total, le **résultat net** atteint 978 M€ (+ 3,8 %).

L'assurance représente environ 30 % du résultat net, comme en 2015.

BANQUE GRANDES ENTREPRISES - BANQUE D'INVESTISSEMENT

EN MILLIONS D'EUROS	2016	2015	VARIATION 2016/2015
Produit net bancaire	1 092	1 065	2,5 %
Résultat brut d'exploitation	709	730	- 2,9 %
Résultat avant impôt	694	710	- 2,3 %
Résultat net part du groupe	515	481	7,1 %

Le **PNB** atteint 1 092 M€, en hausse de 27 M€. Cette évolution est contrastée selon les 3 composantes du secteur ; en effet, le capital-risque progresse fortement, tandis que les activités de marché sont en recul, comme, dans une moindre mesure l'activité de financement. L'activité de financement est pénalisée par la baisse générale des commissions tandis que le capital développement bénéficie de la hausse des gains sur portefeuille JVPR consécutive à l'accroissement des résultats de cession.

Les **frais généraux** (383 M€) augmentent de 14,3 % sur les 3 composantes du secteur. Elle résulte des charges de personnel et des charges générales d'exploitation, notamment du fait du FRU.

Le **coût du risque** est de 15 M€, en diminution de 5 M€, principalement sur les activités de marché.

Au final, le **résultat net global** s'accroit de 36 M€ pour atteindre 520 M€ (+ 7,4 %).

GESTION D'ACTIFS ET BANQUE PRIVÉE

EN MILLIONS D'EUROS	2016	2015	VARIATION 2016/2015
Produit net bancaire	769	757	1,6 %
Résultat brut d'exploitation	210	206	1,9 %
Résultat avant impôt	227	218	4,1 %
Résultat net part du groupe	141	123	14,6 %

Les encours d'épargne financière bancaire (hors assurance-vie) enregistrent une progression de 3,7 %, s'élevant à 316,4 Mds€.

Le **PNB** s'établit à 769 M€ (+ 12 M€), sur la gestion d'actifs, la banque privée étant stable. Pour la gestion d'actifs, cette progression résulte de celles des autres activités et de la marge d'intérêt.

Les **frais généraux** (559 M€) augmentent de 1,5 % (+ 8 M€) pour la gestion d'actifs et dans la banque privée, en lien avec l'augmentation des impôts et taxes, la hausse des charges de personnel, étant compensée par la baisse des dotations aux amortissements.

Le **coût du risque** (4 M€) augmente en raison du dénouement, en 2015, d'un dossier de crédit significatif.

Les **gains/pertes nets sur autres actifs et MEE** atteignent 21 M€ (+ 18 M€), en raison de plus-values de cession sur immobilisations.

Au final, le **résultat net global** atteint 148 M€, en hausse de 16,5 %.

AUTRES

EN MILLIONS D'EUROS	2016	2015	VARIATION 2016/2015
Produit net bancaire	1 393	917	51,9 %
Résultat brut d'exploitation	- 125	- 519	75,9 %
Résultat avant impôt	- 426	- 686	37,9 %
Résultat net part du groupe	- 262	- 579	54,7 %

Le **PNB** atteint 1 393 M€, en forte progression, notamment en raison de plus-values de cession des titres (dont Visa) et à l'augmentation du PNB du pôle informatique.

Les **frais généraux** s'établissent à 1 518 M€ en progression de 5,7 % (+ 82 M€).

Les **gains / pertes nets sur autres actifs et MEE** atteignent - 296 M€ contre -1 61 M€ en 2015, en raison de la dépréciation de *goodwills* et de valeur de mise en équivalence.

L'impôt sur le résultat et les gains/pertes sur activités abandonnées atteignent 156 M€ en hausse de 59 M€ dont 66 M€ du fait de la cession de la Banque Pasche (recyclage de l'écart de conversion en CHF).

Au final, le résultat du secteur est de -270 M€, en progression de 319 M€.

FONDS PROPRES ET EXPOSITION AUX RISQUES

*Les données présentées dans les tableaux des pages suivantes sont exprimées en millions d'euros. Les chiffres qui figurent dans ce chapitre sont audités sauf ceux expressément indiqués par un **:*

FONDS PROPRES**

En application des dispositions du règlement UE n°575/2013 du Parlement européen et du conseil du 26 juin 2013 concernant les exigences prudentielles applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement et modifiant le règlement UE n°648/2012 (dit « CRR »), les réseaux d'établissements dotés d'un organe central doivent respecter les ratios de gestion sur base individuelle (pour chacun des groupes de Crédit Mutuel), mais aussi consolidée au niveau national (risques de marché et risque de crédit, grands risques, participations).

L'entité consolidante et le périmètre de la surveillance prudentielle du groupe Crédit Mutuel sont identiques à ceux retenus pour les comptes consolidés du groupe. Seule change la méthode de consolidation, notamment des entreprises d'assurance, consolidées comptablement par intégration globale et prudentiellement par mise en équivalence.

Le ratio de solvabilité définit le besoin en fonds propres nécessaire pour couvrir les risques de crédit, de marché et opérationnels. Les fonds propres globaux correspondent à la somme des fonds propres de base de catégorie 1 (CET1), des fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1 comprenant les titres super subordonnés à durée indéterminée), des fonds propres de catégorie 2 (comprenant les TSR et TSDI éligibles) et des déductions réglementaires (parmi lesquelles : les immobilisations incorporelles, la différence négative entre les provisions et les pertes attendues, les positions de titrisations à 1 250 %, les ajustements de valeur dus aux exigences d'évaluation prudente , les impôts différés actif dépendant de bénéfices futurs et ne résultant pas de différences temporaires,...).

Alors qu'en cible, les filtres prudentiels seront amenés à disparaître, ceux-ci sont progressivement levés durant la phase transitoire, comme suit : les plus-values latentes (hormis *Cash Flow Hedge*) sont exclues en 2016 à 40 % alors que pour les moins-values, le SGACPR* a décidé d'accélérer le calendrier en imposant leur intégration à 100 % dès 2014. Depuis le 1er octobre 2016 et conformément aux nouvelles dispositions introduites par la BCE (règlement (UE) n°2016/445), les moins et plus-values latentes sur titres souverains ne font plus l'objet d'un traitement dérogatoire pour les établissements significatifs et ne sont plus filtrées qu'à hauteur de 40 % en 2016.

Le groupe Crédit Mutuel a été autorisé par le SGACPR et sous réserve du respect des conditions énoncées à l'article 49 du CRR, à retenir la méthode dite de la « VME » consistant à pondérer la valeur mise en équivalence des titres détenus dans des entités d'assurance filiales du groupe, plutôt qu'à les déduire des fonds propres de base de catégorie 1.

À ce titre, le groupe se conforme aux obligations déclaratives résultant de la surveillance des conglomérats financiers. Cela se traduit, entre autres, par la surveillance complémentaire de la couverture par les fonds propres consolidés du cumul des exigences de fonds propres bancaires et de marge de solvabilité des compagnies d'assurance.

Le groupe Crédit Mutuel respecte l'ensemble des ratios réglementaires auxquels il est soumis.

**SGACPR : Secrétariat général de l'Autorité de contôle prudentiel et de résolution.*

RATIO DE SOLVABILITÉ

PHASE TRANSITOIRE

EN MILLIONS D'EUROS	31.12.2016	31.12.2015
FONDS PROPRES DE BASE DE CATÉGORIE 1 (CET1)	**41 859**	**39 013**
Capital	10 013	9 892
Réserves éligibles avant ajustements	40 058	37 566
Déductions des fonds propres de base de catégorie 1	- 8 212	- 8 445
FONDS PROPRES ADDITIONNELS DE CATÉGORIE 1 (AT1)	**1 377**	**1 607**
FONDS PROPRES DE CATÉGORIE 2 (T2)	**6 964**	**5 291**
TOTAL DES FONDS PROPRES	**50 200**	**45 911**
Emplois pondérés au titre du risque de crédit	241 435	223 099
Emplois pondérés au titre des risques de marché	3 950	5 666
Emplois pondérés au titre des risques opérationnels	20 503	19 009
TOTAL DES EMPLOIS PONDÉRÉS	**265 888**	**247 774**
RATIOS DE SOLVABILITÉ		
Ratio Common Equity T1 (CET1)	15,7 %	15,7 %
Ratio Tier one	16,3 %	16,4 %
Ratio global	18,9 %	18,5 %

Données avec clauses transitoires incluant le résultat.

CIBLE

Ratio Common Equity T1 (CET1)	15,7 %	15,8 %
Ratio Tier one	15,7 %	15,8 %
Ratio global	18,5 %	18,1 %

Soulignons que le ratio CET1 reste stable en période transitoire, et ce, malgré les acquisitions du groupe durant l'année 2016 (Général Electric et Keytrade).

POLITIQUE DE GESTION DES RISQUES

La Confédération Nationale du Crédit Mutuel, organe central du groupe, procède dans le cadre de sa mission de contrôle à la mesure et au suivi des risques consolidés. À l'échelle régionale, chaque groupe de Crédit Mutuel est responsable de la gestion de ses propres risques.

RISQUE DE CRÉDIT

La politique de gestion des risques de crédit du groupe Crédit Mutuel poursuit plusieurs objectifs :
- mesurer les exigences de fonds propres ;
- aider au pilotage par la maîtrise des engagements dans le respect des limites et plus largement de l'appétence aux risques du groupe Crédit Mutuel ;
- réduire le coût du risque dans la durée ;
- répondre efficacement à la réglementation Bâle 3 ainsi qu'à la réglementation sur le contrôle interne, et assurer un retour sur investissement de la mise en conformité réglementaire.

Conformément au cadre général d'appétence aux risques validé par le conseil d'administration de la Confédération, les stratégies et prises de risques sont de la responsabilité des groupes régionaux. Celles-ci doivent néanmoins être prises dans le respect des principes du cadre d'appétence aux risques validé par les instances dirigeantes nationales et des politiques de tolérance aux risques validées par les instances dirigeantes régionales. La politique de tolérance aux risques des groupes régionaux est par suite déclinée dans des procédures qui précisent notamment les règles d'octroi, les principales orientations retenues pour l'activité de crédit (notamment en matière de segment de clientèle), la définition et le suivi des limites. Les limites de financement sont fixées de telle sorte qu'elles soient adaptées à la politique de risques et aux fondamentaux financiers de l'entité concernée et cohérentes avec le dispositif national.

Les procédures nationales et régionales s'appuient sur le système de notation interne, établi dans le respect des exigences réglementaires de Bâle 3. Ce système est commun à l'ensemble des entités du groupe et permet de noter les contreparties éligibles aux approches notation interne. Il se fonde sur des modèles statistiques différents selon les segments de clientèle pour la banque de masse et sur des grilles de cotation élaborées par des experts pour les contreparties bancaires, les grandes entreprises et les marchés spécialisés. Toutes les contreparties éligibles aux approches internes sont positionnées sur une échelle de cotations, déclinée sur neuf positions saines en complément du défaut, et reflétant la progressivité du risque.

Les systèmes de déclassement et de provisionnement sont intégrés dans les systèmes d'information. Ils fonctionnent sur un rythme mensuel et déclassent les créances saines vers les créances douteuses en intégrant la notion de contagion au niveau d'un tiers. La provision est calculée en fonction des encours et des garanties et est ajustée par les gestionnaires en fonction de l'évaluation de la perte finale.

Les outils nationaux de pilotage et de restitution du calcul des risques pondérés sont la source des cartographies sur les risques de crédit qui ventilent les engagements sur les axes principaux du système de notation interne. Ces états et les tableaux de bord plus détaillés qui les complètent, réalisés à l'échelle nationale et déclinés par entité régionale, permettent de suivre la qualité des engagements et le respect des limites nationales sur les risques de crédit. Les dirigeants des groupes régionaux (directeurs généraux, directeurs des risques et directeurs des engagements), ainsi que les dirigeants effectifs et l'organe de surveillance de la Confédération Nationale du Crédit Mutuel en sont destinataires.

EXPOSITION AU RISQUE DE CRÉDIT SUR LES PRÊTS ET CRÉANCES

EXPOSITION	31.12.2016	31.12.2015
Prêts et créances		
Établissements de crédit	32 894	67 267
Clientèle	425 463	396 293
Exposition brute	**458 357**	**463 560**
Dépréciations	**- 10 399**	**- 10 316**
Établissements de crédit	0	0
Clientèle	- 10 399	- 10 316
Exposition nette	**447 958**	**453 244**

EXPOSITION AU RISQUE DE CRÉDIT SUR LES ENGAGEMENTS DONNÉS

EXPOSITION	31.12.2016	31.12.2015
Engagements de financement donnés		
Établissements de crédit	1 464	1 393
Clientèle	70 842	66 757
Engagements de garantie donnés		
Établissements de crédit	2 696	1 550
Clientèle	19 392	18 677
Provision pour risques sur engagements donnés	**180**	**167**

EXPOSITION AU RISQUE DE CRÉDIT SUR LES TITRES DE CRÉANCE

EXPOSITION	31.12.2016	31.12.2015
Titres de créance		
Effets publics	34 903	42 719
Obligations*	130 308	127 908
Instruments dérivés	10 024	9 763
Pensions & prêts de titres	16 468	15 113
Exposition brute	**191 703**	**195 503**
Dépréciation des titres	- 64	- 85
Exposition nette	**191 639**	**195 418**

(*) hors titres classés "prêts et créances".

STRUCTURE DES ENCOURS INTERBANCAIRES ET RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES PRÊTS INTERBANCAIRES

	31.12.2016 en %	31.12.2015 en %
Structure des encours interbancaires par note		
A+	10,0 %	12,9 %
A-	38,4 %	38,7 %
B+	25,6 %	23,0 %
B-	16,8 %	19,1 %
C et en dessous (hors cotation défaut)	9,2 %	6,3 %

Source : périmètre IRBA - encours bruts sains.

La structure des expositions interbancaires du groupe Crédit Mutuel, par note interne, reste de bonne qualité à fin 2016, avec 91 % des encours notés entre A et B.

	31.12.2016 en %	31.12.2015 en %
Répartition géographique des encours interbancaires par note		
France	67,4 %	71,5 %
Allemagne	3,2 %	4,5 %
Europe hors France et Allemagne	19,9 %	15,2 %
Autres pays	9,5 %	8,8 %

Source : périmètre IRBA/SA - encours globaux nets.

Par zone géographique, les expositions interbancaires du groupe restent principalement localisées en Europe, notamment en France et en Allemagne.

RISQUES DE CRÉDIT AUPRÈS DE LA CLIENTÈLE

	31.12.2016 en %	31.12.2015 en %
Répartition des crédits par type de clientèle		
A-Administrations et banques centrales	20,0 %	18,9 %
B-Établissements (institutions)	9,2 %	11,2 %
C-Entreprises (*corporate*)	20,8 %	18,9 %
D-Clientèle de détail (*retail*)	50,0 %	51,0 %

Le groupe Crédit Mutuel est essentiellement positionné sur la banque de détail dont le poids dans les expositions clientèle est stable.

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES RISQUES CLIENTÈLE

	31.12.2016 en %	31.12.2015 en %
Répartition géographique des risques clientèle		
France	81,8 %	84,7 %
Allemagne	5,7 %	4,7 %
Europe hors France et Allemagne	7,1 %	6,3 %
Autres pays	5,4 %	4,3 %

CONCENTRATION DES RISQUES BRUTS

	31.12.2016	31.12.2015
Concentration des risques bruts clientèle		
Engagements dépassant 300 M€		
Nombre	85	76
Bilan en M€	35 322	28 643
Hors bilan en M€	24 604	22 747
Engagements compris entre 200 M€ et 300 M€		
Nombre	57	44
Bilan en M€	10 071	6 550
Hors bilan en M€	3 822	4 057

Tous engagements confondus, les 85 plus gros risques dépassant 300 millions représentent un montant unitaire moyen de 705 millions d'euros (676 millions d'euros en 2015), alors que les 57 plus gros risques entre 200 et 300 millions représentent un montant unitaire moyen de 244 millions d'euros (241 millions d'euros en 2015).

QUALITÉ DES RISQUES

	31.12.2016	31.12.2015
Créances brutes faisant l'objet de dépréciation individuelle	16 678	16 156
Dépréciation individuelle	- 9 808	- 9 688
Dépréciation collective des créances	- 591	- 628
Taux de couverture global	**62,4 %**	**63,9 %**
Taux de couverture (dépréciation individuelle seulement)	**58,8 %**	**60,0 %**

Le taux de crédits dépréciés s'établit à 3,9 % contre 4,1 % un an plus tôt.

ARRIÉRÉS DE PAIEMENT

Arriérés de paiement et encours dépréciés bénéficiant de garanties reçues

31.12.2016	Arriérés de paiement					VNC des actifs dépréciés	Total des actifs faisant l'objet d'arriérés de paiement et des actifs dépréciés
EN M€	**< 3 MOIS**	**> 3 MOIS < 6 MOIS**	**> 6 MOIS < 1 AN**	**> 1 AN**	**TOTAL**	**TOTAL**	
Instruments de capitaux propres						**183**	**183**
Instruments de dette	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**545**	**545**
Administrations centrales	0	0	0	0	0	0	0
Établissements de crédit	0	0	0	0	0	370	370
Autres entreprises financières	0	0	0	0	0	160	160
Entreprises non financières	0	0	0	0	0	15	15
Particuliers	0	0	0	0	0	0	0
Prêts et avances	**4 728**	**98**	**235**	**10**	**5 071**	**6 933**	**12 004**
Administrations centrales	47	2	4	0	53	6	59
Établissements de crédit	49	0	0	0	49	0	49
Autres entreprises financières	128	2	92	4	226	321	547
Entreprises non financières	553	13	18	1	585	1 746	2 331
Particuliers	3 951	81	121	5	4 158	4 860	9 018
Autres actifs financiers	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**		**0**
Total	**4 728**	**98**	**235**	**10**	**5 071**	**7 661**	**12 732**

31.12.2015	Arriérés de paiement					VNC des actifs dépréciés	Total des actifs faisant l'objet d'arriérés de paiement et des actifs dépréciés
EN M€	**< 3 MOIS**	**> 3 MOIS < 6 MOIS**	**> 6 MOIS < 1 AN**	**> 1 AN**	**TOTAL**	**TOTAL**	
Instruments de capitaux propres						**174**	**174**
Instruments de dette	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**626**	**626**
Administrations centrales	0	0	0	0	0	0	0
Établissements de crédit	0	0	0	0	0	447	447
Autres entreprises financières	0	0	0	0	0	155	155
Entreprises non financières	0	0	0	0	0	24	24
Particuliers	0	0	0	0	0	0	0
Prêts et avances	**4 263**	**134**	**179**	**61**	**4 637**	**6 585**	**11 222**
Administrations centrales	38	1	4	0	43	9	52
Établissements de crédit	0	0	0	1	1	0	1
Autres entreprises financières	84	2	14	3	103	197	300
Entreprises non financières	548	35	30	11	624	1 400	2 024
Particuliers	3 593	96	131	46	3 866	4 979	8 845
Autres actifs financiers	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**		**0**
Total	**4 263**	**134**	**179**	**61**	**4 637**	**7 385**	**12 022**

RÉPARTITION SECTORIELLE DES RISQUES

RÉPARTITION DES EXPOSITIONS BRUTES PAR SECTEUR	31.12.2016 en %	31.12.2015 en %
Particuliers	45,0 %	44,6 %
Administrations publiques et Banques centrales	19,3 %	18,8 %
Banques et établissements financiers	7,1 %	8,9 %
Immobilier autres (dont location et foncières) (*)	2,7 %	3,4 %
Promotion immobilière (*)	1,0 %	0,0 %
Distribution	3,2 %	3,2 %
Entrepreneurs individuels	2,8 %	2,8 %
Batiment & matériaux de construction	2,2 %	2,2 %
Agriculteurs	1,8 %	1,8 %
Autres activités financières	1,8 %	1,8 %
Biens & services industriels	1,8 %	1,7 %
Holdings, Conglomérats	1,5 %	1,5 %
Agro-alimentaire & boissons	1,3 %	1,3 %
Transport industriel	1,2 %	1,2 %
Voyages & loisirs	1,0 %	1,0 %
Pétrole & gaz, Matières premières	1,0 %	0,9 %
Technologies de pointe	0,8 %	0,8 %
Industrie automobile	0,7 %	0,6 %
Services aux collectivités	0,6 %	0,5 %
Santé	0,6 %	0,5 %
Media	0,4 %	0,4 %
Associations	0,4 %	0,4 %
Produits ménagers	0,4 %	0,4 %
Autres filiales groupe	0,4 %	0,2 %
Divers	0,4 %	0,5 %
Télécommunications	0,3 %	0,3 %
Chimie	0,3 %	0,3 %

Source : Périmètre consolidé CM-CIC - Calculateur Bâlois

(*) En 2016, le secteur Immobilier a été scindé en deux secteurs distincts : Promotion immobilière et Immobilier autres.

LE DISPOSITIF BÂLE 3 – RISQUES DE CRÉDIT

Afin de mieux prendre en compte la dimension de la qualité de l'emprunteur, un dispositif d'adéquation des fonds propres, incluant notamment la mise en place d'un système de notation interne propre à chaque établissement, a été instauré par le Comité de Bâle et par la Commission européenne. Le règlement européen N°575/2013 du 26 juin 2013, relatif aux exigences prudentielles applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement reprend notamment ces dispositions.

Trois piliers encadrent cette réglementation bâloise :
- le **pilier I** introduit des exigences minimales de fonds propres, se matérialisant par le calcul d'un ratio de solvabilité incluant le risque de crédit, le risque de marché et le risque opérationnel ;
- le **pilier II** impose aux banques de conduire leur propre appréciation du « capital économique » et d'avoir recours à des scénarii de stress pour apprécier leurs besoins en fonds propres en cas de dégradation de la conjoncture économique ;
- le **pilier III** consiste à renforcer la discipline de marché par la publication d'un niveau élevé d'informations sur le profil de risque de chaque établissement assujetti. Pour y répondre, le groupe Crédit Mutuel met chaque année à disposition du public un rapport dédié sur son site Internet institutionnel.

Concernant les exigences minimales de fonds propres (pilier I), les évolutions majeures par rapport au ratio Cooke sur le risque de crédit portent sur la modification du calcul des risques pondérés relatifs aux pertes inattendues (ou « *Unexpected loss* » = UL) au dénominateur du ratio et la correction éventuelle des fonds propres sur la base du différentiel entre pertes attendues (ou « *Expected loss* » = EL) et provisions au numérateur du ratio.

Trois approches d'une sensibilité croissante à l'égard du risque sont proposées aux banques pour la mesure du risque de crédit, sous autorisation et contrôle de leurs superviseurs : l'approche standard, l'approche notation interne fondation et l'approche notation interne avancée. Chaque établissement choisit le mécanisme qu'il estime le mieux convenir, en fonction du stade de développement des activités et de son organisation. L'utilisation des méthodes dites de notations internes est soumise à l'autorisation préalable du Superviseur.

L'APPROCHE STANDARD

La méthode dite standard est proche de l'accord « Bâle I » dans le sens où celle-ci repose sur l'application de coefficients de pondération fixes associés aux différentes catégories d'expositions réglementaires. Les principales modifications concernent la possibilité de différencier les pondérations applicables sur la base des notations fournies par des organismes externes reconnus, et l'élargissement de l'éventail des sûretés (garanties) et dérivés de crédit pouvant être pris en compte par les banques.

Avec l'accord de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution, les expositions sur les souverains et les collectivités locales du groupe Crédit Mutuel resteront durablement traitées selon cette méthode.

LES APPROCHES NOTATIONS INTERNES (« IRB »)

Ces approches sont plus sophistiquées. Le risque de crédit est fonction des caractéristiques de chaque exposition (ou lot d'expositions) à partir des quatre paramètres suivants : la probabilité de défaut du débiteur à un an, la perte en cas de défaut, le facteur de conversion en équivalent crédit pour les engagements de hors-bilan et la durée[1]. L'utilisation de ces approches est conditionnée au respect d'un certain nombre d'exigences quantitatives et qualitatives visant à assurer l'intégrité du processus ainsi que l'estimation des paramètres utilisés pour le calcul des fonds propres réglementaires.

Deux grandes approches existent :
- **IRB Fondation** : dans cette première approche, les établissements doivent fournir leurs estimations internes de probabilité de défaut. Les paramètres LGD, CCF et M sont définis règlementairement.
- **IRB Avancée** : dans cette seconde approche, les établissements fournissent leurs propres estimations internes des paramètres PD, CCF, LGD et M, ce qui nécessite un historique long sur une base statistique suffisante.

Le groupe Crédit Mutuel s'est orienté vers les formes les plus avancées de l'accord Bâle 3 en commençant par la clientèle de détail, son cœur de métier.

L'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution a ainsi autorisé le Crédit Mutuel à utiliser son système de notation interne pour le calcul de ses exigences de fonds propres réglementaires sur le risque de crédit :
- en méthode avancée, à partir du 30.06.2008, pour le portefeuille de la Clientèle de détail ;
- en méthode fondation, à partir du 31.12.2008, puis en méthode avancée, à partir du 31.12.2012 pour le portefeuille Banques;
- en méthode avancée, à partir du 31.12.2012, pour le portefeuille *Corporate*.

[1] Paramètre utilisé exclusivement sur les expositions vis-à-vis des administrations centrales, établissements et entreprises traités en approche IRB avancée.

En tant que banque coopérative appartenant à ses sociétaires clients, le groupe Crédit Mutuel n'est pas axé sur la redistribution d'un gain éventuel de fonds propres à ses actionnaires. En optant pour l'approche notation interne avancée pour la majeure partie de ses expositions, le groupe :
- a répondu aux exigences de la réglementation et du superviseur ;
- s'est doté d'un projet national ayant un effet normatif des pratiques ;
- a amélioré la qualification de sa clientèle en matière de risque, permettant d'affiner la gestion et le pilotage ;
- a mis à niveau ses systèmes d'information et ses méthodes de travail à tous les échelons de son organisation compte tenu de l'utilisation des notes dans la gestion.

Au total, le Crédit Mutuel a structuré son dispositif de gestion et de mesure des risques de crédits en capitalisant sur le dispositif Bâle 3 qui repose sur :
- un système de notation des contreparties unique ;
- une définition harmonisée du défaut et calée sur la comptabilité ;
- l'utilisation de paramètres nationaux intégrant des marges de prudence ;
- et de lourds investissements informatiques.

RISQUE DE TAUX

Le risque de taux est généré par l'activité commerciale. Il résulte des différences de taux et d'index de référence entre les emplois et les ressources de clientèle, dans une analyse prospective considérant l'évolution des encours et les options « cachées » (notamment les remboursements anticipés de crédits, les prorogations et les tirages de crédits confirmés).

Les groupes régionaux sont responsables de la gestion de leurs risques et des décisions de couverture. Conformément aux textes réglementaires (Arrêté du 3 novembre 2014), la Direction des risques de la Confédération Nationale assure une mesure consolidée et homogène de ce risque, en coordonnant les approches méthodologiques et en mesurant régulièrement le risque global du groupe.

Les conventions et les limites de risques nationales sont référencées dans un « référentiel de gestion de bilan groupe » harmonisé utilisé au sein du groupe Crédit Mutuel.

La mesure et la surveillance du risque de taux sont appréhendées au niveau régional par les groupes du Crédit Mutuel et au niveau national par la Confédération.

Au niveau régional

Les groupes de Crédit Mutuel disposent chacun d'une cellule ALM dédiée au suivi de l'exposition au risque de taux d'intérêt global.

Les entités du groupe Crédit Mutuel disposent d'un socle commun pour la mesure du risque de taux d'intérêt global (application de règles méthodologiques communes sur les conventions d'écoulement, les scénarii, les remboursements anticipés), qui se mesure hors activité de trading book, le portefeuille de négociation faisant l'objet d'un suivi au niveau des salles de marché.

Les entités du groupe ont adopté des systèmes de limites cohérents avec le dispositif national. Les décisions de gestion et de couverture sont prises au sein de comités régionaux.

La gestion du risque de taux est analysée et couverte globalement, le cas échéant, par des opérations dites de macro couverture. Elles sont comptabilisées conformément à la version « *carved out* » d'IAS 39 adoptée par la Commission européenne. Les opérations de clientèle de montant élevé ou de structure particulière peuvent par ailleurs faire l'objet de couvertures spécifiques.

Au niveau national

Le risque de taux est mesuré au travers de deux indicateurs :
- le risque portant sur les revenus futurs : il est appréhendé par la sensibilité de la marge, dans un horizon court-moyen terme (1 à 5 ans) ;
- le risque portant sur la valeur instantanée de l'établissement : il est évalué par la sensibilité de la valeur actuelle nette (VAN) dans un horizon long terme.

Au niveau national, la limite de sensibilité du PNB à un ou deux ans inclut une production nouvelle sur la base de scenarii d'évolution modérée des taux (+/- 1 % sur les taux variables, +/- 0,5 % sur les taux réglementés).

Sensibilité du PNB à une hausse différenciée des taux

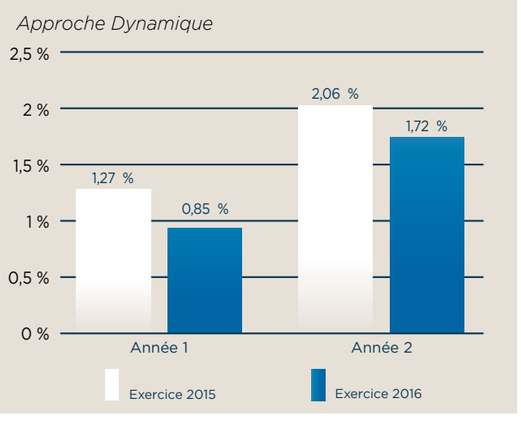

La sensibilité du groupe Crédit Mutuel en cas de hausse des taux est modérée. D'autres *scenarii* (y compris stress) sont calculés sous l'égide de la CNCM.

RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité naît d'une différence de maturité entre les emplois et les ressources de bilan. Dans sa forme la plus extrême, le risque de liquidité peut se traduire par l'incapacité d'un établissement à honorer ses engagements.

Les caisses fédérales des groupes de Crédit Mutuel sont dotées d'une cellule ou comité dédié à la gestion de bilan ayant notamment pour objectif de maintenir un niveau de liquidité leur permettant de faire face à leurs obligations.

Dans le cadre du suivi de la liquidité, les groupes régionaux suivent notamment les indicateurs suivants :

- les ratios et états réglementaires de suivi de la liquidité (LCR, NSFR, ALMM).

Plusieurs fédérations et caisses fédérales du groupe adoptent des limites plus prudentes que la réglementation ;

- l'indicateur de liquidité à moyen – long terme défini au niveau national, dont le principe général consiste à écouler l'ensemble des actifs et des passifs et de mesurer un ratio de couverture des emplois par des ressources de durée équivalente à différentes échéances. Il fait l'objet d'un dispositif de limites ;
- les réserves de liquidité et la mobilisation du *pool* 3G ;
- les plans de financement à horizon trois ans ;
- les coûts de la liquidité et du refinancement ;
- les simulations de crises de liquidité.

VENTILATION DES MATURITÉS POUR LE RISQUE DE LIQUIDITÉ AU 31.12.2016

Maturités résiduelles contractuelles en millions d'euros	≤ 1 MOIS	> 1 MOIS ≤ 3 MOIS	> 3 MOIS ≤ 1 AN	> 1 AN ≤ 2 ANS	> 2 ANS ≤ 5 ANS	> 5 ANS	A DURÉE INDÉTERMINÉE	TOTAL
Actif								
Caisse – Banques centrales	68 027							68 027
Dépôts à vue établissements de crédit	2 726							2 726
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	718	668	2 042	2 327	3 743	3 343	873	13 714
Actifs financiers désignés à la JV par le biais du compte de résultat	63	12	12	16	2 232	241	115	2 691
Actifs financiers disponibles à la vente	3 235	3 230	7 971	6 334	17 026	9 698	4 222	51 716
Prêts et créances (yc les contrats de LF)	54 256	19 172	41 447	40 221	96 550	199 280	4 272	455 198
Placements détenus jusqu'à leur échéance	50	231	228	5 301	5 341	37	1	11 189
Passif								
Dépôts de banques centrales	-	-	-	-	-	-	-	-
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	143	164	867	926	2 963	2 671	123	7 857
Passifs financiers désignés à la JV par le biais du compte de résultat	3	51	27	3	-	186	-	270
Passifs financiers évalués au coût amorti	301 911	40 056	64 649	32 465	77 699	53 308	1 915	572 003

VENTILATION DES MATURITÉS POUR LE RISQUE DE LIQUIDITÉ AU 31.12.2015

Maturités résiduelles contractuelles en millions d'euros	≤ 1 MOIS	> 1 MOIS ≤ 3 MOIS	> 3 MOIS ≤ 1 AN	> 1 AN ≤ 2 ANS	> 2 ANS ≤ 5 ANS	> 5 ANS	A DURÉE INDÉTERMINÉE	TOTAL
Actif								
Caisse – Banques centrales	13 878							13 878
Dépôts à vue établissements de crédit	31 653							31 653
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	1 407	371	3 672	2 576	3 613	3 457	251	15 347
Actifs financiers désignés à la JV par le biais du compte de résultat	128	44	2	11	375	206	1 850	2 616
Actifs financiers disponibles à la vente	3 338	6 144	14 123	6 751	13 357	9 696	3 703	57 112
Prêts et créances (yc les contrats de LF)	50 073	17 249	34 416	40 237	89 810	192 075	6 061	429 921
Placements détenus jusqu'à leur échéance	80	56	5 972	471	10 641	43	5	17 268
Passif								
Dépôts de banques centrales	-	-	-	-	-	-	-	-
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	1 310	100	2 198	668	1 936	2 541	129	8 882
Passifs financiers désignés à la JV par le biais du compte de résultat	51	122	73	1	23	51	117	438
Passifs financiers évalués au coût amorti	264 270	34 646	69 850	36 084	73 161	51 405	5 341	534 757

Commentaires :
Il s'agit des encours comptables IFRS sur un périmètre prudentiel. Les règles d'échéancement retenues sont:
- les durées sont les durées contractuelles de remboursement du principal,
- les actions ont une durée indéterminée, de même que les prêts et titres à durée indéterminée,
- les dettes et créances rattachées sont ventilées selon leur durée contractuelle réelle et par défaut dans la colonne < 1 mois,
- les provisions sont ventilées en cohérence avec les actifs concernés,
- les créances douteuses sont ventilées en fonction de leur date contractuelle lorsqu'elle n'est pas dépassée et sont classées en colonne indéterminée dans le cas contraire, tout comme les créances litigieuses et contentieuses,
- les dérivés : leur valeur de marché est renseignée dans le flux correspondant à la date de fin de contrat,
Lorsqu'il est impossible de fournir de façon fiable un échéancier, le montant comptable est porté dans la colonne « durée indéterminée ».

RISQUES DE CHANGE

La couverture en devises des opérations avec la clientèle est assurée par chaque banque du groupe. Ce risque n'est pas significatif au niveau du groupe Crédit Mutuel.

RISQUES DE MARCHÉ

Le principal intervenant sur les marchés du groupe Crédit Mutuel est le groupe Crédit Mutuel-CM11, qui intervient pour son compte propre ou celui d'autres Fédérations. Le groupe Crédit Mutuel-CM11 assure entre autres le refinancement de l'activité des caisses locales, la gestion de portefeuilles titres et des activités commerciales à destination de la clientèle Entreprises (opérations de change, couverture du risque de taux ou de change).

Les activités des salles de marché, les risques ainsi que les résultats économiques et comptables font l'objet d'un *reporting* régulier.

Les activités et les modalités d'intervention sur les marchés des capitaux sont intégrées dans le règlement interne des groupes régionaux. Sur le plan opérationnel, elles sont analysées lors de différents comités et présentées périodiquement aux conseils d'administration respectifs.

Au niveau national, un tableau de bord des activités de marché permet de suivre les indicateurs les plus importants et le respect du dispositif national de limites. Il est complété par le suivi régulier des résultats de stress historiques et hypothétiques sur les activités de marché de l'ensemble des groupes de Crédit Mutuel.

RISQUES OPÉRATIONNELS

Méthodes utilisées par le groupe Crédit Mutuel

Le groupe Crédit Mutuel est autorisé à utiliser son approche de mesure avancée pour le calcul des exigences de fonds propres réglementaires au titre du risque opérationnel à l'exception de la déduction des pertes attendues de ses exigences en fonds propres:
- depuis le 01.01.2010 sur le périmètre consolidé en dehors des filiales étrangères, du groupe Cofidis et de CM-CIC Factor ;
- depuis le 01.01.2012, l'homologation a été étendue sur le périmètre de CM-CIC Factor ;
- depuis le 30.09.2013, l'homologation a été étendue sur le périmètre de Banque de Luxembourg ;
- depuis le 30.09.2014, l'homologation a été étendue sur le périmètre de Cofidis France.

La déduction des assurances en tant que facteur de réduction des exigences de fonds propres au titre du risque opérationnel en approche de mesure avancée est effective depuis l'arrêté du 30.06.2012, sur autorisation de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution.

Cadre général

Le dispositif de mesure et de maîtrise des risques opérationnels (mis en place depuis 2002) s'appuie sur un référentiel unique et sur des méthodes d'évaluation quantitative communes. Les cartographies des risques sont réalisées par ligne de métier, objet et type de risque en étroite relation avec les directions fonctionnelles. Celles-ci instituent un cadre normé pour l'analyse de la sinistralité et conduisent à des modélisations à dire d'experts confrontées à des estimations probabilistes basées sur des scénarios.

Pour ses modélisations, le groupe s'appuie notamment sur la base nationale des sinistres internes, une base des données externes à laquelle le groupe est abonné, et sur les scénarios développés dans le cadre des cartographies et des travaux statistiques réalisés dans le respect des procédures communes et des exigences réglementaires.

Principaux objectifs

La mise en place de la politique de gestion des risques opérationnels poursuit les objectifs suivants :
- contribuer au pilotage du groupe par la maîtrise des risques et de leurs coûts ;
- du point de vue humain : protéger les personnes, développer responsabilité, autonomie et contrôles, et capitaliser sur les compétences du groupe ;
- du point de vue économique : préserver les marges en gérant au plus près les risques sur toutes les activités ;
- du point de vue réglementaire : répondre efficacement à la réglementation Bâle 3 et aux demandes des autorités de contrôle.

Structure et organisation

Le groupe dispose d'une fonction de gestion des risques opérationnels, clairement identifiée, qui coordonne et consolide l'ensemble du dispositif et le met en œuvre au sein de chaque entité. À ce titre :
- elle définit et gère les référentiels, les méthodes et les modèles d'évaluation ;
- elle organise la remontée des sinistres et des *Key Risk Indicators* (KRI) ;
- elle rédige les cartographies et procède aux travaux de modélisation ;
- elle élabore les méthodologies groupe ;
- elle oriente les plans de réduction ;
- elle gère les plans de financement.

Cette fonction est animée par les gestionnaires des risques opérationnels (un dans chaque groupe régional et autre entité de taille significative) dont l'action est coordonnée par la fonction nationale sous la responsabilité de la Direction des risques de la Confédération Nationale du Crédit Mutuel.

Reporting et pilotage général

Le *reporting* et le pilotage général des risques opérationnels sont encadrés par les principes suivants :
- une information régulière des membres du conseil d'administration portant sur la sinistralité avérée ;
- des états de *reporting* spécifiques à destination des instances dirigeantes nationales présentant le profil de risque selon les axes d'analyse du référentiel groupe, les besoins en fonds propres, les pertes et les provisions sur les sinistres.

CONGLOMÉRATS FINANCIERS

La Confédération Nationale du Crédit Mutuel a été désignée comme conglomérat financier par l'Autorité de contrôle prudentiel dans la lettre du 16 décembre 2005. L'arrêté CCLRF du 19 septembre 2005 impose *« aux établissements, détenant plus de 20 % du capital d'entités relevant du secteur des assurances, de déduire ces titres ainsi que les emprunts subordonnés de leurs fonds propres prudentiels. Toutefois les établissements assujettis peuvent ne pas déduire de leurs fonds propres les participations détenues dans des entités relevant du secteur des assurances et, dans ce cas, ils sont assujettis à une exigence complémentaire en matière d'adéquation des fonds propres selon les modalités dite de « consolidation comptable ».*

La Confédération Nationale du Crédit Mutuel exerce l'activité de conglomérat financier à travers le groupe des Assurances du Crédit Mutuel (GACM, filiale du groupe CM11-CIC), Suravenir (vie) et Suravenir Assurances (non vie), (filiales du CM Arkéa) et Nord Europe Assurance (NEA, filiale du groupe CMNE). Ces filiales commercialisent une large gamme d'assurance vie, assurances de personnes, assurances de biens et de responsabilité, très majoritairement via les réseaux bancaires du groupe Crédit Mutuel.

Au 31.12.2016, la couverture par les fonds propres du conglomérat financier que représente le groupe Crédit Mutuel, des exigences de solvabilité relatives aux activités bancaires ou de services d'investissement et d'assurance s'élève à de 176 %.

Au 31.12.2016, le total de bilan du groupe Crédit Mutuel s'élève à 793,5 Mds€ et se répartit comme suit par secteur d'activité :

RÉPARTITION DU BILAN PAR ACTIVITÉS

Total Bilan en Mds€	**Banque de détail**	**Assurance**	**Banque Grandes entreprises / Banque d'investissement privée**	**Gestion d'actifs / Banque**	**Autres**	**Total**	**Élimination réciproques**	**Consolidé**
2016	950,3	176,5	163,0	31,2	21,4	**1 342,4**	- 548,9	**793,5**

Information quantitative sur toute transaction intragroupe dont le montant excède 5 % de la somme des exigences de solvabilité applicables aux différents secteurs, calculée sur la base de l'arrêté annuel précédent ou 500 M€.

Le contrôle des transactions inter-sectorielles (banques et assurances) du conglomérat s'effectue à compter du 31/12/2015, par nature (à savoir, sur les transactions à date d'arrêté pour les éléments de dette (déclinés par durée moyenne résiduelle) et les engagements en hors bilan et, sur le total des flux annuels pour les produits échangés). Le détail des transactions intragroupes est requis par le régulateur dès lors que le montant total relevé pour un ensemble d'opérations par nature excède un certain seuil, à savoir :

- 5 % des exigences de fonds propres du conglomérat de l'année précédente, pour les éléments de dette et pour les engagements en hors bilan et,
- 500 M€ ou 5 % des exigences de fonds propres du conglomérat de l'année précédente, pour les produits échangés.

Le seuil de 5 % des exigences de fonds propres du conglomérat s'élevait au 31.12.2016, à 1 310 M€ (soit 5 % des exigences de solvabilité du conglomérat au 31.12.2015 qui s'élevaient à 26 198 M€).

PERSPECTIVES

Le groupe Crédit Mutuel a poursuivi son développement en 2016 grâce au dynamisme commercial de ses réseaux et filiales spécialisées ainsi qu'à la croissance externe. Sa solidité financière et la maîtrise de ses risques constituent des atouts dans un environnement de taux d'intérêts bas et de concurrence accrue.

Le Crédit Mutuel continuera de développer en 2017 l'ensemble de ses produits et services auprès de ses clients et sociétaires, et de participer ainsi activement au financement de l'économie.

LES **ÉTATS FINANCIERS IFRS** AU 31 DÉCEMBRE 2016

BILAN

ACTIF

EN MILLIONS D'EUROS	31.12.2016	31.12.2015	NOTES
Caisse, Banques centrales	68 025	13 757	1a
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	58 942	53 869	2a, 4, 6, 7, 11
Instruments dérivés de couverture	5 115	5 206	3a, 4, 6, 7
Actifs financiers disponibles à la vente	153 648	154 018	5a, 5b, 6, 11
Prêts et créances sur les établissements de crédits	43 080	75 290	1a, 7, 11
Prêts et créances sur la clientèle	415 052	385 962	7, 8a, 11
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	1 042	1 177	3b
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	12 848	14 802	9, 11
Actifs d'impôts courants	1 986	1 529	13a
Actifs d'impôts différés	1 564	1 348	13b
Compte de régularisation et actifs divers	18 339	18 458	14a
Actifs non courants destinés à être cédés	14	116	14c
Participation aux bénéfices différée	-	-	
Participations dans les entreprises mises en équivalence	1 776	2 299	15
Immeubles de placement	2 545	2 516	16
Immobilisations corporelles	3 530	3 643	17a
Immobilisations incorporelles	1 116	1 169	17b
Écarts d'acquisition	4 900	4 650	18
Total de l'actif	**793 522**	**739 809**	

PASSIF

EN MILLIONS D'EUROS	31.12.2016	31.12.2015	NOTES
Banques centrales	-	-	1b
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	12 705	14 177	2b, 4, 6, 7
Instruments dérivés de couverture	5 619	6 434	3a, 4, 6, 7
Dettes envers les établissements de crédit	55 667	48 149	1b, 7
Dettes envers la clientèle	358 195	328 807	8b, 7
Dettes représentées par un titre	131 678	126 109	12
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	- 1 095	- 1 498	3b
Passifs d'impôts courants	965	927	13a
Passifs d'impôts différés	1 536	1 331	13b
Compte de régularisation et passifs divers	19 797	19 355	14b
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	-	130	14c
Provisions techniques des contrats d'assurance	145 895	137 878	19
Provisions	3 512	3 018	20
Dettes subordonnées	8 544	7 113	21
Capitaux propres totaux	**50 504**	**47 879**	
Capitaux propres - Part du groupe	**49 540**	**47 055**	
Capital et réserves liées	10 023	9 903	22a
Réserves consolidées	34 390	31 989	22a
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	1 874	2 143	22b
Résultat de l'exercice	3 253	3 020	
Capitaux propres - Intérêts minoritaires	**964**	**824**	
Total du passif	**793 522**	**739 809**	

COMPTE DE RESULTAT - IFRS

EN MILLIONS D'EUROS	31.12.2016	31.12.2015	NOTES
Intérêts et produits assimilés	18 683	19 677	24
Intérêts et charges assimilées	- 11 784	- 12 602	24
Commissions (produits)	5 342	5 276	25
Commissions (charges)	- 1 403	- 1 396	25
Gains nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	989	741	26
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	883	499	27
Produits des autres activités	23 348	23 842	28
Charges des autres activités	- 19 234	- 19 719	28
Produit net bancaire IFRS	**16 824**	**16 318**	
Charges générales d'exploitation	- 9 954	- 9 619	29a,29b
Dot/Rep sur amortissements et provisions des immos corporelles et incorporelles	- 721	- 692	29c
Résultat brut d'exploitation IFRS	**6 149**	**6 007**	
Coût du risque	- 937	- 976	30
Résultat d'exploitation IFRS	**5 212**	**5 031**	
Quote-part dans le résultat net des entreprises mises en équivalence	- 139	32	15
Gains ou pertes sur autres actifs	43	- 14	31
Variations de valeur des écarts d'acquisition	- 187	- 90	32
Résultat avant impôt IFRS	**4 929**	**4 959**	
Impôts sur les bénéfices	- 1 695	- 1 841	33
Gains & pertes nets d'impôts / act aband	44	- 23	
Résultat net	**3 278**	**3 095**	
Résultat - Intérêts minoritaires	25	75	
Résultat net (part du groupe)	**3 253**	**3 020**	

ÉTAT DU RÉSULTAT NET ET DES GAINS ET PERTES DIRECTEMENT COMPTABILISÉS EN CAPITAUX PROPRES

EN MILLIONS D'EUROS	31.12.2016	31.12.2015
Résultat net	**3 278**	**3 095**
Écarts de conversion	- 65	79
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente	- 76	181
Réévaluation des instruments dérivés de couverture	11	17
Quote-part des gains ou pertes latents ou différés sur entreprises MEE	- 1	8
Total des gains et pertes recyclables comptabilisés directement en capitaux propres	**- 131**	**285**
Réévaluation des immobilisations	-	-
Écarts actuariels sur les régimes à prestations définies	- 138	63
Quote-part des gains ou pertes non recyclables sur entreprises MEE	-	-
Total des gains et pertes non recyclables comptabilisés directement en capitaux propres	**- 138**	**63**
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	**3 009**	**3 443**
Dont part du Groupe	2 984	3 381
Dont part des intérêts minoritaires	25	62

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

EN MILLIONS D'EUROS	CAPITAL ET RÉSERVES LIÉES		RÉSERVES CONSOLIDÉES	GAINS/PERTES LATENTS OU DIFFÉRÉS (NETS D'IS)							
	Capital	Réserves liées au capital		Liés aux écarts de conversion	Liés à la réévaluation hors instruments financiers	Variations de valeur des instruments financiers		Résultat net part du groupe	Capitaux propres part du groupe	Capitaux propres part des minoritaires	Total capitaux propres consolidés
						Variations de juste valeur des actifs disponibles à la vente	Variations de juste valeur des instruments dérivés de couverture				
Capitaux propres au 1er janvier 2015	**9 947**	**31**	**29 263**	**61**	**- 312**	**2 116**	**- 83**	**2 955**	**43 978**	**827**	**44 805**
Augmentation de capital	- 75								- 75		- 75
Affectation du résultat 2014			2 955					- 2 955	-		-
Distribution 2015 au titre du résultat 2014			- 183						- 183	- 37	- 220
Changement dans les participations dans les filiales sans perte de contrôle			- 1						- 1	1	-
Sous-total des mouvements liés aux relations avec les actionnaires	**- 75**	**-**	**2 771**	**-**	**-**	**-**	**-**	**- 2 955**	**- 259**	**- 36**	**- 295**
Variations des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres				83	63	273	17		436	- 13	423
Variations de valeurs des instruments financiers et des immobilisations rapportées au résultat						- 84	1		- 83	-	- 83
Résultat 2015								3 020	3 020	75	3 095
Sous-total	**-**	**-**	**-**	**83**	**63**	**189**	**18**	**3 020**	**3 373**	**62**	**3 435**
Effet des acquisitions et des cessions sur les intérêts minoritaires			7						7	- 18	- 11
Quote-part dans les variations de capitaux propres des entreprises associées et des coentreprises mises en équivalence			- 24	10		- 2			- 16	-	- 16
Variation des taux de conversion			-						-	- 4	- 4
Autres variations			- 28						- 28	- 7	- 35
Capitaux propres au 31 decembre 2015	**9 872**	**31**	**31 989**	**154**	**- 249**	**2 303**	**- 65**	**3 020**	**47 055**	**824**	**47 879**
Incidence de changements de méthodes comptables ou des corrections d'erreur											
Capitaux propres au 1er janvier 2016	**9 872**	**31**	**31 989**	**154**	**- 249**	**2 303**	**- 65**	**3 020**	**47 055**	**824**	**47 879**
Augmentation de capital	120								120		120
Affectation du résultat 2015			3 020					- 3 020	-		-
Distribution 2016 au titre du résultat 2015			- 174						- 174	- 25	- 199
Changement dans les participations dans les filiales sans perte de contrôle			- 1						- 1	1	-
Sous-total des mouvements liés aux relations avec les actionnaires	**120**	**-**	**2 845**	**-**	**-**	**-**	**-**	**- 3 020**	**- 55**	**- 24**	**- 79**
Variations des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres				- 64	- 138	185	-		- 17	-	- 17
Variations de valeurs des instruments financiers et des immobilisations rapportées au résultat						- 262	11		- 251	-	- 251
Résultat 2016								3 253	3 253	25	3 278
Sous-total	**-**	**-**	**-**	**- 64**	**- 138**	**- 77**	**11**	**3 253**	**2 985**	**25**	**3 010**
Effet des acquisitions et des cessions sur les intérêts minoritaires			- 7						- 7	187	180
Changement de méthodes comptables			- 399						- 399	- 1	- 400
Quote-part dans les variations de capitaux propres des entreprises associées et des coentreprises mises en équivalence			- 34	- 1		-			- 35	-	- 35
Variation des taux de conversion			-						-	-	-
Autres variations			- 4						- 4	- 47	- 51
Capitaux propres au 31 décembre 2016	**9 992**	**31**	**34 390**	**89**	**- 387**	**2 226**	**- 54**	**3 253**	**49 540**	**964**	**50 504**

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE NETTE

EN MILLIONS D'EUROS	31.12.2016	31.12.2015
Résultat net	3 278	3 095
Impôt	1 695	1 841
Résultat avant impôts	**4 973**	**4 936**
=+/- Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	737	704
- Dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	187	131
+/- Dotations nettes aux provisions et dépréciations	7 562	6 323
+/- Quote-part de résultat liée aux entreprises mises en équivalence	139	- 32
+/- Perte nette/gain net des activités d'investissement	- 554	- 45
+/- Autres mouvements	307	1 301
= Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	**8 378**	**8 382**
+/- Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit (a)	2 173	9 730
+/- Flux liés aux opérations avec la clientèle (b)	3 925	3 713
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers (c)	7 287	- 15 145
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	704	- 458
- Impôts versés	- 2 059	- 1 590
= Diminution/(augmentation) nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	**12 030**	**- 3 750**
TOTAL FLUX NET DE TRÉSORERIE GENERE PAR L'ACTIVITE OPERATIONNELLE (A)	**25 381**	**9 568**
+/- Flux liés aux actifs financiers et aux participations (d)	666	- 22
+/- Flux liés aux immeubles de placement (e)	- 85	- 53
+/- Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles (f)	- 641	- 673
TOTAL FLUX NET DE TRÉSORERIE LIE AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT (B)	**- 60**	**- 748**
+/- Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires (g)	- 79	- 295
+/- Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement (h)	- 3 761	- 2 118
TOTAL FLUX NET DE TRÉSORERIE LIE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT (C)	**- 3 840**	**- 2 413**
EFFET DE LA VARIATION DES TAUX DE CHANGE SUR LA TRÉSORERIE ET EQUIVALENT DE TRÉSORERIE (D)	**100**	**425**
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A + B + C + D)	**21 581**	**6 832**
Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle (A)	25 381	9 568
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (B)	- 60	- 748
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (C)	- 3 840	- 2 413
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)	100	425
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	**42 430**	**35 599**
Caisse, banques centrales (actif & passif)	13 757	35 645
Comptes (actif et passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	28 673	- 46
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	**64 011**	**42 431**
Caisse, banques centrales (actif & passif)	68 027	13 757
Comptes (actif et passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	- 4 016	28 674
VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE	**21 581**	**6 832**

EN MILLIONS D'EUROS	31.12.2016	31.12.2015
(a) Les **flux liés aux opérations avec les établissements de crédit** se décomposent comme suit :		
+/- Encaissements et décaissements liés aux créances sur les établissements de crédit (sauf éléments inclus dans la Trésorerie), hors créances rattachées	3 716	4 284
+/- Encaissements et décaissements liés aux dettes envers les établissements de crédit, hors dettes rattachées	- 1 543	5 446
(b) Les **flux liés aux opérations avec la clientèle** se décomposent comme suit :		
+/- Encaissements et décaissements liés aux créances sur la clientèle, hors créances rattachées	- 17 277	- 19 464
+/- Encaissements et décaissements liés aux dettes envers la clientèle, hors dettes rattachées	21 202	23 177
(c) Les **flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers** se décomposent comme suit :		
+/- Encaissements et décaissements liés à des actifs financiers à la juste valeur par résultat	- 5 043	- 1 301
+/- Encaissements et décaissements liés à des passifs financiers à la juste valeur par résultat	- 1 700	- 2 096
- Décaissements liés aux acquisitions d'actifs financiers à RF disponibles à la vente*	4 440	- 8 998
+/- Encaissements et décaissements liés à des dettes représentées par un titre	9 590	- 2 750
(d) Les **flux liés aux actifs financiers et aux participations** se décomposent comme suit :		
- Décaissements liés aux acquisitions de titres de sociétés mises en équivalence	- 109	- 46
+ Encaissements liés aux cessions de titres de sociétés mises en équivalence	17	62
- Décaissements liés aux acquisitions d'actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	- 1 619	- 2 950
+ Encaissements liés aux cessions d'actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	2 872	3 138
- Décaissements liés aux acquisitions d'actifs financiers à RV disponibles à la vente	- 1 225	- 1 448
+ Encaissements liés aux cessions d'actifs financiers à RV disponibles à la vente	730	1 222
(e) Les **flux liés aux immeubles de placement** se décomposent comme suit :		
- Décaissements liés aux acquisitions d'immeubles de placement	- 118	- 88
+ Encaissements liés aux cessions d'immeubles de placement	33	35
(f) Les **flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles** se décomposent comme suit :		
- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	- 1 080	- 878
+ Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	439	205
(g) Les **flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires** se décomposent comme suit :		
+ Encaissements liés aux émissions d'instruments de capital	120	- 75
- Décaissements liés aux dividendes payés	- 199	- 220
- Décaissements liés à un changement dans les participations sans perte de contrôle		
(h) Les autres **flux nets de trésorerie provenant des activités de financement** se décomposent comme suit :		
+ Encaissements liés aux produits des émissions d'emprunts et des dettes représentées par un titre	8 953	11 555
- Décaissements liés aux remboursements d'emprunts et des dettes représentées par un titre	- 14 078	- 13 428
+ Encaissements liés aux produits des émissions de dettes subordonnées	2 600	1 145
- Décaissements liés aux remboursements de dettes subordonnées	- 1 236	- 1 390

** Y compris les réévaluations liées aux acquisitions/cessions d'actifs financiers à RV disponibles à la vente.*

ANNEXES

Le groupe Crédit Mutuel n'étant pas coté, il n'a aucune obligation d'établir des comptes consolidés selon le référentiel des normes comptables internationales IFRS. Cependant, dans un souci d'une plus grande transparence et d'une meilleure comparabilité avec les principaux établissements de la Place, le conseil d'administration de la Confédération Nationale du Crédit Mutuel, organe central du groupe au sens de l'article L.511-31 du Code monétaire et financier, a décidé d'établir des comptes consolidés annuels au niveau national en IFRS.

Les états financiers sont présentés suivant le format préconisé par la recommandation n°2013-04 de l'Autorité des normes comptables relative aux états de synthèse IFRS. Ils respectent les normes comptables internationales telles qu'adoptées par l'Union européenne.

Le groupe applique depuis le 1.1.2016 différents amendements adoptés par l'UE, sans impact significatif sur les comptes du groupe. Ils sont notamment relatifs à :
- IAS 1- présentation des états financiers : mise en exergue de l'importance relative, présentation sur 2 lignes, dans l'état du résultat net et des gains et pertes directement comptabilisés en capitaux propres, de la quote-part des entités mises en équivalence (distinction entre la part « recyclable » et « non recyclable »),
- IFRS 2 – paiement fondé sur des actions : la modification porte sur la notion de « conditions d'acquisition des droits », qui est désormais définie soit comme une « condition de performance » soit comme une « condition de service ».
- IFRS 3 – regroupement d'entreprises : la contrepartie éventuelle d'un regroupement en tant que passif ou instrument de capitaux propres, résulte de l'application d'IAS 32. Les clauses d'ajustement de prix qui ne sont pas des instruments de capitaux propres doivent être évaluées à la juste valeur à chaque date de clôture, et les variations de la juste valeur, être comptabilisées en résultat,
- IFRS 7 - Instruments financiers : informations à fournir quand un mandat de gestion constitue une implication continue dans un actif transféré,
- IFRS 8 – secteurs opérationnels : informations à fournir en cas de regroupement de secteurs,
- IAS 24 - Informations relatives aux parties liées : extension de la définition (mise à disposition de dirigeants) et informations complémentaires en annexe,
- IAS28/IFRS10.IFRS12 : l'option qui permet dans certaines circonstances d'évaluer les entreprises associées et les coentreprises à la juste valeur par résultat peut s'exercer entité par entité.

Les informations relatives à la gestion des risques figurent dans le rapport de gestion du groupe.

SOMMAIRE DES ANNEXES

PARTIE I – PRINCIPES COMPTABLES 32

Note 1 : Périmètre de consolidation 32
Entité consolidante 32
Principes d'inclusion dans le périmètre 32

Note 2 : Principes et méthodes de consolidation 33
2.1. Méthodes de consolidation 33
2.2. Date de clôture 33
2.3. Élimination des opérations réciproques 33
2.4. Conversion des comptes en devises étrangères 33
2.5. Écarts d'acquisition 33

Note 3 : Principes et méthodes comptables 34
3.1. Prêts et créances 34
3.2. Dépréciation des prêts et créances et provision sur engagement de financement et de garantie 34
3.3. Contrats de location 34
3.4. Titres 35
3.5. Dérivés et comptabilité de couverture 38
3.6. Dettes représentées par un titre 40
3.7. Dettes subordonnées 40
3.8. Distinction dettes et capitaux propres 40
3.9. Provisions 40
3.10. Dettes envers la clientèle et envers les établissements de crédit 41
3.11. Trésorerie et équivalents de trésorerie 41
3.12. Avantages au personnel 41
3.13. Activités d'assurance 42
3.14. Immobilisations 43
3.15. Commissions 44
3.16. Impôts sur les résultats 44
Impôts différés 44
3.17. Intérêts pris en charge par l'État de certains prêts 44
3.18. Garanties financières et engagements de financement 44
3.19. Opérations en devises 45
3.20. Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées 45
3.21 Jugements et estimations utilisés dans l'élaboration des états financiers 45

Note 4 : Information sectorielle (IFRS 8) 45

Note 5 : Informations relatives aux parties liées 46

Note 6 : Normes et interprétations non encore appliquées du fait de la date de survenance 46

Note 7 : Évènements postérieurs à la clôture 49

PARTIE II – DONNÉES CHIFFRÉES 50

I/ PRINCIPES **COMPTABLES**

NOTE 1 : PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Le Crédit Mutuel est une banque coopérative régie par la loi du 10 septembre 1947. Il n'appartient qu'à ses sociétaires, détenteurs d'une part sociale A qui permet à chacun de s'exprimer selon le principe "une personne, une voix" et notamment d'élire les administrateurs.

Les trois degrés - local, régional et national - de cette organisation non centralisée fonctionnent selon le principe de la subsidiarité : au niveau le plus proche du sociétaire, la caisse locale exerce les principales fonctions d'une agence bancaire, les autres échelons effectuant les tâches que la caisse locale ne peut assumer seule.

Conformément à l'article L511-30 du Code monétaire et financier, la Confédération Nationale est l'organe central du groupe. À ce titre, elle est chargée :
- d'organiser le mécanisme de liquidité et de solvabilité du réseau,
- de représenter le Crédit Mutuel auprès des pouvoirs publics, d'assurer la défense et la promotion de ses intérêts,
- et, plus généralement, de veiller à la cohésion du réseau, à son bon fonctionnement et à son développement tout en exerçant un contrôle administratif, technique et financier sur l'organisation et la gestion des groupes régionaux ainsi que de leurs filiales.

La traduction en consolidation de l'originalité capitalistique du groupe est basée sur la détermination d'une entité consolidante qui traduit la communauté des sociétaires liée par des liens financiers de solidarité et de gouvernance communs.

• Entité consolidante

L'entité consolidante du groupe Crédit Mutuel est constituée de l'ensemble des caisses locales, des caisses fédérales, à vocation générale ou agricole et rurale, et des fédérations régionales, de la Caisse Centrale du Crédit Mutuel, de la Confédération Nationale du Crédit Mutuel, et de la Fédération du Crédit Mutuel Agricole et Rural.

Le capital de l'entité consolidante est ainsi détenu exclusivement par l'ensemble des sociétaires des caisses locales.

• Principes d'inclusion dans le périmètre

Les principes généraux d'inclusion d'une entité dans le périmètre sont définis par IFRS 10, IFRS 11 et IAS28R.

L'ensemble des entités incluses dans les périmètres de consolidation des groupes régionaux est repris dans le périmètre national. Les entités communes, non consolidées au niveau régional, sont exclues lorsque le total bilan ou le résultat d'une société n'a pas d'impact supérieur à 1 % sur l'équivalent consolidé. Une entité peut être incluse dans le périmètre de consolidation nonobstant ce seuil, lorsque son activité ou son développement escompté lui confère la qualité d'investissement stratégique.

Le périmètre de consolidation est composé :
- *Des entités contrôlées de manière exclusive* : il y a présomption de contrôle exclusif lorsque le groupe détient le pouvoir sur l'entité, est exposé ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité, et a la capacité d'exercer son pouvoir sur l'entité de manière à influer sur les rendements qu'il obtient. Les comptes des entités contrôlées de manière exclusive sont consolidés par intégration globale.
- *Des entités sous contrôle conjoint* : le contrôle conjoint est le partage contractuellement convenu du contrôle exercé sur une entité, qui n'existe que dans le cas où les décisions concernant les activités clés requièrent le consentement unanime des parties partageant le contrôle. Deux parties ou plus qui exercent un contrôle conjoint constituent un partenariat, qui est soit une entreprise commune, soit une coentreprise :
  - une *entreprise commune* est un partenariat dans lequel les parties qui exercent le contrôle conjoint ont des droits sur les actifs, et des obligations au titre des passifs, relatifs à l'entité : il s'agit de comptabiliser les actifs, passifs, produits et charges relatifs aux intérêts détenus dans l'entité,
  - une *co-entreprise* est un partenariat dans lequel les parties qui exercent un contrôle conjoint ont des droits sur l'actif net de l'entité : la coentreprise est comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence.

  L'ensemble des entités sous contrôle conjoint du groupe sont des coentreprises au sens d'IFRS 11.

- *Des entités sous influence notable* : il s'agit des entités qui ne sont pas contrôlées par l'entité consolidante mais sur lesquelles il existe un pouvoir de participation aux politiques financière et opérationnelle. Les titres des entités dans lesquelles le groupe exerce une influence notable sont mis en équivalence.

Sont comptabilisées en juste valeur sur option les participations détenues par des sociétés de capital développement et sur lesquelles le groupe exerce un contrôle conjoint ou a une influence notable.

NOTE 2 : PRINCIPES ET MÉTHODES DE CONSOLIDATION

2.1 MÉTHODES DE CONSOLIDATION

Les méthodes de consolidation utilisées sont les suivantes :

• Intégration globale

Cette méthode consiste à substituer à la valeur des titres chacun des éléments d'actif et de passif de chaque filiale et à isoler la part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres et dans le résultat. Elle s'applique pour toutes les entités sous contrôle exclusif, y compris celles à structure de comptes différente, que l'activité se situe ou non dans le prolongement de celle de l'entité consolidante.

Les intérêts minoritaires correspondent aux participations ne donnant pas le contrôle telles que définies par la norme IFRS 10 et intègrent les instruments qui sont des parts d'intérêts actuelles et qui donnent droit à une quote-part de l'actif net en cas de liquidation et les autres instruments de capitaux propres émis par la filiale et non détenus par le groupe.

Les OPCVM, notamment ceux représentatifs des contrats en unités de comptes des entités d'assurance, sont comptabilisés en juste valeur par résultat. Les montants correspondants aux intérêts minoritaires figurent en « autres passifs ».

• Mise en équivalence

Il s'agit de substituer à la valeur des titres la quote-part du groupe dans les capitaux propres et le résultat des entités concernées. Elle s'applique pour toutes les entités sous contrôle conjoint, qualifiées de co-entreprises ou pour toutes les entités sous influence notable.

2.2 DATE DE CLÔTURE

Toutes les sociétés du groupe incluses dans le périmètre de consolidation arrêtent leurs comptes sociaux au 31 décembre.

2.3 ÉLIMINATION DES OPÉRATIONS RÉCIPROQUES

Les comptes réciproques ainsi que les impacts résultant de cessions entre les entités du groupe et ayant une incidence significative au niveau des comptes consolidés sont éliminés.

2.4 CONVERSION DES COMPTES EN DEVISES ÉTRANGÈRES

Concernant les comptes des entités étrangères exprimés en devises, le bilan est converti sur la base du cours de change officiel à la date de clôture. La différence sur le capital, les réserves et le report à nouveau est inscrite dans les capitaux propres dans le compte «Réserves de conversion». Le compte de résultat est converti sur la base du cours moyen de l'exercice. Les différences de conversion en résultant sont inscrites directement dans le compte «Réserves de conversion». Cet écart est réintégré en résultat en cas de cession ou de liquidation de tout ou partie de la participation détenue dans l'entité étrangère.

2.5 ÉCARTS D'ACQUISITION

• Écarts d'évaluation

À la date de prise de contrôle d'une nouvelle entité, les actifs, les passifs, ainsi que les passifs éventuels d'exploitation sont évalués à leur juste valeur. Les écarts d'évaluation correspondant à la différence entre la valeur comptable et la juste valeur sont comptabilisés.

• Écarts d'acquisition

Conformément à IFRS 3R, à la date de prise de contrôle d'une nouvelle entité, les actifs et les passifs ainsi que les passifs éventuels identifiables de l'entité acquise, qui satisfont aux critères de comptabilisation des normes IFRS, sont évalués à leur juste valeur à la date d'acquisition, à l'exception des actifs non courants classés comme actifs détenus en vue de la vente, qui sont comptabilisés pour le montant le plus faible entre la juste valeur nette des coûts de vente et leur valeur nette comptable. IFRS 3R permet la comptabilisation d'un écart d'acquisition total ou partiel, le choix s'effectuant pour chaque regroupement. Dans le premier cas, les intérêts minoritaires sont évalués à la juste valeur (méthode dite du *goodwill* total); dans le second, ils sont basés sur leur quote-part dans les valeurs attribuées aux actifs et passifs de l'acquise (*goodwill* partiel). Si l'écart d'acquisition est positif, il est inscrit à l'actif et s'il est négatif, il est comptabilisé immédiatement en résultat, en « Variations de valeur des écarts d'acquisition ».

Dans le cas d'une augmentation/diminution du pourcentage d'intérêt du groupe dans une entité déjà contrôlée, l'écart entre le coût d'acquisition/prix de cession des titres et la quote-part de capitaux propres consolidés, que ces titres représentent à la date de leur acquisition/cession, est comptabilisé en capitaux propres.

Le groupe procède régulièrement et, au moins une fois par an, à des tests de dépréciation des écarts d'acquisition. Ils ont pour objectif de s'assurer que les écarts d'acquisition ne subissent pas une dépréciation. Si la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie (UGT) à laquelle est affectée l'écart d'acquisition est inférieure à sa valeur comptable, une dépréciation est comptabilisée à hauteur de la différence. Cette dépréciation, constatée en résultat, est irréversible. En pratique, les UGT sont définies par rapport aux lignes métiers selon lesquelles le groupe suit son activité.

NOTE 3 : PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

3.1 PRÊTS ET CRÉANCES

Les prêts et créances sont des actifs financiers à revenu fixe ou déterminable non cotés sur un marché actif, qui ne sont pas destinés à la vente dès leur acquisition ou leur octroi. Ils comprennent les prêts consentis directement ou la quote-part dans le cadre de prêts syndiqués, les prêts acquis et les titres de dettes non cotés. Ils sont comptabilisés à leur juste valeur lors de leur entrée dans le bilan qui est généralement le montant net décaissé. Les taux appliqués aux crédits octroyés sont présumés être des taux de marché dans la mesure où les barèmes sont ajustés en permanence en fonction notamment des taux de la grande majorité des établissements concurrents. Ces encours sont ensuite valorisés lors des arrêtés suivants au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif (sauf pour ceux qui ont été comptabilisés selon la méthode de la juste valeur par option).

Les commissions directement liées à la mise en place du prêt, reçues ou versées, ayant une nature d'intérêt sont étalées sur la durée du prêt selon la méthode du taux d'intérêt effectif et sont inscrites au compte de résultat parmi les rubriques d'intérêts.
Les commissions perçues dans le cadre de renégociations commerciales de prêts font l'objet d'un étalement. La renégociation entraîne la modification ou la décomptabilisation de l'ancien prêt.

La restructuration d'un prêt suite aux difficultés financières du débiteur entraîne novation du contrat. Suite à la définition de cette notion par l'Autorité bancaire européenne, le groupe l'a intégrée dans les systèmes d'information afin que les définitions comptable et prudentielle soient harmonisées. Les éléments chiffrés figurent en rapport de gestion.

La juste valeur des prêts et créances est communiquée dans l'annexe à chaque date d'arrêté : elle correspond à l'actualisation des flux futurs estimés à partir d'une courbe de taux zéro coupon qui comprend le coût de signature inhérent au débiteur.

3.2 DÉPRÉCIATION DES PRÊTS ET CRÉANCES ET PROVISION SUR ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE

• Dépréciations et provisions individuelles

Une dépréciation est constatée, dès lors qu'il existe une preuve objective de dépréciation, résultant d'un ou de plusieurs évènements survenus après la mise en place du prêt – ou d'un groupe de prêts - susceptibles de générer une perte. Une analyse est faite à chaque arrêté contrat par contrat. La dépréciation est égale à la différence entre la valeur comptable et la valeur actualisée, au taux d'intérêt effectif d'origine du prêt, des flux futurs estimés tenant compte de l'effet des garanties. En cas de taux variable, c'est le dernier taux contractuel connu qui est retenu.
L'existence d'échéances dues et impayées depuis plus de 3 mois ou de comptes courants irréguliers depuis plus de 3 mois, représente une preuve objective d'un évènement de perte. De même lorsqu'il est probable que le débiteur ne pourra pas rembourser la totalité des sommes dues, ou lorsqu'il y a déchéance du terme ou encore, en cas de liquidation judiciaire, une indication objective de perte est identifiée.
Les dotations sur dépréciation et provision sont enregistrées dans le coût du risque. Les reprises de dépréciation et provision sont enregistrées en coût du risque, pour la partie relative à la variation du risque et, en marge d'intérêts, pour la partie relative au passage du temps.
La dépréciation vient en moins de l'actif, pour les prêts et créances et la provision est positionnée au passif dans le poste « Provisions », pour les engagements de financement et de garantie (cf. §3.9).
Les créances irrécouvrables sont inscrites en pertes et les dépréciations et provisions correspondantes font l'objet d'une reprise.

• Dépréciation collective sur les prêts et créances

Les prêts à la clientèle non dépréciés sur une base individuelle sont regroupés par portefeuille homogène. Les encours sensibles font l'objet d'une dépréciation, sur la base des pertes en cas de défaut et de la probabilité de défaut jusqu'à maturité, observées en interne ou en externe appliquées aux encours. Elle est comptabilisée en déduction des encours correspondants à l'actif et, les variations de l'exercice sont enregistrées dans la rubrique « Coût du risque » du compte de résultat.

3.3 CONTRATS DE LOCATION

Un contrat de location est un accord par lequel le bailleur cède au preneur, pour une période déterminée, le droit d'utilisation d'un actif en échange d'un paiement ou d'une série de paiements.

Un contrat de location financement est un contrat de location ayant pour effet de transférer au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété d'un actif. Le transfert de propriété peut intervenir ou non, *in fine*.

Un contrat de location simple désigne tout contrat de location autre qu'un contrat de location financement.

• Opérations de location financement bailleur

Conformément à IAS 17, les opérations de location financement réalisées avec des sociétés extérieures au groupe figurent au bilan consolidé, pour leurs encours déterminés d'après la comptabilité financière.

Dans les comptes du bailleur, l'analyse de la substance économique des opérations conduit à :
- constater une créance financière sur le client, amortie par les loyers perçus ;
- décomposer les loyers entre, d'une part les intérêts et, d'autre part l'amortissement du capital, appelé amortissement financier ;
- constater une réserve latente nette, égale à la différence entre :
  - l'encours financier net : dette du locataire constituée du capital restant dû et des intérêts courus à la clôture de l'exercice ;
  - la valeur nette comptable des immobilisations louées ;
  - la provision pour impôts différés.

• Opérations de location financement preneur

Conformément à IAS 17, les immobilisations sont inscrites à l'actif du bilan en contrepartie d'un emprunt auprès d'établissements de crédit au passif. Les loyers versés sont ventilés entre charges d'intérêt et remboursement du principal de la dette.

3.4 TITRES

• Détermination de la juste valeur des instruments financiers

La juste valeur est le montant auquel un actif pourrait être vendu ou un passif transféré, entre des parties bien informées, et consentantes agissant dans des conditions de concurrence normales.

Lors de la comptabilisation initiale d'un instrument, la juste valeur est généralement le prix de transaction. Lors des évaluations ultérieures, cette juste valeur doit être déterminée. La méthode de détermination à appliquer varie selon que l'instrument est négocié sur un marché considéré comme actif ou pas.

• Instruments négociés sur un marché actif

Lorsque les instruments sont négociés sur un marché actif, la juste valeur est déterminée en fonction des prix cotés, car ils représentent alors la meilleure estimation possible de la juste valeur. Un instrument financier est considéré comme coté sur un marché actif, si des cours sont aisément et régulièrement disponibles (auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un intermédiaire ou encore sur un système de cotation) et que ces prix représentent des transactions réelles et intervenant régulièrement sur le marché, dans des conditions de concurrence normale.

• Instruments négociés sur un marché non actif

Les données observables sur un marché sont à retenir, tant qu'elles reflètent la réalité d'une transaction dans des conditions normales à la date d'évaluation, et qu'il n'est pas nécessaire d'ajuster cette valeur de manière trop importante. Dans les autres cas, le groupe utilise des données non observables, « *mark-to-model* ».

Lorsqu'il n'y a pas de données observables ou lorsque les ajustements des prix de marché nécessitent de se baser sur des données non observables, l'entité peut utiliser des hypothèses internes relatives aux flux de trésorerie futurs et de taux d'actualisation, comprenant les ajustements liés aux risques que le marché intégrerait. Ces ajustements de valorisation permettent d'intégrer notamment, des risques qui ne seraient pas appréhendés par le modèle, des risques de liquidité associés à l'instrument ou au paramètre concerné, des primes de risque spécifiques destinées à compenser certains surcoûts qu'induirait la stratégie de gestion dynamique associée au modèle dans certaines conditions de marché.

Lors de l'établissement des ajustements de valeur, chaque facteur de risque est considéré individuellement et aucun effet de diversification entre risques, paramètres ou modèles de nature différente n'est pris en compte. Une approche de portefeuille est le plus souvent retenue pour un facteur de risque donné.

Dans tous les cas, les ajustements sont pratiqués par le groupe de manière raisonnable et appropriée, en ayant recours au jugement.

• Hiérarchie de juste valeur

Il existe trois niveaux de juste valeur des instruments financiers :
- Niveau 1 : prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques ; sont notamment concernés les titres de créances cotés par au moins trois contributeurs et les dérivés cotés sur un marché organisé.

- Niveau 2 : des données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des données dérivées de prix). Sont notamment présentés en niveau 2 les *swaps* de taux d'intérêt dont la juste valeur est généralement déterminée à l'aide de courbes de taux fondées sur les taux d'intérêt du marché observés à la date d'arrêté.
- Niveau 3 : des données relatives à l'actif ou au passif, qui ne sont pas des données observables de marché (données non observables). Figurent notamment dans cette catégorie les titres de participations non consolidées détenus ou non via les entités de capital risque, dans les activités de marché, les titres de créances cotés par un seul contributeur et les dérivés utilisant principalement des paramètres non observables, ...

L'instrument est classé au même niveau de la hiérarchie que le plus bas niveau de la donnée d'entrée qui est importante pour la juste valeur prise dans son ensemble. Compte tenu de la diversité et de la volumétrie des instruments valorisés en niveau 3, la sensibilité de la juste valeur à la variation des paramètres serait peu significative.

• Classification comptable des titres

Les titres peuvent être classés dans l'une des catégories suivantes :
- actifs financiers à la juste valeur par résultat,
- actifs financiers disponibles à la vente,
- actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance,
- prêts et créances.

La classification dans l'une ou l'autre de ces catégories traduit l'intention de gestion du groupe et détermine les règles de comptabilisation des instruments.

Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

• Critères de classement et règles de transfert

Le classement de titres dans cette catégorie résulte soit d'une réelle intention de transaction, soit du recours à l'option de juste valeur.

a) Instruments détenus à des fins de transaction :

Les titres détenus à des fins de transaction regroupent les titres acquis dès l'origine avec l'intention de les revendre à brève échéance, ainsi que les titres faisant partie d'un portefeuille de titres gérés globalement, pour lequel il existe un calendrier effectif récent de prise de bénéfice à court terme.
Les conditions de marché peuvent conduire le groupe Crédit Mutuel à revoir sa stratégie de placement et l'intention de gestion de ces titres. Ainsi, lorsqu'il apparaît inopportun de céder des titres initialement acquis dans un objectif de cession à court terme, ces titres peuvent faire l'objet d'un reclassement, dans le respect des dispositions spécifiques prévues par l'amendement IAS 39 d'octobre 2008. Les transferts vers les catégories « *Actifs financiers disponibles à la vente* » ou « *Actifs financiers détenus jusqu'à échéance* » sont autorisés en cas de situation exceptionnelle. Les transferts vers la catégorie « *Prêts et créances* » sont conditionnés à l'intention et la capacité du groupe de détenir ces titres dans un avenir prévisible ou jusqu'à leur échéance, et au respect des critères inhérents à la définition de la catégorie comptable des « *Prêts et créances* » (pas de cotation sur un marché actif). Aucun transfert de ce type n'a eu lieu depuis 2008 ; ils ont eu pour objectif de traduire au mieux la nouvelle intention de gestion de ces instruments et de refléter de manière plus fidèle, leur impact sur le résultat du groupe.

b) Instruments en juste valeur sur option :

Les instruments financiers peuvent être classés par choix, dès l'origine et de façon irrévocable, à la juste valeur par résultat dans les cas suivants :
- instruments financiers contenant un ou plusieurs dérivés incorporés séparables,
- instrument présentant, sans application de l'option juste valeur, une incohérence de traitement comptable par rapport à un autre instrument lié,
- instruments appartenant à un groupe d'actifs financiers évalués et gérés en juste valeur.

Le groupe a utilisé cette option, notamment dans le cadre de contrats en unité de comptes des activités d'assurance, par cohérence avec le traitement s'appliquant aux passifs, ainsi que pour les titres de l'activité de capital développement et certaines dettes émises recelant des dérivés incorporés.

• Base d'évaluation et comptabilisation des charges et produits

Les titres classés en « *Actifs à la juste valeur par résultat* » sont comptabilisés lors de leur entrée au bilan à leur juste valeur, ainsi que lors des arrêtés ultérieurs, et ce jusqu'à leur cession. Les variations de juste valeur et les revenus perçus ou courus sur les titres à revenu fixe classés dans cette catégorie sont enregistrés au compte de résultat sous la rubrique « *Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat* ».
Les achats et ventes de titres évalués en juste valeur par résultat sont comptabilisés en date de règlement.
Les variations de juste valeur entre la date de transaction et la date de règlement sont comptabilisées en résultat.
En cas de transfert, vers l'une des trois autres catégories, la juste valeur de l'actif financier à sa date de reclassement devient son nouveau coût ou coût amorti. Aucun gain ou perte comptabilisé avant la date du transfert ne peut être repris.

Actifs financiers disponibles à la vente

• Critères de classement et règles de transfert

Les actifs financiers disponibles à la vente comprennent les actifs financiers non classés en « *Prêts et créances* », ni en « *Actifs financiers détenus jusqu'à maturité* » ni en « *Juste valeur par résultat* ».
Les titres à revenu fixe peuvent être reclassés :
- en « *Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance* » : en cas de modification de l'intention de gestion, et sous réserve qu'ils satisfassent aux conditions d'éligibilité de cette catégorie ;
- en « *Prêts et créances* » : en cas de modification de l'intention de gestion, de capacité de détention du titre dans un avenir prévisible ou jusqu'à son échéance et, sous réserve qu'ils satisfassent aux conditions d'éligibilité de cette catégorie.

Le groupe n'a pas pratiqué de reclassement depuis 2008.

• Base d'évaluation et comptabilisation des charges et produits

Ces actifs sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur au moment de leur acquisition et lors des arrêtés ultérieurs, jusqu'à leur cession. Les variations de juste valeur sont enregistrées dans une rubrique spécifique des capitaux propres « *Gains ou pertes latents ou différés* », hors revenus courus. Ces gains ou pertes latents comptabilisés en capitaux propres ne sont constatés en compte de résultat, qu'en cas de cession ou de dépréciation durable. Lors de la cession, ces gains ou pertes latents précédemment comptabilisés en capitaux propres sont constatés en compte de résultat sous la rubrique « *Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente »,* ainsi que les plus et moins-values de cession. Les achats et ventes de titres sont comptabilisés en date de règlement.
En cas de transfert de la catégorie « *Actifs financiers disponibles à la vente* » vers les catégories « *Actifs financiers détenus jusqu'à échéance* » ou « *Prêts et créances* » d'instruments ayant une échéance fixe, et en l'absence de dépréciation, les gains ou pertes latents antérieurement différés en capitaux propres sont amortis sur la durée de vie résiduelle de l'actif.
En cas de transfert d'instruments n'ayant pas une échéance fixe, vers la catégorie « *Prêts et créances* », les gains et pertes latents antérieurement différés sont maintenus en capitaux propres, jusqu'à la cession des titres.

Les revenus courus ou acquis des titres à revenu fixe sont comptabilisés en résultat, selon la méthode du taux d'intérêt effectif, dans la rubrique « *Intérêts et produits assimilés* ». Les dividendes perçus sur les titres à revenu variable sont enregistrés en compte de résultat, dans la rubrique « *Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente* ».

• Dépréciation et risque de crédit

a) Dépréciation durable, spécifique aux actions et autres instruments de capitaux propres

Une dépréciation est constatée sur les actifs financiers disponibles à la vente à revenu variable, en cas de baisse prolongée ou significative de la juste valeur, par rapport au coût.
S'agissant de titres à revenu variable, le groupe Crédit Mutuel considère, qu'une dévalorisation du titre d'au moins 50 % par rapport à son coût d'acquisition ou sur une période de plus de 36 mois consécutifs, entraîne une dépréciation. L'analyse est effectuée ligne à ligne. L'exercice du jugement intervient également pour les titres ne remplissant pas les critères ci-dessus, mais pour lesquels la Direction estime que la recouvrabilité du montant investi ne peut raisonnablement être attendue dans un avenir proche. La perte est constatée en résultat, dans la rubrique « *Gains ou pertes nets sur actifs disponibles à la vente* ».

Toute baisse ultérieure est également comptabilisée en compte de résultat.
Les dépréciations durables des actions ou autres instruments de capitaux propres, passées en résultat sont irréversibles, tant que l'instrument est porté au bilan. En cas d'appréciation ultérieure, celle-ci sera constatée en capitaux propres dans la rubrique « *Gains ou pertes latents ou* différés ».

b) Dépréciation au titre du risque de crédit

Les dépréciations sur actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe (obligations notamment) sont comptabilisées dans le poste « *Coût du risque* ». En effet, seule l'existence d'un risque de crédit peut conduire à déprécier ces instruments à revenu fixe, la dépréciation en cas de perte due à une simple hausse des taux n'étant pas admise. En cas de dépréciation, l'intégralité des moins-values latentes cumulées en capitaux propres doit être constatée en résultat. Ces dépréciations sont réversibles ; toute appréciation postérieure, liée à un événement survenu après la constatation de la dépréciation, est également constatée en compte de résultat, dans la rubrique « *Coût du risque*», en cas d'amélioration de la situation de crédit de l'émetteur.

Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

• Critères de classement et règles de transfert

Cette catégorie comprend les titres à revenu fixe ou déterminable ayant une date d'échéance fixe, que le groupe Crédit Mutuel a l'intention et la capacité de détenir jusqu'à leur échéance.

Les éventuelles opérations de couverture du risque de taux d'intérêt mises en place sur cette catégorie de titres, ne sont pas éligibles à la comptabilité de couverture définie par la norme IAS 39.
Par ailleurs, les possibilités de cession ou de transfert de titres de ce portefeuille sont très limitées, compte tenu des dispositions prévues par la norme IAS 39, sous peine d'entraîner le déclassement de l'ensemble du portefeuille au niveau groupe et d'interdire l'accès à cette catégorie pendant deux ans.

• Base d'évaluation et comptabilisation des charges et produits

Les titres classés dans cette catégorie sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, puis valorisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, qui intègre l'amortissement des primes et décotes, ainsi que les frais d'acquisition, s'ils sont significatifs.
Les achats et ventes de titres sont comptabilisés en date de règlement.
Les revenus perçus sur ces titres sont présentés sous la rubrique « *Intérêts et produits assimilés* » du compte de résultat.

• Risque de Crédit

Une dépréciation est constatée dès lors qu'il existe une indication objective de dépréciation de l'actif, résultant d'événements survenus postérieurement à la comptabilisation initiale, et susceptibles de générer une perte (risque de crédit avéré). Une analyse est effectuée à chaque arrêté, titre par titre. La dépréciation est évaluée par comparaison entre la valeur comptable et la valeur actualisée au taux d'intérêt d'origine des flux futurs intégrant les garanties. Elle est constatée dans le compte de résultat à la rubrique « *Coût du risque* ». Toute appréciation postérieure, liée à un événement survenu après la constatation de la dépréciation, est également constatée en compte de résultat dans la rubrique « *Coût du risque*».

• Prêts et créances

• Critères de classement et règles de transfert

La norme IAS 39 admet le classement de certains titres dans la catégorie « *Prêts et créances* », dès lors qu'il s'agit de titres à revenu fixe ou déterminable qui ne sont pas traités sur un marché actif.
Le classement dans cette catégorie peut être effectué soit au moment de l'acquisition du titre, soit par transfert en provenance des catégories « *Actifs financiers à la juste valeur par résultat* » ou « *Actifs financiers disponibles à la vente* », selon l'amendement IAS 39 d'octobre 2008. Le groupe n'a pas pratiqué de reclassement depuis 2008.

• Base d'évaluation et comptabilisation des charges et produits

Les titres classés dans cette catégorie sont comptabilisés initialement à leur juste valeur. Ils suivent dès lors les règles de comptabilisation et d'évaluation des prêts et créances décrites dans la partie 3.1 « *Prêts et Créances* ».

• Risque de crédit

Une dépréciation est constatée dès lors qu'il existe une indication objective de dépréciation de l'actif, résultant d'événements survenus postérieurement à la comptabilisation initiale, et susceptibles de générer une perte (risque de crédit avéré). La dépréciation est évaluée par comparaison entre la valeur comptable et la valeur actualisée au taux d'intérêt effectif des flux futurs intégrant les garanties. Elle est constatée dans le compte de résultat à la rubrique « *Coût du risque* ». Toute appréciation postérieure, liée à un événement survenu après la constatation de la dépréciation, est également constatée en compte de résultat dans la rubrique « *Coût du risque*».

3.5 DÉRIVÉS ET COMPTABILITÉ DE COUVERTURE

• Détermination de la juste valeur des dérivés

La majorité des dérivés de gré à gré, *swaps*, accords de taux futurs, *caps, floors* et options simples est valorisée selon des modèles standards, communément admis (méthode d'actualisation des flux futurs, modèle de *Black and Scholes*, techniques d'interpolation), fondés sur des données observables dans le marché (par exemple des courbes de taux). La valorisation de ces modèles est ajustée, afin de tenir compte des risques de liquidité et de crédit, associés à l'instrument ou au paramètre concerné, des primes de risque spécifiques destinées à compenser certains surcoûts qu'induirait la stratégie de gestion dynamique associée au modèle dans certaines conditions de marché et le risque de contrepartie présent dans la juste valeur positive des dérivés de gré à gré. Ce dernier inclut le risque de contrepartie propre présent dans la juste valeur négative des dérivés de gré à gré.

Lors de l'établissement des ajustements de valeur, chaque facteur de risque est considéré individuellement et aucun effet de diversification entre risques, paramètres ou modèles de nature différente n'est pris en compte. Une approche de portefeuille est le plus souvent retenue pour un facteur de risque donné.

Les dérivés sont comptabilisés en actifs financiers, lorsque la valeur de marché est positive, en passifs financiers, lorsqu'elle est négative.

• Classification des dérivés et comptabilité de couverture

Dérivés classés en actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

Par défaut, tous les dérivés non qualifiés d'instruments de couverture selon les normes IFRS sont classés dans les catégories « *Actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat* », même si économiquement, ils ont été souscrits en vue de couvrir un ou plusieurs risques.

• Dérivés incorporés

Un dérivé incorporé est une composante d'un instrument hybride qui, séparé de son contrat hôte, répond à la définition d'un dérivé. Il a notamment pour effet de faire varier certains flux de trésorerie de manière analogue à celle d'un dérivé autonome.
Ce dérivé est détaché du contrat hôte qui l'abrite pour être comptabilisé séparément en tant qu'instrument dérivé en juste valeur par résultat lorsque les conditions suivantes sont réunies :
- il répond à la définition d'un dérivé ;
- l'instrument hybride abritant ce dérivé incorporé n'est pas évalué en juste valeur par résultat ;
- les caractéristiques économiques du dérivé et ses risques associés ne sont pas considérés comme étroitement liés à ceux du contrat hôte ;

L'évaluation distincte du dérivé incorporé à séparer est suffisamment fiable pour fournir une information pertinente.

• Comptabilisation

Les gains et pertes réalisés et latents sont comptabilisés au compte de résultat dans la rubrique *« Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».*

Comptabilités de couverture

La norme IAS 39 permet trois formes de relation de couverture. Le choix de la relation de couverture est effectué en fonction de la nature du risque couvert.

- La couverture de juste valeur permet de couvrir l'exposition aux variations de juste valeur des actifs ou passifs financiers.
- La couverture de flux de trésorerie sert à couvrir l'exposition aux variations des flux de trésorerie d'actifs ou passifs financiers, d'engagements fermes ou de transactions futures.
- La couverture d'investissements nets en devises est comptabilisée comme la couverture de flux de trésorerie, elle n'a pas été utilisée par le groupe.

Les dérivés de couverture doivent satisfaire aux différents critères requis par la norme IAS 39 pour être comptablement qualifiés d'instruments de couverture. En particulier :
- L'instrument de couverture et l'élément couvert doivent tous deux être éligibles à la comptabilité de couverture.
- La relation entre l'élément couvert et l'instrument de couverture doit être formellement documentée, dès la mise en place de la relation de couverture. Cette documentation spécifie notamment les objectifs de gestion du risque de la direction, la nature du risque couvert, la stratégie sous-jacente ainsi que les modalités de mesure de l'efficacité de couverture.
- L'efficacité de cette couverture doit être démontrée, lors de la mise en place de la relation de couverture, puis tout au long de sa durée de vie, au moins à chaque date d'arrêté. Le rapport, entre la variation de valeur ou de résultat de l'instrument de couverture et celle de l'élément couvert, doit se situer dans un intervalle de 80 % à 125 %.

Le cas échéant, la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée et ce, sur base prospective.

• Couverture de juste valeur d'actifs ou de passifs financiers identifiés

Dans le cas d'une relation de couverture de juste valeur, les dérivés sont réévalués à leur juste valeur par contrepartie du compte de résultat dans la rubrique « *Gains ou pertes nets sur instruments financiers en juste valeur par résultat* » symétriquement à la réévaluation des éléments couverts en résultat, liée au risque couvert. Cette règle s'applique également, si l'élément couvert est comptabilisé au coût amorti ou, s'il s'agit d'un actif financier classé en « *Actifs financiers disponibles à la vente ».* Les variations de juste valeur de l'instrument de couverture et de la composante risque couverte se compensent partiellement ou totalement, il ne reste en résultat que l'éventuelle inefficacité de la couverture.

La partie correspondante au réescompte de l'instrument financier dérivé est portée au compte de résultat, dans la rubrique « *Produits et charges d'intérêts*», symétriquement aux produits ou charges d'intérêts relatifs à l'élément couvert.
En cas d'interruption de la relation de couverture ou de non-respect des critères d'efficacité, la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée sur une base prospective. Les dérivés de couverture sont transférés en « *Actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat »* et sont comptabilisés selon les principes applicables à cette catégorie. La valeur au bilan de l'élément couvert n'est postérieurement plus ajustée pour refléter les variations de juste valeur. Dans le cas d'instruments de taux identifiés initialement couverts, la réévaluation est amortie sur sa durée de vie résiduelle.

Si les éléments couverts ne figurent plus au bilan du fait notamment de remboursements anticipés, les ajustements cumulés sont immédiatement portés en compte de résultat.

• Dérivés de macro-couverture

Le groupe utilise les possibilités offertes par la Commission européenne pour la comptabilisation de ses opérations de macro-couverture. En effet, les modifications apportées par l'Union européenne à la norme IAS 39 (« *carve-out* ») permettent d'inclure les dépôts à vue de la clientèle dans les portefeuilles de passifs à taux fixes couverts et, de ne mesurer aucune inefficacité en cas de sous-couverture. Les dépôts à vue sont intégrés en fonction des lois d'écoulement définies par la gestion de bilan.

Pour chaque portefeuille d'actifs ou de passifs financiers portant un taux fixe, l'échéancier des dérivés de couverture est mis face à celui des éléments couverts, pour vérifier qu'il n'y a pas de sur-couverture.
Le traitement comptable des instruments dérivés de macro-couverture de juste valeur est similaire à celui des dérivés de couverture de juste valeur.
Les variations de juste valeur des portefeuilles couverts sont enregistrées au bilan dans la rubrique « *Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux* » par la contrepartie du compte de résultat.

• Couverture de flux de trésorerie

Dans le cas d'une relation de couverture de flux de trésorerie, les dérivés sont réévalués au bilan en juste valeur, par contrepartie des capitaux propres pour la partie efficace. La partie considérée comme inefficace est enregistrée au compte de résultat, dans la rubrique « *Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat* ».
Les montants enregistrés en capitaux propres sont repris en résultat, dans la rubrique « *Produits et charges d'intérêts* », au même rythme que les flux de l'élément couvert affectent le résultat.
Les éléments couverts restent comptabilisés conformément aux règles spécifiques à leur catégorie comptable.
En cas d'interruption de la relation de couverture ou de non-respect des critères d'efficacité, la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée. Les montants cumulés inscrits en capitaux propres, au titre de la réévaluation du dérivé de couverture, sont maintenus en capitaux propres, jusqu'à ce que la transaction couverte affecte elle-même le résultat ou, lorsqu'il est déterminé qu'elle ne se réalisera pas. Ces montants sont alors transférés en résultat.
En cas de disparition de l'élément couvert, les montants cumulés inscrits en capitaux propres sont immédiatement transférés en résultat.

3.6 DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE

Les dettes représentées par un titre (bons de caisse, titres du marché interbancaire, emprunt obligataire…), non classées en juste valeur par résultat sur option, sont comptabilisées, à l'origine, à leur valeur d'émission, le cas échéant, diminuée des coûts de transaction.
Ces dettes sont ensuite valorisées au coût amorti, selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

3.7 DETTES SUBORDONNÉES

Les dettes subordonnées, à terme ou à durée indéterminée, sont séparées des autres dettes représentées par un titre, car leur remboursement en cas de liquidation du débiteur n'est possible qu'après désintéressement des autres créanciers. Ces dettes sont valorisées au coût amorti.

3.8 DISTINCTION DETTES ET CAPITAUX PROPRES

Selon l'interprétation IFRIC 2, les parts de sociétaires sont des capitaux propres, si l'entité dispose d'un droit inconditionnel de refuser le remboursement ou, s'il existe des dispositions légales ou statutaires interdisant ou limitant fortement le remboursement. En raison des dispositions statutaires et légales existantes, les parts sociales, émises par les structures composant l'entité consolidante du groupe Crédit Mutuel, sont comptabilisées en capitaux propres.

Les autres instruments financiers émis par le groupe sont comptablement qualifiés d'instruments de dettes, dès lors qu'il existe une obligation contractuelle pour le groupe de délivrer de la trésorerie aux détenteurs de titres. C'est notamment le cas pour tous les titres subordonnés émis par le groupe.

3.9 PROVISIONS

Les dotations et reprises de provisions sont classées par nature dans les postes de charges et produits correspondants.
Une provision est constituée, lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre une obligation née d'un évènement passé et, lorsque le montant de l'obligation peut être estimé de façon fiable. Le montant de cette obligation est actualisé, le cas échéant, pour déterminer le montant de la provision.

Les provisions constituées par le groupe couvrent notamment :
- les risques opérationnels ;
- les engagements sociaux (cf. §3.12);
- les risques d'exécution des engagements par signature ;
- les litiges et garanties de passif ;
- les risques fiscaux ;
- les risques liés à l'épargne logement (cf. §3.10).

3.10 DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE ET ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

Les dettes sont des passifs financiers à revenu fixe ou déterminable. Elles sont comptabilisées à leur juste valeur, lors de leur entrée dans le bilan, puis sont valorisées, lors des arrêtés suivants, au coût amorti, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, sauf pour celles qui ont été comptabilisées à la juste valeur sur option.

• Contrats d'épargne réglementée

Les comptes épargne logement (CEL) et les plans épargne logement (PEL) sont des produits réglementés français accessibles à la clientèle (personnes physiques). Ces produits associent une phase d'épargne rémunérée ouvrant des droits à un prêt immobilier dans une seconde phase. Ils génèrent des engagements de deux ordres pour l'établissement distributeur :
- un engagement de rémunération future de l'épargne à un taux fixe (uniquement sur les PEL, le taux de rémunération des CEL étant assimilable à un taux variable, périodiquement révisé en fonction d'une formule d'indexation) ;
- un engagement d'accord de prêt aux clients qui le demandent, à des conditions prédéterminées (PEL et CEL).

Ces engagements ont été estimés sur la base de statistiques comportementales des clients et de données de marché. Une provision est constituée au passif du bilan, afin de couvrir les charges futures liées aux conditions potentiellement défavorables de ces produits, par rapport aux taux d'intérêt offerts à la clientèle des particuliers pour des produits similaires, mais non réglementés en terme de rémunération. Cette approche est menée par génération homogène en terme de conditions réglementées de PEL et de CEL. Les impacts sur le résultat sont inscrits parmi les intérêts versés à la clientèle.

3.11 TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La trésorerie et les équivalents de trésorerie regroupent les comptes de caisse, les dépôts et les prêts et emprunts à vue auprès des banques centrales et des établissements de crédit.

Dans le cadre du tableau des flux de trésorerie, les OPCVM sont classés en activité « *Opérationnelle* » et ne font donc pas l'objet d'un reclassement en trésorerie.

3.12 AVANTAGES AU PERSONNEL

Les engagements sociaux font l'objet, le cas échéant, d'une provision comptabilisée dans le poste « *Provisions* ». Sa variation est comptabilisée dans le compte de résultat, dans le poste « *Charges de personnel* », à l'exception de la part résultant des écarts actuariels, qui est comptabilisée en gains ou pertes latents ou différés, comptabilisés en capitaux propres.

• Avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies

Il s'agit des régimes de retraite, pré-retraite et retraite complémentaires dans lesquels le groupe conserve une obligation formelle ou implicite d'assurer les prestations promises au personnel.
Les engagements sont calculés selon la méthode des unités de crédit projetées, qui consiste à affecter les droits à prestations aux périodes de services, en application de la formule contractuelle de calcul des prestations du régime, puis actualisés à partir d'hypothèses démographiques et financières telles que :
- le taux d'actualisation, déterminé par référence au taux long terme des emprunts du secteur privé en fonction de la durée des engagements,
- le taux d'augmentation des salaires, évalué en fonction des tranches d'âges, des catégories cadre/non cadre et des caractéristiques régionales,
- les taux d'inflation, estimés par comparaison entre les taux de l'OAT et de l'OAT inflaté pour les différentes maturités,
- les taux de mobilité des salariés, déterminés par tranches d'âge, sur la base du ratio moyen sur 3 ans du nombre de démissions et licenciements, rapporté au nombre de salariés présents à la clôture de l'exercice en CDI,
- l'âge de départ en retraite : l'estimation est établie par individu sur la base de la date d'entrée réelle ou estimée dans la vie active et, des hypothèses liées à la loi portant réforme des retraites, avec un plafonnement maximum à 67 ans,
- la mortalité selon la table INSEE TH/TF 00-02.

Les différences générées par les changements de ces hypothèses et par les différences entre les hypothèses antérieures et les réalisations constituent des écarts actuariels. Lorsque le régime dispose d'actifs, ceux-ci sont évalués à la juste valeur et impactent le résultat pour leur rendement attendu. L'écart entre le rendement réel et le rendement attendu constitue également un écart actuariel.
Les écarts actuariels sont constatés en gains ou pertes latents ou différés, comptabilisés en capitaux propres.
Les réductions et liquidations de régime génèrent une variation de l'engagement, qui est comptabilisée dans le compte de résultat de l'exercice.

• Avantages postérieurs à l'emploi à cotisations définies

Les entités du groupe cotisent à divers régimes de retraite gérés par des organismes indépendants du groupe, pour lesquels elles ne conservent aucune obligation de paiement supplémentaire formelle ou implicite, notamment s'il s'avère que les actifs du fonds ne sont pas suffisants pour faire face aux engagements.
Ces régimes n'étant pas représentatifs d'engagement pour le groupe, ils ne font donc pas l'objet d'une provision.
Les charges sont comptabilisées dans l'exercice au cours duquel la cotisation est due.

• Autres avantages à long terme

Il s'agit des avantages à verser, autres que ceux postérieurs à l'emploi et indemnités de fin de contrat, dont le paiement est attendu à plus de douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lequel le personnel a rendu les services correspondants, comme par exemple les médailles du travail,...
L'engagement du groupe, au titre des autres avantages à long terme, est chiffré selon la méthode des unités de crédits projetés. Cependant, les écarts actuariels sont immédiatement constatés en résultat de la période.

Les engagements au titre des médailles du travail sont parfois couverts par des contrats d'assurances. Seule la partie non couverte de cet engagement fait l'objet d'une provision.

• Indemnités de fin de contrat de travail

Ces indemnités résultent de l'avantage accordé par le groupe lors de la résiliation du contrat avant l'âge normal de départ en retraite ou, suite à la décision du salarié de partir volontairement en échange d'une indemnité.
Ces provisions font l'objet d'une actualisation dès lors que leur paiement est prévu dans un délai supérieur à douze mois après la date de clôture.

• Avantages à court terme

Il s'agit des avantages dont le règlement est attendu dans les douze mois de la clôture de l'exercice autres que les indemnités de fin de contrat, tels que les salaires, cotisations de sécurité sociale, certaines primes.
Une charge est comptabilisée au titre de ces avantages à court terme, sur l'exercice au cours duquel les services ayant donné droit à ces avantages ont été rendus à l'entreprise.

3.13 ACTIVITÉS D'ASSURANCE

Les principes comptables et les règles d'évaluation propres aux actifs et passifs générés par l'émission des contrats d'assurance, sont établis conformément à la norme IFRS 4. Elle s'applique également aux contrats de réassurance émis ou souscrits, et aux contrats financiers comportant une clause discrétionnaire de participation aux bénéfices.

Les autres actifs détenus et passifs émis par les sociétés d'assurance suivent les règles communes à tous les actifs et passifs du groupe.

• Actifs

Les actifs financiers, immeubles de placement et immobilisations suivent les méthodes de comptabilisation décrites par ailleurs.

En revanche, les actifs financiers représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unités de compte sont présentés en « *Actifs financiers à la juste valeur par résultat* ».

• Passifs

Les passifs d'assurance, représentatifs des engagements vis-à-vis des souscripteurs et bénéficiaires, figurent dans le poste « *Provisions techniques des contrats d'assurance* ». Ils restent valorisés, comptabilisés et consolidés comme en normes françaises.

Les provisions techniques des contrats d'assurance-vie sont constituées principalement de provisions mathématiques, correspondant généralement aux valeurs de rachat des contrats. Les risques couverts sont principalement le décès, l'invalidité et l'incapacité de travail (pour l'assurance emprunteur).

Les provisions techniques des contrats en unité de compte sont évaluées, à la date de clôture, sur la base de la valeur de réalisation des actifs servant de supports à ces contrats.

Les provisions des contrats d'assurance non-vie correspondent aux primes non acquises (portion des primes émises relative aux exercices ultérieurs) et aux sinistres à payer.

Les contrats d'assurance, bénéficiant d'une clause de participation aux bénéfices discrétionnaires font l'objet d'une « comptabilité reflet ». La provision pour participation aux bénéfices différée en résultant représente la quote-part des plus et moins-values des actifs, revenant aux assurés. Ces provisions pour participation aux bénéfices différée sont présentées au passif ou à l'actif, par entité juridique et sans compensation entre entités du périmètre. À l'actif, elles figurent dans un poste distinct.

À la date de clôture, un test de suffisance du passif comptabilisé sur ces contrats (nets des autres éléments d'actifs ou de passifs liés, tels que les frais d'acquisition reportés et les valeurs de portefeuille acquises) est réalisé : il est vérifié que le passif comptabilisé est suffisant pour couvrir les flux de trésorerie futurs estimés à cette date. Une insuffisance éventuelle des provisions techniques est constatée en résultat de la période (et serait reprise ultérieurement le cas échéant).

• Compte de résultat

Les produits et charges comptabilisés au titre des contrats d'assurance émis par le groupe sont présentés dans les postes « *Produits des autres activités* » et « *Charges des autres activités* ».
Les produits et charges relevant des activités pour compte propre des entités d'assurance sont comptabilisés dans les rubriques qui leur sont relatives.

3.14 IMMOBILISATIONS

Les immobilisations inscrites au bilan comprennent les immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation, ainsi que les immeubles de placement.
Les immobilisations d'exploitation sont utilisées à des fins de production de services ou administrative.

Les immeubles de placement sont des biens immobiliers détenus pour en retirer des loyers et/ou pour valoriser le capital investi. Ils sont enregistrés de la même façon que les immeubles d'exploitation, selon la méthode du coût historique.

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition, augmenté des frais directement attribuables et, nécessaires à leur mise en état de marche en vue de leur utilisation. Après comptabilisation initiale, les immobilisations sont évaluées selon la méthode du coût historique amorti, c'est à dire à leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes éventuelles de valeur.

Lorsqu'une immobilisation est composée de plusieurs éléments pouvant faire l'objet de remplacement à intervalles réguliers, ayant des utilisations différentes ou procurant des avantages économiques selon un rythme différent, chaque élément est comptabilisé séparément dès l'origine et chacun des composants est amorti selon un plan d'amortissement qui lui est propre. L'approche par composants a été retenue pour les immeubles d'exploitation et de placement.

Le montant amortissable d'une immobilisation est déterminé après déduction de sa valeur résiduelle nette des coûts de sortie. La durée d'utilité des immobilisations étant généralement égale à la durée de vie économique attendue du bien, il n'est pas constaté de valeur résiduelle.

Les immobilisations sont amorties sur la durée d'utilité attendue du bien pour l'entreprise selon son propre rythme de consommation estimée des avantages économiques. Les immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité indéfinie ne sont pas amorties.
Les dotations aux amortissements concernant les immobilisations d'exploitation sont comptabilisées sous la rubrique « *Dotations / reprises sur amortissements et provisions des immobilisations d'exploitation* » du compte de résultat.

Les dotations aux amortissements concernant les immeubles de placement sont comptabilisées sous la rubrique « *Charges des autres activités* » du compte de résultat.

Les fourchettes de durées d'amortissement retenues sont :

<u>Immobilisations corporelles :</u>

- Terrain aménagements réseaux :	15-30 ans
- Constructions – gros œuvre structure : (en fonction du type d'immeuble concerné)	20-80 ans
- Constructions – équipements :	10-40 ans
- Agencements et installations :	5-15 ans
- Mobilier et matériel de bureau :	5-10 ans
- Matériel de sécurité :	3-10 ans
- Matériel roulant :	3-5 ans
- Matériel informatique :	3-5 ans

<u>Immobilisations incorporelles :</u>

- Logiciels acquis ou créés en interne :	1-10 ans
- Fonds de commerce acquis : (si acquisition de portefeuille de contrats clientèle)	9-10 ans

Les immobilisations amortissables font l'objet de tests de dépréciation lorsqu'à la date de clôture des indices de pertes de valeur sont identifiés. Les immobilisations non amortissables (comme les droits au bail) font l'objet d'un test de dépréciation une fois par an.
S'il existe un tel indice de dépréciation, la valeur recouvrable de l'actif est comparée à sa valeur nette comptable. En cas de perte de valeur, une dépréciation est constatée en compte de résultat ; elle modifie la base amortissable de l'actif de manière prospective.
La dépréciation est reprise en cas de modification de l'estimation de la valeur recouvrable ou de disparition des indices de dépréciation. La valeur nette comptable après reprise de perte de valeur ne peut pas être supérieure à la valeur nette comptable qui aurait été calculée si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.
Les dépréciations concernant les immobilisations d'exploitation sont comptabilisées sous la rubrique « *Dotations / reprises sur amortissements et provisions des immobilisations d'exploitation* » du compte de résultat.

Les dépréciations concernant les immeubles de placement sont comptabilisées sous la rubrique « *Charges des autres activités* » (pour les dotations) et « *Produits des autres activités* » (pour les reprises) du compte de résultat.

Les plus et moins-values de cession des immobilisations d'exploitation sont enregistrées au compte de résultat sur la ligne « *Gains ou pertes nets sur autres actifs* ».
Les plus et moins-values de cession des immeubles de placement sont enregistrées au compte de résultat sur la ligne « *Produits des autres activités* » ou « *Charges des autres activités* ».

La juste valeur des immeubles de placement est communiquée dans l'annexe à chaque date d'arrêté : elle repose sur une évaluation de ces immeubles par référence au marché, effectuée par des experts indépendants (Niveau 2).

3.15 COMMISSIONS

Le groupe enregistre en résultat les produits et charges de commissions sur prestations de services en fonction de la nature des prestations auxquelles elles se rapportent.
Les commissions directement liées à la mise en place du prêt sont étalées (cf. §3.1).
Les commissions rémunérant un service continu sont prises en compte sur la durée de la prestation rendue.
Les commissions rémunérant l'exécution d'un acte important sont comptabilisées au compte de résultat intégralement lors de l'exécution de cet acte.

3.16 IMPÔTS SUR LES RÉSULTATS

Les impôts sur les résultats comprennent l'ensemble des impôts assis sur le résultat, exigibles ou différés.
Les impôts exigibles sur les résultats sont calculés selon les règles fiscales en vigueur.

Le groupe comptabilise la contribution économique territoriale (CET), composée de la cotisation foncière des entreprises (CFE), et de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), comme une charge opérationnelle et donc, ne constate pas d'impôts différés dans les comptes consolidés.

• Impôts différés

En application d'IAS 12, des impôts différés sont constatés sur les différences temporaires entre la valeur fiscale et la valeur comptable des éléments du bilan consolidé, à l'exception des écarts d'acquisition.

Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable par référence au taux de l'impôt sur les sociétés connu à la clôture de l'exercice, et applicable au cours des exercices suivants.

Des actifs nets des passifs d'impôts différés sont constatés lorsque leur probabilité d'utilisation est élevée.
Les impôts exigibles ou différés sont comptabilisés comme un produit ou une charge, à l'exception de ceux afférents aux gains ou pertes latents ou différés comptabilisés en capitaux propres, pour lesquels l'impôt différé est imputé directement sur cette rubrique.

Les impôts différés actifs ou passifs sont compensés quand ils trouvent leur origine au sein d'une même entité ou groupe fiscal, relèvent de la même autorité fiscale, et lorsqu'existe un droit légal de compensation.

Les impôts différés ne font pas l'objet d'une actualisation.

3.17 INTÉRÊTS PRIS EN CHARGE PAR L'ÉTAT DE CERTAINS PRÊTS

Dans le cadre de mesures d'aides au secteur agricole et rural, ainsi qu'à l'acquisition de logement, certaines entités du groupe accordent des prêts à taux réduits, fixés par l'État. Par conséquent, ces entités perçoivent de l'État une bonification égale au différentiel de taux qui existe entre le taux accordé à la clientèle et un taux de référence prédéfini. De ce fait, il n'est pas constaté de décote sur les prêts bénéficiant de ces bonifications.

Les modalités de ce mécanisme de compensation sont réexaminées périodiquement par l'État.

Les bonifications perçues de l'État sont enregistrées sous la rubrique « *Intérêts et produits assimilés* » et réparties sur la durée de vie des prêts correspondants, conformément à l'IAS 20.

3.18 GARANTIES FINANCIÈRES ET ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT

Les garanties financières sont assimilées à un contrat d'assurance, lorsqu'elles prévoient des paiements spécifiques à effectuer pour rembourser son titulaire d'une perte qu'il encourt, en raison de la défaillance d'un débiteur spécifié à effectuer un paiement à l'échéance en vertu d'un instrument de dette.

Conformément à IFRS 4, ces garanties financières restent évaluées selon les normes françaises, soit en hors-bilan, dans l'attente d'un complément normatif qui devrait parfaire le dispositif actuel. Par conséquent, ces garanties font l'objet d'une provision au passif en cas de sortie de ressource probable.

En revanche, les contrats de garanties financières qui prévoient des paiements en réponse aux variations d'une variable financière (prix, notation ou indice de crédit, ...) ou d'une variable non financière, à condition que dans ce cas la variable ne soit pas spécifique à une des parties au contrat, entrent dans le champ d'application d'IAS 39. Ces garanties sont alors traitées comme des instruments dérivés.

Les engagements de financement qui ne sont pas considérés comme des instruments dérivés au sens de la norme IAS 39, ne figurent pas au bilan. Ils font toutefois l'objet de provisions, conformément aux dispositions de la norme IAS 37.

3.19 OPÉRATIONS EN DEVISES

Les actifs et passifs financiers libellés dans une devise autre que la devise locale sont convertis au taux de change à la date d'arrêté.

• Actifs ou passifs financiers monétaires

Les gains ou pertes de change provenant de ces conversions sont comptabilisés dans le compte de résultat, sous la rubrique « *Gains ou pertes nets sur portefeuille à la JV par résultat* ».

• Actifs ou passifs financiers non monétaires

Les gains ou pertes de change provenant de ces conversions sont comptabilisés dans le compte de résultat sous la rubrique « *Gains ou pertes nets sur portefeuille à la juste valeur par résultat* » si l'élément est classé en juste valeur par résultat ou parmi les plus ou moins-values latentes ou différées lorsqu'il s'agit d'actifs financiers disponibles à la vente.

3.20 ACTIFS NON COURANTS DESTINÉS À ÊTRE CÉDÉS ET ACTIVITÉS ABANDONNÉES

Un actif non courant (ou groupe d'actifs) satisfait aux critères de définition des actifs destinés à être cédés, s'il est disponible en vue d'être vendu et, si sa vente est hautement probable et interviendra dans les douze mois.
Les actifs et passifs liés sont présentés sur deux lignes distinctes du bilan, dans les rubriques « *Actifs non courants destinés à être cédés* » et « *Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés* ». Ils sont comptabilisés au plus faible de leur valeur comptable et de leur juste valeur diminuée des coûts de cession et ne sont plus amortis.

Lorsqu'une perte de valeur est constatée sur ce type d'actifs et de passifs, une dépréciation est enregistrée en résultat.

Des activités sont considérées comme abandonnées, lorsqu'il s'agit d'activités destinées à être cédées, d'activités arrêtées, et de filiales qui ont été acquises uniquement dans la perspective d'être vendues. Elles sont présentées sur une ligne distincte du compte de résultat, dans la rubrique « *Gains et pertes nets d'impôts sur activités abandonnées* ».

3.21 JUGEMENTS ET ESTIMATIONS UTILISÉS DANS L'ÉLABORATION DES ÉTATS FINANCIERS

L'élaboration des états financiers du groupe exige la formulation d'hypothèses afin d'effectuer les évaluations nécessaires et comportent des risques et des incertitudes concernant leur réalisation dans le futur.

Les réalisations futures peuvent être influencées par plusieurs facteurs, notamment :
- les activités des marchés nationaux et internationaux,
- les fluctuations des taux d'intérêt et de change,
- la conjoncture économique et politique dans certains secteurs d'activité ou pays,
- les modifications de la réglementation ou de la législation.

Les estimations comptables nécessitant la formulation d'hypothèses sont utilisées principalement pour les évaluations suivantes :
- juste valeur des instruments financiers non cotés sur un marché actif, la définition d'une transaction forcée ainsi que la définition de ce qu'est un paramètre observable, sont des notions qui requièrent le jugement. *Cf. §3.4 « Titres »,*
- régimes de retraites et autres avantages futurs sociaux,
- dépréciations durables,
- dépréciation sur créances,
- provisions,
- dépréciations sur actifs incorporels et écarts d'acquisition,
- impôts différés actifs.

NOTE 4 : INFORMATION SECTORIELLE

En matière d'information sectorielle, le groupe communique sur deux niveaux, conformément à la segmentation du *reporting* interne. L'information par secteur d'activité constitue le premier niveau, et celle par secteur géographique le second niveau.

• Information sectorielle par métier (1er niveau)

L'information sectorielle du groupe Crédit Mutuel est organisée selon cinq branches d'activité :
- Banque de détail,
- Banque grandes entreprises et banque d'investissement,
- Assurances,
- Gestion d'actifs et banque privée,
- Autres.

Le secteur ***banque de détail*** regroupe le réseau des caisses de Crédit Mutuel, les banques régionales du CIC, ainsi que toutes les activités spécialisées dont la commercialisation des produits est assurée par le réseau (TPE, PME-PMI, entreprises (autres que les grandes entreprises), crédit-bail mobilier et immobilier, affacturage, immobiliers, autres).

Le secteur ***banque grandes entreprises/banque d'investissement*** est composé des activités suivantes :
- banque grandes entreprises : regroupe les activités bancaires et connexes à l'activité bancaire fournies à des grandes entreprises suivies par une direction commerciale ou filialisées,
- banque d'investissement : banque de marché, banque d'affaires, capital-risque, capital développement, intermédiation financière, prise de participations.

Le secteur ***assurances*** comprend les activités d'assurance-vie et non vie (vie, IARD, courtage d'assurances).

Le secteur ***gestion d'actifs/banque privée*** regroupe les deux activités suivantes :
- gestion d'actifs : gestion collective (OPCVM, SCPI), épargne salariale, conservation, dépositaire dès lors qu'elle s'adresse à une clientèle propre, distincte de celle du réseau ;
- banque privée : gestion de fortune et de patrimoine.

Le secteur ***autres*** regroupe les filiales de moyens non rattachables à la banque de détail (technologies, monétique, formation, communication, tourisme).

Les transactions entre secteurs d'activité sont conclues à des conditions de marché.

- **Information sectorielle par zone géographique (2nd niveau)**

Pour cette information sectorielle de second niveau, trois zones géographiques ont été définies au sein du groupe Crédit Mutuel :
- France,
- Europe hors France,
- Autres pays.

L'analyse géographique du bilan et du résultat repose sur le lieu d'enregistrement comptable des activités.

NOTE 5 : INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTIES LIÉES

Les parties liées au groupe Crédit Mutuel sont les sociétés consolidées, y compris les sociétés mises en équivalence et les administrateurs du 3e degré (Caisse Centrale du Crédit Mutuel et Confédération Nationale du Crédit Mutuel).

Les transactions réalisées entre le groupe Crédit Mutuel et ses parties liées sont effectuées aux conditions normales de marché, au moment de la réalisation de ces transactions.

La liste des sociétés consolidées du groupe est présentée dans la note 0 des données chiffrées, ci-après. Les transactions réalisées et les encours existant en fin de période entre les sociétés du groupe consolidées par intégration globale étant totalement éliminés en consolidation, seules sont reprises dans les tableaux d'annexes les données relatives à ces opérations réciproques, lorsqu'elles concernent les sociétés sur lesquelles le groupe exerce un contrôle conjoint ou une influence notable, et sont mises en équivalence.

NOTE 6 : NORMES ET INTERPRÉTATIONS NON ENCORE APPLIQUÉES

NORMES ET INTERPRÉTATIONS ADOPTÉES PAR L'UNION EUROPÉENNE ET NON ENCORE APPLIQUÉES

IFRS 9 – instruments financiers

La norme IFRS 9 est appelée à remplacer la norme IAS 39 Instruments financiers « *Comptabilisation et évaluation* ». Elle définit de nouvelles règles en matière de :
- classement et d'évaluation des instruments financiers (Phase 1),
- dépréciation du risque de crédit des actifs financiers (Phase 2), et de
- comptabilité de couverture, hors opérations de macro-couverture (Phase 3).

Elle entre en vigueur de manière obligatoire au 1er janvier 2018. Le classement et l'évaluation ainsi que le nouveau modèle de dépréciation d'IFRS 9 sont applicables rétrospectivement en ajustant le bilan d'ouverture en date de première application, sans obligation de retraiter les exercices présentés en comparatif. Ainsi, le groupe présentera ses comptes 2018 sans comparatif 2017 au format IFRS 9, l'explication du passage des portefeuilles entre les deux référentiels et les impacts sur les capitaux propres seront intégrés dans les annexes.

Le groupe a lancé le chantier en mode projet au deuxième trimestre 2015 ; il regroupe les différents acteurs (finance, risques, informatique,...), et est structuré autour du comité de pilotage « consolidation nationale » coordonné par la Direction gestion finances de la Confédération. Le projet est articulé en groupes de travail, selon les phases et les instruments (crédits, titres et dérivés) ; les travaux relatifs aux modèles de dépréciation étant sous la responsabilité de la Direction des risques CNCM.

Les développements et adaptations informatiques nécessaires ont démarré en 2016 et se poursuivront en 2017.

Ce chantier intègre l'ensemble des activités concernées du groupe, y compris les assurances. L'amendement à IFRS 4, publié en septembre 2016, permet de différer ou aménager la première application d'IFRS 9 pour ces entités. Mais, à ce stade, l'approche de différé d'application ne peut s'appliquer aux bancassureurs. Compte tenu du calendrier d'implémentation de la norme et bien que les discussions sur ce sujet se poursuivent aux niveaux international et européen, les entités d'assurances du groupe appliqueront IFRS 9 au 01.01.2018.

Les informations par phase sont présentées ci-après.

Phase 1 - Classement et évaluation

Selon IFRS 9, le classement et l'évaluation des actifs financiers dépendront du modèle de gestion et des caractéristiques contractuelles des instruments, ce qui pourrait conduire à un classement et une évaluation de certains actifs financiers différents d'IAS 39.

Les prêts, créances, ou titres de dettes acquis seront classés :
- au coût amorti, si le modèle de gestion consiste à détenir l'instrument afin d'en collecter les flux de trésorerie contractuels, et si les flux de trésorerie sont uniquement constitués de paiements relatifs au principal et d'une rémunération d'intérêts sur le principal (analyse réalisée via le test SPPI),
- en juste valeur par capitaux propres, si le modèle de gestion est de détenir l'instrument afin de collecter les flux de trésorerie contractuels et de vendre les actifs en fonction des opportunités, et si les flux de trésorerie sont uniquement constitués de paiements relatifs au principal et d'intérêts sur le principal. En cas de cession de ces instruments, les gains ou pertes latents précédemment comptabilisés en capitaux propres seront constatés en compte de résultat, comme actuellement sous IAS 39 en cas de classement en portefeuille d'actifs disponibles à la vente (AFS),
- en juste valeur par résultat, s'ils ne sont pas éligibles aux deux catégories précédentes ou si le groupe choisit de les classer comme tel, sur option, à des fins de réduction d'incohérence comptable.

Les instruments de capitaux propres acquis (actions notamment) seront classés :
- en juste valeur par résultat, ou
- sur option, en juste valeur par capitaux propres. En cas de cession de ces instruments, les gains ou pertes latents précédemment comptabilisés en capitaux propres ne seront pas recyclés en résultat, contrairement à la pratique actuelle en cas de comptabilisation en portefeuille d'actifs disponibles à la vente (AFS). Seuls les dividendes seront comptabilisés en résultat.

À noter que :
- les dérivés incorporés à des actifs financiers ne pourront plus être comptabilisés séparément du contrat hôte,
- les dispositions de la norme IAS 39 relatives à la décomptabilisation des actifs sont reprises dans la norme IFRS 9 sans modification,
- tout comme celles relatives aux passifs financiers, exceptée la comptabilisation des variations de juste valeur, résultant du risque de crédit propre des dettes désignées en juste valeur par résultat sur option. En effet, elles seront à constater en gains ou pertes latents ou différés dans les capitaux propres, et non plus en résultat. Le groupe est marginalement concerné par la problématique du risque de crédit propre.

Les travaux opérationnels menés dans le groupe au cours de l'année 2016, ont visé à :
- finaliser la cartographie des instruments, tant sur les taux que sur les différentes clauses contractuelles,
- définir et démarrer les tests SPPI pour les taux identifiés à risque (moyennés, dé-corrélés),
- lancer le chantier de documentation des différents instruments, aux niveaux national et régional, tant sur les caractéristiques des instruments que sur les modèles de gestion.

À ce stade, seront principalement reclassés en juste valeur par résultat, les parts d'OPCVM et d'OPCI, et certaines obligations convertibles, ou structurées ; l'impact des reclassements est modéré. Les travaux sont en cours de finalisation sur certains crédits et tranches de titrisation.

Le Crédit Mutuel n'a pas souhaité émettre de principes « groupe » quant :
- à l'usage de l'option à la juste valeur par capitaux propres pour les instruments de capitaux propres,
- au classement en coût amorti, ou en juste valeur par capitaux propres, des instruments de dettes inclus dans le portefeuille de liquidité ; chaque groupe classera ses instruments en fonction de son propre modèle de gestion.

Phase 2 – Dépréciation

Pour sa partie relative à la dépréciation du risque de crédit, IFRS 9 répond aux critiques soulevées par le modèle de pertes de crédit avérées de la norme IAS 39, d'une comptabilisation trop tardive et trop faible des pertes de crédit.
Elle permet de passer d'un provisionnement de pertes de crédit avérées à un provisionnement de pertes de crédit attendues. Les dépréciations seront constatées, pour les actifs financiers n'ayant pas fait l'objet d'indications objectives de pertes à titre individuel, à partir d'historique de pertes observées mais aussi de prévisions raisonnables et justifiables des flux futurs de trésorerie.

Cette approche du risque de crédit plus prospective est déjà prise en compte, pour partie, lorsque des provisions collectives sont actuellement constatées sur des portefeuilles homogènes d'actifs financiers en application de la norme IAS 39.

Ainsi, le nouveau modèle de dépréciation de la norme IFRS 9 s'appliquera à l'ensemble des instruments de dettes évalués au coût amorti ou en juste valeur par capitaux propres, qui seront répartis en 3 catégories ; ceux relevant :
- *Bucket 1* : provisionnement sur la base des pertes de crédit attendues à 12 mois (résultant de risques de défaut dans les 12 mois à venir) dès l'entrée au bilan des actifs financiers, et tant qu'aucune augmentation significative du risque de crédit n'a été constatée depuis la comptabilisation initiale,
- *Bucket 2* : provisionnement sur la base des pertes de crédit attendues à maturité (résultant de risques de défauts sur toute la durée de vie résiduelle de l'instrument) dès lors qu'une augmentation significative du risque de crédit a été constatée depuis la comptabilisation initiale, et
- *Bucket 3* : catégorie regroupant les actifs financiers dépréciés pour lesquels il existe une indication objective de perte de valeur liée à un événement survenu postérieurement à la mise en place du prêt. Cette catégorie équivaut au périmètre des encours actuellement dépréciés individuellement sous IAS 39.

L'augmentation significative du risque de crédit s'appréciera en :
- tenant compte de toutes les informations raisonnables et justifiables, et
- en comparant le risque de défaillance sur l'instrument financier à la date de clôture avec celui à la date de la comptabilisation initiale.

Pour le groupe, cela se traduit par la mesure du risque au niveau de l'emprunteur, l'évaluation de la variation du risque étant réalisée contrat par contrat.

Les travaux opérationnels menés dans le groupe au cours de l'année 2016, ont principalement visé à définir la frontière entre les *buckets* 1 et 2 :
- le groupe s'appuiera sur les modèles développés pour les besoins prudentiels et sur l'évaluation du risque de défaut à 12 mois (représenté par une cotation ou un taux de défaut), comme la norme l'y autorise,
- il associera à ces données quantitatives, des critères qualitatifs tels que les impayés/retards de plus de 30 jours, la notion de crédits restructurés,...
- des méthodes moins complexes seront utilisées pour les entités ou petits portefeuilles, classés prudentiellement en méthode standard et ne disposant pas de systèmes de notation.

Les réflexions sont en cours sur la méthodologie de prise en compte, dans les paramètres, des informations de nature prospective.

À ce stade, le groupe considère que les impacts quantitatifs ne peuvent être raisonnablement évalués, mais estime que le niveau de dépréciation, sous IFRS 9, des buckets 1 et 2 sera sensiblement plus élevé que les provisions collectives actuellement constituées sous IAS 39.

Phase 3 – Comptabilité de couverture

IFRS 9 permet aux entités de choisir, lors de la première application, d'appliquer les nouvelles dispositions en termes de comptabilité de couverture, ou de maintenir celles d'IAS 39.
Le groupe Crédit Mutuel a choisi de conserver les dispositions actuelles. Des informations complémentaires en annexe seront, en revanche, incluses sur la gestion des risques et les effets de la comptabilité de couverture sur les états financiers, conformément à IFRS 7 révisé.

À noter qu'en outre, les dispositions prévues dans IAS 39 pour de la couverture de valeur du risque de taux d'un portefeuille d'actifs ou passifs financiers, telles qu'adoptées par l'Union européenne, continueront de s'appliquer.

IFRS 15 – produits des activités ordinaires tirés des contrats avec les clients

Cette norme remplacera plusieurs normes et interprétations relatives à la comptabilisation des revenus (notamment les normes IAS 18 *Produits des activités ordinaires* et IAS 11 *Contrats de construction*). Mais elle n'affecte pas les revenus résultant des contrats de location, des contrats d'assurance ou des instruments financiers.

La comptabilisation des produits résultant de contrats doit traduire le transfert du contrôle du bien (ou service) à un client, pour le montant auquel le vendeur s'attend à avoir droit. À cette fin, la norme développe un modèle en cinq étapes, permettant de déterminer quand et pour quel montant les produits des activités ordinaires doivent être comptabilisés :
- identification du contrat conclu avec le client,
- identification des obligations de performance incluses dans le contrat,
- détermination du prix de transaction du contrat,
- allocation du prix de transaction aux différentes obligations de performance, et
- reconnaissance du revenu lorsqu'une obligation de performance est remplie.

Cette norme entrera en vigueur de manière obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2018.

L'analyse de la norme et une première identification de ses effets potentiels ont été réalisés en 2016. Ces travaux s'effectuent au sein d'un groupe de travail confédéral dédié, auquel participent les différents groupes CM, et certaines filiales, le cas échéant.

Les principaux métiers/produits ayant fait l'objet d'analyses sont les offres bancaires *packagées*, la gestion d'actifs (commissions de surperformance), la téléphonie, et les activités informatiques.

À ce stade, les impacts attendus devraient être limités.

NORMES ET INTERPRÉTATIONS NON ENCORE ADOPTÉES PAR L'UNION EUROPÉENNE

Il convient de noter principalement :
- IFRS 16 - contrats de location dont la première application est prévue pour le 01.01.2019, sous réserve d'adoption par l'Union européenne,
- les amendements à IFRS 4 en lien avec IFRS 9 (Date d'application prévue : 01.01.2018) : cf. note précédente sur IFRS 9.

IFRS 16 – Contrats de location

Elle remplacera la norme IAS 17 et les interprétations relatives à la comptabilisation des contrats de location.

Selon IFRS 16, la définition des contrats de location implique d'une part, l'identification d'un actif et d'autre part, le contrôle par le preneur du droit d'utilisation de cet actif.

Du point de vue du bailleur, l'impact attendu devrait être limité, les dispositions retenues restant substantiellement inchangées par rapport à l'actuelle norme IAS 17.

Côté preneur, pour tout contrat de location simple, doivent être comptabilisés :
- dans les immobilisations : un actif représentatif du droit d'utilisation du bien loué,
- au passif, une dette représentative de l'obligation de paiement des loyers à effectuer pendant la durée de la location, et
- dans le compte de résultat, la charge liée à l'amortissement linéaire de l'actif, séparément de la charge d'intérêts calculée actuariellement, sur la dette financière.

Pour rappel, selon la norme IAS 17 actuellement en vigueur, aucun montant n'est enregistré au bilan et le coût des contrats de location figurent dans les charges d'exploitation.

Le groupe a débuté les travaux d'analyses sur les impacts de cette norme et a notamment entamé le recensement de ses contrats de location, tant en matière immobilière que mobilière (informatique, flotte automobile,...).

NOTE 7 :

ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Néant.

II/ DONNÉES CHIFFRÉES

Les notes de l'annexe sont présentées en millions d'euros.

NOTE 0 : PÉRIMÈTRE - IMPLANTATIONS ET ACTIVITÉS PAR PAYS

0A - COMPOSITION DU PÉRIMÈTRE

Les entités du périmètre sont présentées selon les secteurs retenus pour l'établissement de l'information sectorielle conformément à IFRS 8. Ainsi, par exemple, les entités figurant en "banque de détail" n'ont pas nécessairement la forme juridique d'un établissement de crédit.	Pays d'implantation	31.12.2016			31.12.2015			Commentaires
		Pourcentage		Méthode	Pourcentage		Méthode	
		Contrôle	Intérêt	+*	Contrôle	Intérêt	+*	
A. Banque de détail								
Entité consolidante								
Confédération Nationale du Crédit Mutuel	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Caisse Centrale du Crédit Mutuel	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Fédération Nationale du CMAR	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
CM11								
- Vocation Générale **	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
- Caisse Agricole du Crédit Mutuel	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
CM Arkéa **	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
CMNE **	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
CMO **	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
CMMABN **	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
CMAG **	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
CM11 * **								
Adepi	FRANCE	100,00	98,88	IG	100,00	98,88	IG	
Bancas	FRANCE	50,00	50,00	MEE	50,00	50,00	MEE	
Banco Banif Mais SA Espagne (succursale de Banco Cofidis SA)	ESPAGNE	-	-	NI	100,00	54,63	IG	Déconsolidation
Banco Cofidis SA	PORTUGAL	-	-	NI	100,00	54,63	IG	Fusion avec Cofidis Portugal
Banco Popular Español	ESPAGNE	3,95	3,95	MEE	3,95	3,95	MEE	
Banif Plus Bank	HONGRIE	-	-	NI	100,00	54,63	IG	Fusion avec Cofidis France
Banque du Groupe Casino	FRANCE	50,00	50,00	MEE	50,00	50,00	MEE	
Banque Européenne du Crédit Mutuel (BECM)	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Banque Européenne du Crédit Mutuel Monaco	MONACO	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Banque Marocaine du Commerce Extérieur (BMCE)	MAROC	26,21	26,21	MEE	26,21	26,21	MEE	
Banque de Tunisie	TUNISIE	34,00	34,00	MEE	34,00	34,00	MEE	
BECM Francfort (succursale de BECM)	ALLEMAGNE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
BECM Saint Martin (succursale de BECM)	SAINT MARTIN (partie neerlandaise)	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Cartes et crédits à la consommation	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
CIC Est	FRANCE	100,00	98,88	IG	100,00	98,88	IG	
CIC Iberbanco	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
CIC Lyonnaise de Banque (LB)	FRANCE	100,00	98,88	IG	100,00	98,88	IG	
CIC Nord Ouest	FRANCE	100,00	98,88	IG	100,00	98,88	IG	
CIC Ouest	FRANCE	100,00	98,88	IG	100,00	98,88	IG	
CIC Sud Ouest	FRANCE	100,00	98,88	IG	100,00	98,88	IG	
CM-CIC Asset Management	FRANCE	99,98	99,72	IG	99,98	99,72	IG	
CM-CIC Bail	FRANCE	99,99	98,88	IG	99,99	98,88	IG	
CM-CIC Bail Espagne (succursale de CM-CIC Bail)	ESPAGNE	100,00	98,88	IG	100,00	98,88	IG	
CM-CIC Epargne Salariale	FRANCE	100,00	98,88	IG	100,00	98,88	IG	
CM-CIC Factor	FRANCE	100,00	98,93	IG	100,00	98,93	IG	
CM-CIC Gestion	FRANCE	99,99	99,71	IG	99,99	99,71	IG	
CM-CIC Home Loan SFH	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
CM-CIC Immobilier	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
CM-CIC Lease	FRANCE	100,00	99,39	IG	100,00	99,39	IG	
CM-CIC Leasing Benelux	BELGIQUE	100,00	98,88	IG	100,00	98,88	IG	
CM-CIC Leasing GmbH	ALLEMAGNE	100,00	98,88	IG	100,00	98,88	IG	
CM-CIC Leasing Solutions SAS	FRANCE	100,00	100,00	IG	-	-	NI	Acquisition hors groupe
Cofidis Belgique	BELGIQUE	100,00	54,63	IG	100,00	54,63	IG	
Cofidis Espagne (succursale de Cofidis France)	ESPAGNE	100,00	54,63	IG	100,00	54,63	IG	
Cofidis France	FRANCE	100,00	54,63	IG	100,00	54,63	IG	
Cofidis Hongrie (succursale de Cofidis France)	HONGRIE	100,00	54,63	IG	100,00	54,63	IG	
Cofidis Italie	ITALIE	100,00	54,63	IG	100,00	54,63	IG	
Cofidis Portugal (succursale de Cofidis France)	PORTUGAL	100,00	54,63	IG	100,00	54,63	IG	
Cofidis République Tchèque	REPUBLIQUE TCHEQUE	100,00	54,63	IG	100,00	54,63	IG	
Cofidis SA Pologne (succursale de Cofidis France)	POLOGNE	100,00	54,63	IG	100,00	54,63	IG	
Cofidis SGPS SA	PORTUGAL	-	-	NI	100,00	54,63	IG	Fusion avec Banco Cofidis SA
Cofidis Slovaquie	SLOVAQUIE	100,00	54,63	IG	100,00	54,63	IG	
Cofidis SA Slovaquie (succursale de Cofidis France)	SLOVAQUIE	100,00	54,63	IG	100,00	54,63	IG	
Cofacredit	FRANCE	64,00	64,00	IG	-	-	NI	Acquisition hors groupe
Creatis	FRANCE	100,00	54,63	IG	100,00	54,63	IG	
Factofrance	FRANCE	100,00	100,00	IG	-	-	NI	Acquisition hors groupe
Fivory	FRANCE	89,00	89,00	IG	99,50	99,50	IG	
Gesteurop	FRANCE	100,00	98,88	IG	100,00	98,88	IG	
Margem-Mediação Seguros, Lda	PORTUGAL	100,00	54,63	IG	100,00	54,63	IG	
Monabanq	FRANCE	100,00	54,63	IG	100,00	54,63	IG	
Quanta	ALLEMAGNE	100,00	100,00	IG	-	-	NI	Acquisition hors groupe
SCI La Tréflière	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Targo Commercial Finance AG	ALLEMAGNE	100,00	100,00	IG	-	-	NI	Acquisition hors groupe
Targo Factoring Gmbh	ALLEMAGNE	100,00	100,00	IG	-	-	NI	Acquisition hors groupe
Targo Finanzberatung GmbH	ALLEMAGNE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Targo Leasing Gmbh	ALLEMAGNE	100,00	100,00	IG	-	-	NI	Acquisition hors groupe
Targobank AG & Co. KGaA	ALLEMAGNE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Targobank Espagne	ESPAGNE	51,02	51,02	IG	50,00	50,00	MEE	
CM Arkéa * **								
Arkéa Banking Services	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Arkéa Banque Entreprises et Institutionnels	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Arkéa Crédit Bail	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Arkéa Direct Bank (ex Fortuneo SA)	FRANCE	100,00	99,99	IG	100,00	99,99	IG	
Arkéa Foncière	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Arkéa Home Loans SFH	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Arkéa Public Sector SCF	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Arkéa SCD	FRANCE	99,95	99,95	IG	99,95	99,95	IG	
Caisse de Bretagne de Crédit Mutuel Agricole	FRANCE	93,06	93,06	IG	92,98	92,98	IG	
Crédit Foncier et Communal d'Alsace et de Lorraine Banque	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Crédit Foncier et Communal d'Alsace et de Lorraine SCF	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
FCT Collectivités	FRANCE	57,76	57,76	IG	57,76	57,76	IG	
Federal Equipements	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Federal Service	FRANCE	97,29	97,26	IG	97,57	97,51	IG	
Financo	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
GICM	FRANCE	100,00	97,26	IG	100,00	97,51	IG	
Keytrade Bank (succursale de Arkéa Direct Bank)	BELGIQUE	100,00	99,99	IG	100,00	99,99	IG	
Keytrade Bank Luxembourg SA	LUXEMBOURG	100,00	99,99	IG	-	-	NI	Acquisition hors groupe
Leasecom	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Leasecom Car	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Leetchi SA	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
MANGOPAY SA (ex Leetchi Corp)	LUXEMBOURG	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Monext	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Procapital	FRANCE/BELGIQUE	99,98	99,96	IG	99,98	99,96	IG	
Société Civile Immobilière Interfédérale	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Strateo (succursale de Keytrade Bank SA)	SUISSE	100,00	99,99	IG	-	-	NI	Acquisition hors groupe

* Méthode : IG = Intégration Globale, MEE = Mise en équivalence, NI = Non Intégrée.
*** Caisses fédérales, caisses régionales, caisse interfédérale, caisses locales, fédérations.*
**** Présentation par groupe de Crédit Mutuel majoritaire.*

Les entités du périmètre sont présentées selon les secteurs retenus pour l'établissement de l'information sectorielle conformément à IFRS 8. Ainsi, par exemple, les entités figurant en "banque de détail" n'ont pas nécessairement la forme juridique d'un établissement de crédit.	Pays d'implantation	31.12.2016			31.12.2015			Commentaires
		Pourcentage		Méthode	Pourcentage		Méthode	
		Contrôle	Intérêt	+*	Contrôle	Intérêt	+*	
CMNE ***								
Bail Actea	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
BCMNE	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Beobank Belgique	BELGIQUE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
BKCP Banque SA	BELGIQUE	-	-	NI	100,00	100,00	IG	Fusion avec Beobank
BKCP Immo It SCRL	BELGIQUE	95,96	95,96	IG	95,92	95,92	IG	
BKCP Securities SA	BELGIQUE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
CMNE Belgium	BELGIQUE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
CMNE CAP Seniors	FRANCE	-	-	NI	100,00	100,00	IG	Cession hors groupe
CMNE Home Loans FCT	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Cumul sci	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
FCP Richebé Gestion	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
FCT LFP Créances immobilières	FRANCE	68,11	68,11	IG	68,11	68,11	IG	
GIE CMN Prestations	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
L'Immobilière du CMN	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Mobilease	BELGIQUE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Next Advisor	FRANCE	-	-	NI	100,00	98,18	IG	Fusion avec le Groupe La Française
Nord Europe Lease	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
OBK SCR	BELGIQUE	100,00	99,99	IG	100,00	99,99	IG	
OPCI Raspail	FRANCE	-	-	NI	100,00	99,68	IG	Liquidation
SCI CMN 1	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
SCI CMN 2	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
SCI CMN 3	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
SCI CMN location	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
SCI CMN location 2	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
SCI Richebe Inkerman	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
SCI Raspail Vavin Invest	FRANCE	-	-	NI	100,00	99,67	IG	Liquidation
SPV Jarna	LUXEMBOURG	100,00	97,83	IG	100,00	98,18	IG	
THEIA Viager	FRANCE	80,00	80,00	IG	80,00	80,00	IG	
Transactimmo	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
CMO ***								
SCI Merlet Immobilier	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Union Immobiliere Ocean SCI	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
CMMABN ***								
Acman	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Volney Bocage	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Zephyr Home Loans FCT	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
B. Banque grandes entreprises / banque d'investissement								
CM11 ***								
Cigogne Management	LUXEMBOURG	100,00	99,33	IG	100,00	99,33	IG	
CM-CIC Capital et Participations	FRANCE	100,00	98,87	IG	100,00	98,87	IG	
CM-CIC Conseil	FRANCE	100,00	98,87	IG	100,00	98,87	IG	
CM-CIC Innovation	FRANCE	100,00	98,87	IG	100,00	98,87	IG	
CM-CIC Investissement	FRANCE	100,00	98,87	IG	100,00	98,87	IG	
CM-CIC Investissement SCR	FRANCE	100,00	98,87	IG	100,00	98,87	IG	
CM-CIC Proximité	FRANCE	100,00	98,87	IG	100,00	98,87	IG	
CM-CIC Securities	FRANCE	-	-	NI	100,00	98,88	IG	«Fusion avec CIC IDF«
Diversified Debt Securities SICAV - SIF	LUXEMBOURG	100,00	98,88	IG	100,00	98,88	IG	
FCT CM-CIC Home Loans	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Sudinnova	FRANCE	-	-	NI	66,35	65,61	IG	Fusion avec CM-CIC Innovation

* Méthode : IG = Intégration Globale, MEE = Mise en équivalence, NI = Non Intégrée.
*** Caisses fédérales, caisses régionales, caisse interfédérale, caisses locales, fédérations.*
**** Présentation par groupe de Crédit Mutuel majoritaire.*

Les entités du périmètre sont présentées selon les secteurs retenus pour l'établissement de l'information sectorielle conformément à IFRS 8. Ainsi, par exemple, les entités figurant en "banque de détail" n'ont pas nécessairement la forme juridique d'un établissement de crédit.	Pays d'implantation	31.12.2016			31.12.2015			Commentaires
		Pourcentage		Méthode	Pourcentage		Méthode	
		Contrôle	Intérêt	+*	Contrôle	Intérêt	+*	
CM Arkéa ***								
Arkéa Capital Investissement	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Arkéa Capital Partenaire	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Compagnie Européenne d'Opérations Immobilières	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
CMNE ***								
Nord Europe Partenariat	FRANCE	99,65	99,65	IG	99,65	99,65	IG	
Siparex Proximité Innovation	FRANCE	26,50	25,93	MEE	46,46	45,61	MEE	
CMO ***								
Océan Participations	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
CMMABN ***								
Volney Développement	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
C. Gestion d'actifs et banque privée								
CM11 ***								
Banque de Luxembourg	LUXEMBOURG	100,00	98,88	IG	100,00	98,88	IG	
Banque Pasche	SUISSE	-	-	NI	100,00	98,87	IG	Cession hors groupe
Banque Transatlantique (BT)	FRANCE	100,00	98,88	IG	100,00	98,88	IG	
Banque Transatlantique Belgium	BELGIQUE	100,00	98,88	IG	100,00	98,88	IG	
Banque Transatlantique Londres (succursale de BT)	ROYAUME-UNI	100,00	98,88	IG	100,00	98,88	IG	
Banque Transatlantique Luxembourg	LUXEMBOURG	100,00	98,88	IG	100,00	98,88	IG	
Banque Transatlantique Singapore Private Ltd	SINGAPOUR	-	-	NI	100,00	98,88	IG	Liquidation
CIC Suisse	SUISSE	100,00	98,88	IG	100,00	98,88	IG	
Dubly-Douilhet Gestion	FRANCE	100,00	98,88	IG	100,00	98,88	IG	
Transatlantique Gestion	FRANCE	100,00	98,88	IG	100,00	98,87	IG	
CM Arkéa ***								
AIBO Gestion	FRANCE	44,59	44,59	MEE	-	-	NI	Acquisition hors groupe
Altarocca AM AS	FRANCE	38,82	31,21	MEE	39,20	31,50	MEE	
Arkéa Capital Gestion	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Codabel Management	FRANCE	15,61	15,61	MEE	15,80	15,75	MEE	
Derivatives Solutions	FRANCE	35,67	35,67	MEE	-	-	NI	Création
EC Advisors GMBH	ALLEMAGNE	22,74	22,74	MEE	-	-	NI	Acquisition hors groupe
Federal Finance	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Fédéral Finance Gestion	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Link By Primonial	FRANCE	44,59	44,59	MEE	-	-	NI	Création
Mata Capital	FRANCE	17,84	17,84	MEE	18,00	18,00	MEE	
Parisii Gestion Privée	FRANCE	44,59	44,59	MEE	45,00	45,00	MEE	
Primonial Partenaires (ex-Patrimmofi)	FRANCE	44,59	100,00	MEE	45,00	45,00	MEE	
Primonial	FRANCE	44,59	44,59	MEE	45,00	45,00	MEE	
Primonial Courtage (ex-Primonial Financement)	FRANCE	44,59	44,59	MEE	45,00	45,00	MEE	
Primonial Holding	FRANCE	44,59	44,59	MEE	45,00	45,00	MEE	
Primonial Investment Managers	FRANCE	-	-	NI	45,00	45,00	MEE	Fusion avec Primonial
Primonial Luxembourg	LUXEMBOURG	44,59	44,59	MEE	45,00	45,00	MEE	
Primonial Reim	FRANCE	29,72	26,99	MEE	30,00	27,24	MEE	
Primonial TI	CANADA	44,59	44,59	MEE	45,00	45,00	MEE	
Roche Brune AM SAS	FRANCE	30,21	30,21	MEE	30,50	30,49	MEE	
Roche Brune Investissement	FRANCE	30,21	30,21	MEE	45,00	30,49	MEE	
Schelcher Prince Gestion	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Sefal Property	FRANCE	44,59	44,59	MEE	45,00	45,00	MEE	
Sportinvest	FRANCE	44,59	44,59	MEE	45,00	45,00	MEE	
Stamina Asset Management (ex-Primonial AM)	FRANCE	44,59	44,59	MEE	45,00	45,00	MEE	
Upstone SAS	FRANCE	44,59	44,59	MEE	45,00	45,00	MEE	
Voltaire Capital	FRANCE	44,59	44,59	MEE	45,00	45,00	MEE	

* Méthode : IG = Intégration Globale, MEE = Mise en équivalence, NI = Non Intégrée.
*** Caisses fédérales, caisses régionales, caisse interfédérale, caisses locales, fédérations.*
**** Présentation par groupe de Crédit Mutuel majoritaire.*

Les entités du périmètre sont présentées selon les secteurs retenus pour l'établissement de l'information sectorielle conformément à IFRS 8. Ainsi, par exemple, les entités figurant en "banque de détail" n'ont pas nécessairement la forme juridique d'un établissement de crédit.	Pays d'implantation	31.12.2016			31.12.2015			Commentaires
		Pourcentage		Méthode	Pourcentage		Méthode	
		Contrôle	Intérêt	+*	Contrôle	Intérêt	+*	
CMNE ***								
Alger Management Ltd	ROYAUME-UNI	50,00	48,91	MEE	50,00	49,09	MEE	
CD Partenaire	FRANCE	74,87	73,24	IG	74,87	73,50	IG	
Convictions Asset Management	FRANCE	-	-	NI	30,00	29,45	MEE	Déconsolidation
Forum Holding BV	PAYS-BAS	-	-	NI	24,64	24,19	MEE	Déconsolidation
Forum Partners Investment management Ltd	ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE	-	-	NI	24,64	24,19	MEE	Déconsolidation
SNC Groupe La Française	FRANCE	99,90	97,73	IG	100,00	98,18	IG	
Groupe Cholet	FRANCE	33,73	33,00	MEE	33,73	33,12	MEE	
Groupe la Française	FRANCE	97,83	97,83	IG	98,18	98,18	IG	
Inflection Point Capital management Ltd	ROYAUME-UNI	49,00	47,66	MEE	49,00	48,02	MEE	
JKC Capital Management Ltd	HONG-KONG	50,00	48,91	MEE	50,00	49,09	MEE	
La Française AM	FRANCE	100,00	97,83	IG	100,00	98,17	IG	
La Française AM Finance Services	FRANCE	100,00	97,83	IG	100,00	98,18	IG	
La Française AM GP	FRANCE	-	-	NI	100,00	98,17	IG	Fusion avec La Française AM
La Française AM Iberia	ESPAGNE	66,00	64,57	IG	66,00	64,80	IG	
La Française AM International	LUXEMBOURG	100,00	97,83	IG	100,00	98,18	IG	
La Française Bank	LUXEMBOURG	100,00	98,70	IG	100,00	98,91	IG	
La Française Forum Securities Limited	ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE	80,00	78,26	IG	-	-	NI	Acquisition hors groupe
La Française Global Real Estate Investment Management Limited	ROYAUME-UNI	100,00	97,83	IG	100,00	98,18	IG	
La Française Inflection Point	FRANCE	74,97	74,97	IG	75,23	75,23	IG	
La Française Investment Solutions	FRANCE	56,04	46,54	IG	65,00	63,81	IG	
La Française Real Estate Managers	FRANCE	100,00	97,92	IG	100,00	98,25	IG	
La Française Real Estate Partners	FRANCE	65,00	63,65	IG	65,00	63,86	IG	
La Française Real Estate Partners Limited	ROYAUME-UNI	85,00	83,23	IG	62,53	62,53	IG	
New Alpha Asset Management	FRANCE	100,00	97,83	IG	100,00	98,18	IG	
Tages Capital LLP	ROYAUME-UNI	40,00	39,13	MEE	40,00	39,27	MEE	
UFG PM	FRANCE	100,00	97,92	IG	100,00	98,25	IG	
D. Multisecteurs								
CM11 ***								
Banque Fédérative du Crédit Mutuel (BFCM)	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Crédit Industriel et Commercial (CIC)	FRANCE	98,88	98,88	IG	98,88	98,88	IG	
CIC Londres (succursale du CIC)	ROYAUME-UNI	100,00	98,88	IG	100,00	98,88	IG	
CIC New York (succursale du CIC)	ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE	100,00	98,88	IG	100,00	98,88	IG	
CIC Singapour (succursale du CIC)	SINGAPOUR	100,00	98,88	IG	100,00	98,88	IG	
E. Sociétés d'assurance								
CM11 ***								
ACM GIE	FRANCE	100,00	99,77	IG	100,00	99,77	IG	
ACM IARD	FRANCE	100,00	99,78	IG	100,00	99,78	IG	
ACM RE	LUXEMBOURG	100,00	99,77	IG	100,00	99,77	IG	
ACM Services	FRANCE	100,00	99,77	IG	100,00	99,77	IG	
ACM VIE SA	FRANCE	100,00	99,77	IG	100,00	99,77	IG	
ACM Vie, Société d'Assurance Mutuelle	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Agrupación pensiones, entidad gestora de fondos de pensiones,S.A. (ex Agrupació Bankpyme Pensiones)	ESPAGNE	100,00	95,00	IG	94,60	94,38	IG	
Agrupació serveis administratius	ESPAGNE	100,00	95,00	IG	94,60	94,38	IG	
AMDIF	ESPAGNE	100,00	95,00	IG	94,60	94,38	IG	
Amgen Seguros Generales Compañía de Seguros y Reaseguros SA	ESPAGNE	100,00	99,77	IG	100,00	99,77	IG	
Agrupació AMCI d'Assegurances i Reassegurances S.A.	ESPAGNE	95,22	95,00	IG	94,60	94,38	IG	
AMSYR	ESPAGNE	100,00	95,00	IG	94,60	94,38	IG	
Asesoramiento en Seguros y Previsión Atlantis SL	ESPAGNE	80,00	79,82	IG	80,00	79,82	IG	
Asistencia Avançada Barcelona	ESPAGNE	100,00	95,00	IG	94,60	94,38	IG	
Atlantis Asesores SL	ESPAGNE	80,00	79,82	IG	80,00	79,82	IG	

* Méthode : IG = Intégration Globale, MEE = Mise en équivalence, NI = Non Intégrée.
*** Caisses fédérales, caisses régionales, caisse interfédérale, caisses locales, fédérations.*
**** Présentation par groupe de Crédit Mutuel majoritaire.*

Les entités du périmètre sont présentées selon les secteurs retenus pour l'établissement de l'information sectorielle conformément à IFRS 8. Ainsi, par exemple, les entités figurant en "banque de détail" n'ont pas nécessairement la forme juridique d'un établissement de crédit.	Pays d'implantation	31.12.2016			31.12.2015			Commentaires
		Pourcentage		Méthode	Pourcentage		Méthode	
		Contrôle	Intérêt	+*	Contrôle	Intérêt	+*	
Atlantis Correduría de Seguros y Consultoría Actuarial SA	ESPAGNE	60,00	59,86	IG	60,00	59,86	IG	
Atlantis vida, Compañía de Seguros y Reaseguros SA	ESPAGNE	88,06	87,86	IG	88,06	87,86	IG	
Atlantis, Compañía de Seguros y Reaseguros SA	ESPAGNE	-	-	NI	100,00	99,77	IG	Fusion avec Amgen Seguros
Astrée Assurances	TUNISIE	30,00	29,93	MEE	30,00	29,93	MEE	
Foncière Massena	FRANCE	100,00	99,77	IG	100,00	99,77	IG	
GACM España	ESPAGNE	100,00	99,77	IG	100,00	99,77	IG	
Groupe des Assurances du Crédit Mutuel (GACM)	FRANCE	100,00	99,77	IG	100,00	99,77	IG	
ICM Life	LUXEMBOURG	100,00	99,77	IG	100,00	99,77	IG	
Immobilière ACM	FRANCE	-	-	NI	100,00	99,77	IG	Déconsolidation
MTRL	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Partners	BELGIQUE	100,00	99,88	IG	100,00	99,77	IG	
Procourtage	FRANCE	100,00	99,77	IG	100,00	99,77	IG	
Royale Marocaine d'Assurance (ex RMA Watanya)	MAROC	22,02	21,97	MEE	22,02	21,97	MEE	
SCI ACM	FRANCE	100,00	99,80	IG	100,00	99,80	IG	
SCI Eurosic Cotentin	FRANCE	-	-	NI	49,90	49,90	MEE	Déconsolidation
Serenis Assurances	FRANCE	99,60	99,37	IG	99,60	99,37	IG	
Serenis Vie	FRANCE	-	-	NI	100,00	99,77	IG	Fusion avec Assurances VIE SA
Voy Mediación	ESPAGNE	90,00	89,80	IG	90,00	89,80	IG	
CM Arkéa ***								
Novelia	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Suravenir	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Suravenir Assurances	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
CMNE ***								
ACMN IARD	FRANCE	100,00	99,89	IG	100,00	99,89	IG	
ACMN Vie	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Courtage Crédit Mutuel Nord Europe	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
CP-BK Reinsurance SA	LUXEMBOURG	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Nord Europe Assurances	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Nord Europe Life Luxembourg	LUXEMBOURG	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Nord Europe Retraite	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
North Europe Life Belgium	BELGIQUE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
F. Autres								
CM11 ***								
Actimut	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Affiches d'Alsace Lorraine	FRANCE	100,00	99,57	IG	100,00	99,57	IG	
Alsacienne de Portage des DNA	FRANCE	100,00	99,57	IG	100,00	99,57	IG	
CIC Participations	FRANCE	100,00	98,88	IG	100,00	98,88	IG	
CM Akquisitions	ALLEMAGNE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
CM-CIC Services	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
CMCP - Crédit Mutuel Cartes de Paiement	FRANCE	100,00	99,99	IG	100,00	99,99	IG	
Cofidis Participations	FRANCE	54,63	54,63	IG	54,63	54,63	IG	
Cofisun	BELGIQUE	100,00	54,63	IG	100,00	54,63	IG	
Le Dauphiné Libéré	FRANCE	99,97	99,97	IG	99,97	99,97	IG	
Distripub	FRANCE	100,00	98,79	IG	100,00	98,79	IG	
Documents AP	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
El Telecom	FRANCE	95,00	94,87	IG	95,00	94,87	IG	
EIP	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Est Bourgogne Médias	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Euro Automatic Cash	ESPAGNE	50,00	49,93	MEE	50,00	49,93	MEE	
Euro Protection Surveillance	FRANCE	99,98	99,87	IG	99,97	99,86	IG	
Euro-Information	FRANCE	100,00	99,86	IG	100,00	99,86	IG	
Euro-Information Développement	FRANCE	100,00	99,86	IG	100,00	99,86	IG	
Fivory SAS	FRANCE	82,78	82,66	IG	97,65	97,51	IG	
France Régie	FRANCE	100,00	99,57	IG	100,00	99,57	IG	
GEIE Synergie	FRANCE	99,98	54,62	IG	99,98	54,62	IG	

* Méthode : IG = Intégration Globale, MEE = Mise en équivalence, NI = Non Intégrée.
*** Caisses fédérales, caisses régionales, caisse interfédérale, caisses locales, fédérations.*
**** Présentation par groupe de Crédit Mutuel majoritaire.*

Les entités du périmètre sont présentées selon les secteurs retenus pour l'établissement de l'information sectorielle conformément à IFRS 8. Ainsi, par exemple, les entités figurant en "banque de détail" n'ont pas nécessairement la forme juridique d'un établissement de crédit.	Pays d'implantation	31.12.2016			31.12.2015			Commentaires
		Pourcentage		Méthode	Pourcentage		Méthode	
		Contrôle	Intérêt	+*	Contrôle	Intérêt	+*	
Groupe Dauphiné Media	FRANCE	100,00	99,97	IG	100,00	99,97	IG	
Groupe Républicain Lorrain Communication (GRLC)	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Groupe Progrès	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Groupe Républicain Lorrain Imprimeries (GRLI)	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Heller Gmbh	FRANCE	100,00	100,00	IG	-	-	NI	Acquisition hors groupe
Immocity	FRANCE	-	-	NI	100,00	100,00	IG	Liquidation
Jean Bozzi Communication	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Journal de la Haute Marne	FRANCE	50,00	46,06	MEE	50,00	46,05	MEE	
La Liberté de l'Est	FRANCE	97,13	89,47	IG	97,13	89,45	IG	
La Tribune	FRANCE	100,00	99,97	IG	100,00	99,97	IG	
Le Républicain Lorrain	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Les Dernières Nouvelles d'Alsace	FRANCE	99,76	99,57	IG	99,76	99,57	IG	
L'Est Républicain	FRANCE	92,11	92,11	IG	92,10	92,10	IG	
Lumedia	LUXEMBOURG	50,00	50,00	MEE	50,00	50,00	MEE	
Mediaportage	FRANCE	100,00	98,79	IG	100,00	98,79	IG	
Publiprint Province n°1	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Presse Diffusion	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Républicain Lorrain Communication	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Républicain Lorrain - TV news	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
SAP Alsace	FRANCE	98,79	98,79	IG	98,79	98,79	IG	
SCI Le Progrès Confluence	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Société Civile de Gestion des Parts dans l'Alsace (SCGPA)	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Société de Presse Investissement (SPI)	FRANCE	100,00	99,81	IG	100,00	99,81	IG	
Société d'Investissements Médias (SIM)	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Société d'Édition de l'Hebdomadaire du Louhannais et du Jura (SEHLJ)	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Targo Akademie GmbH	ALLEMAGNE	-	-	NI	100,00	100,00	IG	Fusion avec Targo Deutschland GmbH
Targo Deutschland GmbH	ALLEMAGNE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Targo Dienstleistungs GmbH	ALLEMAGNE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Targo IT Consulting GmbH	ALLEMAGNE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Targo IT Consulting GmbH Singapour (succursale de Targo IT consulting GmbH)	SINGAPOUR	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Targo Management AG	ALLEMAGNE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Targo Realty Services GmbH	ALLEMAGNE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Ventadour investissement	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
CM Arkéa * **								
Arkea Bourse Retail	FRANCE	99,99	99,99	IG	99,99	99,99	IG	
New Port	FRANCE	31,03	31,03	MEE	31,03	31,03	MEE	
SMSPG	FRANCE	100,00	100,00	IG	-	-	NI	Acquisition hors groupe
CMNE * **								
2A	FRANCE	20,00	19,45	MEE	20,00	19,60	MEE	
Actéa Environnement	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
CMNE Environnement	FRANCE	-	-	NI	100,00	100,00	IG	Liquidation
Financière Nord Europe	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Fininmad	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Immo W16	BELGIQUE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
LFP Nexity Services Immobiliers	FRANCE	-	-	NI	24,64	24,21	MEE	Cession hors groupe
Nord Europe Participations et Investissements	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Nouvelles Expertises et Talents AM	FRANCE	100,00	97,83	IG	100,00	98,18	IG	
SCI Centre Gare	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Sicorfé Maintenance	FRANCE	90,00	89,92	IG	90,00	89,92	IG	
Sofimmo3	FRANCE	-	-	NI	100,00	100,00	IG	Fusion avec Nord Europe Participations et Investissements
Sofimpar	BELGIQUE	-	-	NI	100,00	100,00	IG	Liquidation

* Méthode : IG = Intégration Globale, MEE = Mise en équivalence, NI = Non Intégrée.
*** Caisses fédérales, caisses régionales, caisse interfédérale, caisses locales, fédérations.*
**** Présentation par groupe de Crédit Mutuel majoritaire.*

0B - IMPLANTATIONS ET ACTIVITÉS PAR PAYS

Le Crédit Mutuel exerce principalement son activité en France, soit 82 % du PNB et 88 % du résultat net part du groupe. Depuis 2008, le groupe a souhaité développer de manière maitrisée, son activité à l'international, se dotant ainsi d'un deuxième voire troisième marché domestique.

Ainsi, ses principales filiales constituées de banque de réseaux ont été acquises principalement en Belgique, en Allemagne et en Espagne. D'autres filiales ou succursales ont notamment été créées afin d'accompagner l'internationalisation d'entreprises clientes.

Pays	Produit net bancaire	Bénéfice ou perte avant impôts et taxes	Impôts courants	Impôts différés	Autres taxes	Effectifs
Allemagne	1 281	367	- 118	14	- 77	7 167
Belgique	469	131	- 21	2	- 61	1 850
Canada(*)	-	-	-	-	-	-
Espagne	331	- 167	- 17	2	- 18	2 503
États-Unis d'Amerique	119	76	- 27	6	- 7	89
France	13 828	6 595	- 1 486	7	- 2 275	67 187
Hong-kong(*)	-	-	-	-	-	-
Hongrie	30	8	-	1	- 2	205
Italie	38	4	-	-	- 2	218
Luxembourg	310	128	- 33	16	- 27	893
Maroc(*)	-	86	-	-	-	-
Monaco	2	1	-	-	-	9
Pologne	1	-	-	-	-	4
Portugal	156	89	- 32	7	- 6	716
République tchèque	7	- 2	-	-	- 1	160
Royaume-Uni	50	38	- 6	-2	- 8	69
Saint Martin (partie néerlandaise)	3	1	-	-	-	8
Singapour	91	20	- 3	-	- 4	247
Slovaquie	2	- 2	-	-	-	11
Suisse	106	38	- 5	1	- 10	321
Tunisie(*)	-	16	-	-	-	-
Total	**16 824**	**7 427**	**- 1 748**	**54**	**- 2 498**	**81 657**

(*) Entités consolidées par mise en équivalence.

1. NOTES RELATIVES AU BILAN

NOTE 1 - CAISSE, BANQUES CENTRALES

1A - PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

	31.12.2016	31.12.2015
Caisse, Banques centrales		
Banques centrales	66 571	12 267
dont réserves obligatoires	3 185	3 157
Caisse	1 454	1 490
Total	**68 025**	**13 757**
Prêts et créances sur les établissements de crédit		
Comptes réseau Crédit Mutuel (1)	26 136	30 362
Autres comptes ordinaires	2 923	1 960
Prêts	2 379	32 680
Autres créances	662	828
Titres non cotés sur un marché actif	489	945
Pensions	10 241	8 193
Créances rattachées	250	322
Total	**43 080**	**75 290**

(1) concerne principalement les encours de reversement CDC (LEP, LDD, Livret bleu, Livret A).

1B - DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

	31.12.2016	31.12.2015
Banques centrales	**0**	**0**
Dettes envers les établissements de crédit	**55 667**	**48 149**
Autres comptes ordinaires	3 318	2 233
Emprunts	17 138	15 465
Autres dettes	3 002	897
Pensions	32 135	29 465
Dettes rattachées	74	89

NOTE 2 - ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT

2A - ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT

	31.12.2016			31.12.2015		
	Transaction	Juste valeur sur option	Total	Transaction	Juste valeur sur option	Total
. Titres	**8 014**	**45 952**	**53 966**	**9 680**	**39 446**	**49 126**
- Effets publics	865	347	1 212	1 638	332	1 970
- Obligations et autres titres à revenu fixe	6 284	9 842	16 126	6 844	9 374	16 218
. Cotés	6 284	9 102	15 386	6 844	8 832	15 676
. Non cotés	0	740	740	0	542	542
- Actions et autres titres à revenu variable	865	35 763	36 628	1 198	29 740	30 938
. Cotés	865	27 874	28 739	1 198	24 209	25 407
. Non cotés	0	7 889	7 889	0	5 531	5 531
. Instruments dérivés	**4 909**	**0**	**4 909**	**4 557**	**0**	**4 557**
. Autres actifs financiers		**67**	**67**		**186**	**186**
dont pensions		*0*	*0*		*0*	*0*
Total	**12 923**	**46 019**	**58 942**	**14 237**	**39 632**	**53 869**

L'exposition maximale au risque de crédit sur actifs classés en juste valeur par résultat sur option s'élève à 44 172 millions d'euros sur l'exercice.

2B - PASSIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT

	31.12.2016	31.12.2015
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	7 108	7 774
Passifs financiers à la juste valeur sur option par résultat	5 597	6 403
Total	**12 705**	**14 177**

Passifs financiers détenus à des fins de transaction

	31.12.2016	31.12.2015
. Vente à découvert de titres	**1 839**	**2 810**
- Effets publics	0	0
- Obligations et autres titres à revenu fixe	864	1 577
- Actions et autres titres à revenu variable	975	1 233
. Dettes représentatives des titres donnés en pension		
. Instruments dérivés de transaction	**5 193**	**4 850**
. Autres passifs financiers détenus à des fins de transaction	**76**	**114**
Total	**7 108**	**7 774**

Passifs financiers à la juste valeur sur option par résultat

	31.12.2016			31.12.2015		
	Valeur Comptable	Montant dû à l'échéance	Écart	Valeur Comptable	Montant dû à l'échéance	Écart
. Titres émis	116	102	14	232	209	23
. Dettes interbancaires	5 397	5 397	0	6 165	6 165	0
. Dettes envers la clientèle	84	84	0	6	6	0
Total	**5 597**	**5 583**	**14**	**6 403**	**6 380**	**23**

NOTE 3 - COUVERTURE

3A - INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE

	31.12.2016		31.12.2015	
	Actif	Passif	Actif	Passif
. Couverture de flux de trésorerie (*Cash flow Hedge*)	2	39	2	61
. Couverture de juste valeur (variation enregistrée en résultat)	5 113	5 580	5 204	6 373
Total	**5 115**	**5 619**	**5 206**	**6 434**

- L'inefficacité constatée en résultat impacte positivement les comptes (8 M€ comptabilisés dans le poste « *Gains nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat* ») (Cf. note 26).
- Le montant de réévaluation des instruments dérivés de couverture de flux de trésorerie recyclé en résultat est de 11 millions d'euros.

3B - ÉCART DE RÉÉVALUATION DES PORTEFEUILLES COUVERTS EN TAUX

	31.12.2016	31.12.2015	Variation
Juste valeur du risque de taux d'intérêt par portefeuilles			
. d'actifs financiers	1 042	1 177	- 135
. de passifs financiers	- 1 095	- 1 498	403

NOTE 4 - ANALYSE DES INSTRUMENTS DÉRIVÉS

	31.12.2016			31.12.2015		
	Notionnel	Actif	Passif	Notionnel	Actif	Passif
Instruments dérivés de transaction						
Instrument de taux						
Swaps	81 464	3 284	3 276	150 907	3 380	3 459
Autres contrats fermes	112 999	5	1	16 067	6	2
Options et instruments conditionnels	29 831	95	333	27 943	145	382
Instrument de change						
Swaps	96 220	73	69	93 890	60	61
Autres contrats fermes	9 619	622	576	117	337	289
Options et instruments conditionnels	26 386	228	215	25 111	200	189
Autres que taux et change						
Swaps	12 733	76	129	13 872	126	187
Autres contrats fermes	1 157	14	63	1 876	0	26
Options et instruments conditionnels	12 922	512	531	9 964	303	255
Sous-total	**383 331**	**4 909**	**5 193**	**339 747**	**4 557**	**4 850**
Instruments dérivés de couverture						
Couverture de Fair Value Hedge						
Swaps	140 317	5 113	5 580	140 028	5 201	6 373
Autres contrats fermes	19 345	0	0	0	0	0
Options et instruments conditionnels	426	0	0	1 648	3	0
Couverture de *Cash Flow Hedge*						
Swaps	809	2	39	1 372	2	61
Options et instruments conditionnels	0	0	0	30	0	0
Sous-total	**160 897**	**5 115**	**5 619**	**143 078**	**5 206**	**6 434**
Total	**544 228**	**10 024**	**10 812**	**482 825**	**9 763**	**11 284**

Les *swaps* sont valorisés avec une courbe OIS s'ils sont collatéralisés ou avec une courbe BOR dans le cas inverse. Les éléments couverts sont valorisés avec une courbe Bor. L'écart résultant de la différence de courbe de valorisation entre les élements couverts et de couverture est comptabilisé en inefficacité.
Par ailleurs, la valeur des dérivés tient compte du risque de contrepartie.

NOTE 5 - ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE

5A - ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE

	31.12.2016	31.12.2015
. Effets publics	32 449	39 213
. Obligations et autres titres à revenu fixe	101 731	97 613
- Cotés	98 752	95 733
- Non cotés	2 979	1 880
. Actions et autres titres à revenu variable	14 298	12 877
- Cotés	12 571	11 136
- Non cotés	1 727	1 741
. Titres immobilisés	4 369	3 582
- Titres de participations	3 092	2 573
- Autres titres détenus à long terme	724	505
- Parts dans les entreprises liées	553	504
- Titres prêtés	0	0
. Créances rattachées	801	733
Total	**153 648**	**154 018**
Dont plus ou moins values latentes totales brutes d'ID constatées en capitaux propres	3 014	3 008
Dont titres à revenu fixe dépréciés	208	218
Dont dépréciation	- 1 706	- 1 821
Dont titres de participation cotés.	1 035	1 223

5B - LISTE DES PRINCIPALES PARTICIPATIONS NON CONSOLIDÉES

		% détenu	Capitaux propres	Total bilan	PNB ou CA	Résultat
Crédit Logement	Non coté	< 10%	1 749	10 124	435	236
CRH (Caisse de Refinancement de l'Habitat)	Non coté	< 40%	563	42 608	3	0
Foncière des Régions	Coté	< 10%	7 728	18 813	810	654

Les différents chiffres (hors pourcentage de détention) se rapportent à l'exercice 2015.

NOTE 6 - HIÉRARCHIE DE LA JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR AU BILAN

31.12.2016	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs financiers				
Disponibles à la vente	140 354	7 504	5 790	153 648
- Effets publics et valeurs assimilées - DALV	32 580	179	0	32 759
- Obligations et autres titres à revenu fixe - DALV	94 741	5 434	2 030	102 205
- Actions et autres titres à revenu variable - DALV	11 704	1 472	1 129	14 305
- Participations et ATDLT - DALV	1 329	413	2 077	3 819
- Parts entreprises liées - DALV	0	6	554	560
Transaction / JVO	38 343	12 725	7 874	58 942
- Effets publics et valeurs assimilées - Transaction	750	115	0	865
- Effets publics et valeurs assimilées - Juste valeur sur option	347	0	0	347
- Obligations et autres titres à revenu fixe - Transaction	5 232	782	270	6 284
- Obligations et autres titres à revenu fixe - Juste valeur sur option	2 150	7 113	579	9 842
- Actions et autres titres à revenu variable - Transaction	865	0	0	865
- Actions et autres titres à revenu variable - Juste valeur sur option	28 524	873	6 366	35 763
- Prêts et créances sur établissements de crédit - Juste valeur sur option	0	54	0	54
- Prêts et créances sur la clientèle - Juste valeur sur option	0	13	0	13
- Dérivés et autres actifs financiers - Transaction	475	3 775	659	4 909
Instruments dérivés de couverture	0	5 067	48	5 115
Total	**178 697**	**25 296**	**13 712**	**217 705**
Passifs financiers				
Transaction / JVO	2 389	9 561	755	12 705
- Dettes envers les établissements de crédit - Juste valeur sur option	0	5 397	0	5 397
- Dettes envers la clientèle - Juste valeur sur option	0	84	0	84
- Dettes représentées par un titre - Juste valeur sur option	0	116	0	116
- Dettes subordonnées - Juste valeur sur option	0	0	0	0
- Dérivés et autres passifs financiers - Transaction	2 389	3 964	755	7 108
Instruments dérivés de couverture	0	5 605	14	5 619
Total	**2 389**	**15 166**	**769**	**18 324**

Il n'y a pas de transfert entre les niveaux 1 et 2 dont le montant est supérieur à 10 % du montant de la ligne «Total» pour la catégorie d'actif ou de passif concerné.

31.12.2015	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs financiers				
Disponibles à la vente	139 901	6 048	8 069	154 018
- Effets publics et valeurs assimilées - DALV	38 881	632	0	39 513
- Obligations et autres titres à revenu fixe - DALV	89 073	4 705	4 263	98 041
- Actions et autres titres à revenu variable - DALV	10 878	629	1 371	12 878
- Participations et ATDLT - DALV	1 067	75	1 938	3 080
- Parts entreprises liées - DALV	2	7	497	506
Transaction / JVO	35 725	12 427	5 717	53 869
- Effets publics et valeurs assimilées - Transaction	1 289	349	0	1 638
- Effets publics et valeurs assimilées - Juste valeur sur option	332	0	0	332
- Obligations et autres titres à revenu fixe - Transaction	4 874	1 477	493	6 844
- Obligations et autres titres à revenu fixe - Juste valeur sur option	2 785	6 245	344	9 374
- Actions et autres titres à revenu variable - Transaction	1 185	12	1	1 198
- Actions et autres titres à revenu variable - Juste valeur sur option	25 242	535	3 963	29 740
- Prêts et créances sur établissements de crédit - Juste valeur sur option	0	171	0	171
- Prêts et créances sur la clientèle - Juste valeur sur option	0	15	0	15
- Dérivés et autres actifs financiers - Transaction	18	3 623	916	4 557
Instruments dérivés de couverture	0	5 160	46	5 206
Total	**175 626**	**23 635**	**13 832**	**213 093**
Passifs financiers				
Transaction / JVO	2 888	10 761	528	14 177
- Dettes envers les établissements de crédit - Juste valeur sur option	0	6 165	0	6 165
- Dettes envers la clientèle - Juste valeur sur option	0	6	0	6
- Dettes représentées par un titre - Juste valeur sur option	0	232	0	232
- Dettes subordonnées - Juste valeur sur option	0	0	0	0
- Dérivés et autres passifs financiers - Transaction	2 888	4 358	528	7 774
Instruments dérivés de couverture	0	6 381	53	6 434
Total	**2 888**	**17 142**	**581**	**20 611**

Il n'y a pas de transfert entre les niveaux 1 et 2 dont le montant est supérieur à 10 % du montant de la ligne « Total » pour la catégorie d'actif ou de passif concerné.

- Niveau 1 : cours coté sur un marché actif.
- Niveau 2 : cours de marchés actifs pour des instruments semblables et techniques de valorisation dont toutes les données importantes sont fondées sur des informations de marché observables,
- Niveau 3 : valorisation sur la base de modèles internes contenant des données non observables significatives.

Hiérarchie de la Juste Valeur - Détail du niveau 3

31.12.2016	Ouverture	Achats	Émissions	Ventes	Remboursements	Transferts	Gains et pertes en résultat	Gains et pertes en capitaux propres	Autres mouvements	Clôture
Actions et autres titres à revenu variable - Juste valeur sur option	3 963	2 648	0	- 880	- 3	543	239	0	- 144	6 366

31.12.2015	Ouverture	Achats	Émissions	Ventes	Remboursements	Transferts	Gains et pertes en résultat	Gains et pertes en capitaux propres	Autres mouvements	Clôture
Actions et autres titres à revenu variable - Juste valeur sur option	2 652	1 010	-	- 360	-	426	108	-	127	3 963

Des transferts de niveau 1 à niveau 3 ont été réalisés pour un montant de 417 millions d'euros. Ils concernent des OPCVM pour lesquels l'évaluation correspond aux critères définis pour le niveau 3.

NOTE 7 - COMPENSATION DES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

31.12.2016	Montant brut des actifs financiers	Montant brut des passifs financiers compensés au bilan	Montants nets présentés au bilan	MONTANTS LIÉS NON COMPENSÉS AU BILAN			Montant net
				Impact des conventions-cadre de compensation	Instruments financiers reçus en garantie	Trésorerie reçue (cash collatéral)	
Actifs financiers							
Dérivés	9 724	-	9 724	- 2 867	-	- 5 747	1 110
Pensions	16 562	-	16 562	- 351	- 14 473	- 80	1 658
Total	**26 286**	**-**	**26 286**	**- 3 218**	**- 14 473**	**- 5 827**	**2 768**

31.12.2016	Montant brut des passifs financiers	Montant brut des actifs financiers compensés au bilan	Montants nets présentés au bilan	MONTANTS LIÉS NON COMPENSÉS AU BILAN			Montant net
				Impact des conventions-cadre de compensation	Instruments financiers donnés en garantie	Trésorerie versée (cash collatéral)	
Passifs financiers							
Dérivés	10 512	-	10 512	- 2 876	- 2	- 5 559	2 075
Pensions	39 128	-	39 128	- 351	- 38 183	- 323	271
Total	**49 640**	**-**	**49 640**	**- 3 227**	**- 38 185**	**- 5 882**	**2 346**

31.12.2015	Montant brut des actifs financiers	Montant brut des passifs financiers compensés au bilan	Montants nets présentés au bilan	MONTANTS LIÉS NON COMPENSÉS AU BILAN			Montant net
				Impact des conventions-cadre de compensation	Instruments financiers reçus en garantie	Trésorerie reçue (cash collatéral)	
Actifs financiers							
Dérivés	9 408	-	9 408	- 2 559	-	- 5 475	1 374
Pensions	15 235	-	15 235	- 175	- 14 779	- 67	214
Total	**24 643**	**-**	**24 643**	**- 2 734**	**- 14 779**	**- 5 542**	**1 588**

31.12.2015	Montant brut des passifs financiers	Montant brut des actifs financiers compensés au bilan	Montants nets présentés au bilan	MONTANTS LIÉS NON COMPENSÉS AU BILAN			Montant net
				Impact des conventions-cadre de compensation	Instruments financiers donnés en garantie	Trésorerie versée (cash collatéral)	
Passifs financiers							
Dérivés	10 875	-	10 875	- 2 580	-	- 5 260	3 035
Pensions	38 059	-	38 059	- 175	- 37 342	- 151	391
Total	**48 934**	**-**	**48 934**	**- 2 755**	**- 37 342**	**- 5 411**	**3 426**

Ces informations, requises par un amendement à IFRS 7, ont pour but de permettre la comparabilité avec le traitement applicable selon les principes comptables généralement admis aux États-Unis (US GAAP), moins restrictifs que les normes IFRS.
Le groupe ne pratique pas la compensation comptable, selon IAS 32, ce qui explique qu'aucun montant ne figure dans la deuxième colonne.
La colonne « impact des conventions-cadre de compensation » correspond aux encours de transactions relevant de contrats exécutoires mais ne faisant pas l'objet d'une compensation comptable. Cela concerne notamment les opérations pour lesquelles le droit à compenser s'exerce en cas de défaillance, d'insolvabilité ou de la faillite d'une des parties aux contrats. Sont concernés les dérivés et les pensions, traités ou non via des chambres de compensation.
La colonne « instruments financiers reçus/donnés en garantie » comprend les collatéraux échangés sous forme de titres à leur valeur de marché.
La colonne « trésorerie reçue/versée (*cash collateral*) » inclut les dépôts de garantie reçus ou donnés en contrepartie des valeurs de marchés positives ou négatives des instruments financiers. Ils sont comptabilisés au bilan dans les comptes d'actifs ou passifs divers

NOTE 8 - CLIENTÈLE

8A - PRÊTS ET CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE

	31.12.2016	31.12.2015
Créances saines	392 673	367 129
. Créances commerciales	13 276	6 397
. Autres concours à la clientèle	378 269	359 464
- crédits à l'habitat	207 838	200 242
- autres concours et créances diverses dont pensions	170 431	159 222
. Créances rattachées	788	842
. Titres non cotés sur un marché actif	340	426
Créances d'assurance et réassurance	418	367
Créances brutes faisant l'objet de dépréciation individuelle	16 098	15 722
Créances brutes	**409 189**	**383 218**
Dépréciations individuelles	- 9 520	- 9 498
Dépréciations collectives	- 591	- 628
Sous total I	**399 078**	**373 092**
Location financement (investissement net)	16 262	13 060
. Mobilier	10 473	7 556
. Immobilier	5 209	5 070
. Créances brutes faisant l'objet de dépréciation individuelle	580	434
Dépréciations individuelles	- 288	- 190
Sous total II	**15 974**	**12 870**
Total	**415 052**	**385 962**
dont prêts participatifs	21	24
dont prêts subordonnés	15	19

Opérations de location financement avec la clientèle

	31.12.2015	Augmentation	Diminution	Autres	31.12.2016
Valeur brute comptable	13 060	2 632	- 2 020	2 590	16 262
Dépréciations des loyers non recouvrables	- 190	- 67	58	- 89	- 288
Valeur nette comptable	12 870	2 565	- 1 962	2 501	15 974

8B - DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE

	31.12.2016	31.12.2015
. Comptes d'épargne à régime spécial	161 630	146 491
- à vue	113 159	102 093
- à terme	48 471	44 398
. Dettes rattachées sur comptes d'épargne	278	87
Sous-total	**161 908**	**146 578**
. Comptes à vue	131 387	113 520
. Comptes et emprunts à terme	62 411	65 068
. Pensions	1 575	2 539
. Dettes rattachées	693	878
. Dettes d'assurance et de réassurance	221	224
Sous-total	**196 287**	**182 229**
Total	**358 195**	**328 807**

NOTE 9 - ACTIFS FINANCIERS DÉTENUS JUSQU'À L'ÉCHÉANCE

	31.12.2016	31.12.2015
.Titres	12 849	14 797
- Effets publics	921	1 222
- Obligations et autres titres à revenu fixe	11 928	13 575
. Cotés	8 798	10 415
. Non cotés	3 130	3 160
. Créances rattachées	15	21
Total brut	**12 864**	**14 818**
dont actifs dépréciés	27	26
Dépréciations	- 16	- 16
Total net	**12 848**	**14 802**

NOTE 10 - CADRAGE DES DÉPRÉCIATIONS

	31.12.2015	Dotation	Reprise	Autres	31.12.2016
Prêts et créances Établissements de crédit	0	0	0	0	0
Prêts et créances sur la clientèle	- 10 316	- 1 934	2 074	- 223	- 10 399
Titres à revenu fixe en AFS "disponibles à la vente"	- 69	- 2	3	20	- 48
Titres à revenu variable en AFS "disponibles à la vente"	- 1 752	- 47	169	- 28	- 1 658
Titres en HTM "détenus jusqu'à l'échéance"	- 16	0	0	0	- 16
Total	**- 12 153**	**- 1 983**	**2 246**	**- 231**	**- 12 121**

NOTE 11 - INSTRUMENTS FINANCIERS - RECLASSEMENTS

Les chiffres ci-dessous sont liés aux reclassements de l'exercice 2008, aucun reclassement n'a été effectué depuis cette date.

	31.12.2016		31.12.2015	
Actifs reclassés	**valeur comptable**	**juste valeur**	**valeur comptable**	**juste valeur**
Portefeuille de prêts et créances	626	658	1 179	1 179
Portefeuille d'actifs financiers disponibles à la vente	2 236	2 236	2 418	2 393
Total	**2 862**	**2 894**	**3 597**	**3 572**

	31.12.2016	31.12.2015
. Profits/(pertes) qui auraient été comptabilisés en résultat à la JV si les actifs n'avaient pas été reclassés	92	- 115
. Gains/(pertes) latents qui auraient été constatés en capitaux propres si les actifs n'avaient pas été reclassés	- 146	64
. Profits/(pertes) passés en résultat liés aux actifs reclassés	62	49

NOTE 12 - DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE

	31.12.2016	31.12.2015
Bons de caisse	950	1 054
TMI & TCN	69 470	59 754
Emprunts obligataires	59 488	63 564
Dettes rattachées	1 770	1 737
Total	**131 678**	**126 109**

NOTE 13 - IMPÔTS

13A - IMPÔTS COURANTS

	31.12.2016	31.12.2015
Actif (par résultat)	1 986	1 529
Passif (par résultat)	965	927

13B - IMPÔTS DIFFÉRÉS

	31.12.2016	31.12.2015
Actif (par résultat)	1 376	1 161
Actif (par capitaux propres)	188	187
Passif (par résultat)	697	592
Passif (par capitaux propres)	839	739

Répartition des impôts différés par grandes catégories

	31.12.2016		31.12.2015	
	Actif	**Passif**	**Actif**	**Passif**
. Reports fiscaux déficitaires	21	0	10	0
. Différences temporaires sur	1 946	1 939	2 009	2 002
- PV/MV différées sur titres disponibles à la vente	178	877	180	778
- autres gains/pertes latents ou différés	49	0	47	0
- provisions	828	6	744	8
- réserve latente de location financement	0	293	1	261
- résultats des sociétés transparentes	0	0	0	0
- autres décalages temporaires	891	763	1 037	955
. Compensation	- 403	- 403	- 671	- 671
- par capitaux propres	- 39	- 39	- 40	- 40
- par résultat	- 364	- 364	- 631	- 631
Total des actifs et passifs d'impôts différés	**1 564**	**1 536**	**1 348**	**1 331**

Les impôts différés sont calculés selon le prinicpe du report variable, au taux de 34,43 %.

NOTE 14 - COMPTES DE RÉGULARISATION ET ACTIFS ET PASSIFS DIVERS

14A - COMPTES DE RÉGULARISATION ET ACTIFS DIVERS

	31.12.2016	31.12.2015
Comptes de régularisation actif		
Valeurs reçues à l'encaissement	930	668
Comptes d'ajustement sur devises	1 021	658
Produits à recevoir	661	547
Comptes de régularisation divers	2 455	4 357
Sous-total	**5 067**	**6 230**
Autres actifs		
Comptes de règlement sur opérations sur titres	213	205
Dépôts de garantie versés	7 117	6 550
Débiteurs divers	5 307	4 887
Stocks et assimilés	30	35
Autres emplois divers	42	30
Sous-total	**12 709**	**11 707**
Autres actifs d'assurance		
Provisions techniques - Part des réassureurs	422	391
Autres	141	130
Sous-total	**563**	**521**
Total	**18 339**	**18 458**

14B - COMPTES DE RÉGULARISATION ET PASSIFS DIVERS

	31.12.2016	31.12.2015
Comptes de régularisation passif		
Comptes indisponibles sur opérations de recouvrement	705	631
Comptes d'ajustement sur devises	64	81
Charges à payer	1 608	1 479
Produits constatés d'avance	1 903	1 902
Comptes de régularisation divers	2 418	5 838
Sous-total	**6 698**	**9 931**
Autres passifs		
Comptes de règlement sur opérations sur titres	484	435
Versements restant à effectuer sur titres	661	443
Créditeurs divers	11 729	8 330
Sous-total	**12 874**	**9 208**
Autres passifs d'assurance		
Dépôts et cautionnements reçus	225	216
Autres	0	0
Sous-total	**225**	**216**
Total	**19 797**	**19 355**

14C - ACTIFS/PASSIFS NON COURANTS DESTINÉS À ÊTRE CÉDÉS

En application d'IFRS 5 « Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées », l'activité de la Banque Pasche, dont la cession a été réalisée en mai 2016, est classée dans les rubriques « *Actifs non courants destinés à être cédés* », « *Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés* » et « *Gains & pertes nets d'impôts / activités en cours de cession* ».

Contribution de la banque Pasche aux comptes consolidés	31.12.2016	31.12.2015
Total Bilan	0	116
PNB	0	0
Capitaux propres	0	78
Résultat net (part du groupe)	44	- 22

Le résultat net de 44 millions d'euros au 31.12.2016 comprend le recyclage de la réserve de conversion de la Banque Pasche pour 66 millions d'euros (secteur d'activité « *Autres* »), ainsi que le résultat de la Banque Pasche jusqu'à la date de cession.

NOTE 15 - PARTICIPATION DANS LES ENTREPRISES MISES EN ÉQUIVALENCE

15A - QUOTE-PART DANS LE RÉSULTAT NET DES ENTREPRISES MISES EN ÉQUIVALENCE

31.12.2016	Pays	% intérêt	Valeur de MEE	QP de résultat net	Dividendes reçus[1]	JV de la participation (si cotée)
Entités sous influence notable						
Banque Marocaine du Commerce Extérieur	MAROC	26,21	1 038	52	47	984
Banco Popular Español	ESPAGNE	3,95	245	- 262	4	152
Banque de Tunisie	TUNISIE	34,00	173	14	6	198
RMA Watanya	MAROC	21,97	102	33	10	NC*
Euro Automatic Cash	ESPAGNE	49,93	39	13	14	NC*
NEW PORT	FRANCE	31,03	33	2	0	NC*
Astrée Assurance	TUNISIE	29,93	18	2	1	18
Autres			29	3	2	
Total [1]			**1 677**	**- 143**	**84**	
Coentreprises						
Primonial Holding	FRANCE	44,59	51	6	0	NC*
Banque Casino	FRANCE	50,00	47	-2	0	NC*
Bancas	FRANCE	50,00	1	0	0	NC*
Total [2]			**99**	**4**	**0**	
Total [1]+[2]			**1 776**	**- 139**	**84**	

(1) En trésorerie et en actions.
** NC : non cotée.*

31.12.2015	Pays	% intérêt	Valeur de MEE	QP de résultat net	Dividendes reçus[1]	JV de la participation (si cotée)
Entités sous influence notable						
Banque Marocaine du Commerce Extérieur	MAROC	26,21	998	51	38	934
Banco Popular Español	ESPAGNE	3,95	426	- 45	6	260
Banque de Tunisie	TUNISIE	34,00	180	15	7	208
RMA Watanya	MAROC	21,97	80	14	14	NC*
Amgen Seguros Generales Compañía de Seguros y Reaseguros SA (ex Royal Automobile Club de Catalogne)	ESPAGNE	99,77	0	3	0	NC*
LFP Nexity services immobiliers	FRANCE	24,21	26	0	0	NC*
Euro Automatic Cash	ESPAGNE	49,93	39	7	5	NC*
New Port	FRANCE	31,03	27	1	0	NC*
Astrée Assurance	TUNISIE	29,93	19	2	1	22
Autres			50	1	2	
Total [1]			**1 845**	**49**	**73**	
Coentreprises						
Targobank Espagne	ESPAGNE	50,00	348	7	0	NC*
Primonial Holding	FRANCE	45,00	59	1	0	NC*
Banque Casino	FRANCE	50,00	46	- 25	0	NC*
Bancas	FRANCE	50,00	1	0	0	NC*
Total [2]			**454**	**- 17**	**0**	
Total [1]+[2]			**2 299**	**32**	**73**	

(1) En trésorerie et en actions.
** NC : non cotée.*

15B - DONNÉES DES PRINCIPALES ENTREPRISES MISES EN ÉQUIVALENCE

31.12.2016	Total bilan	PNB/CA	RBE	Résultat net	OCI	Capitaux propres en devise
Entités sous influence notable						
Banque Marocaine du Commerce Extérieur [1] / [3]	279 422	11 817	4 884	2 655	73	22 110
Banco Popular Español	147 926	2 826	798	- 3 485	- 289	11 088
Banque de Tunisie [2] / [3]	4 366	213	104	90	NC*	673
RMA Watanya [1] / [3]	314 114	5 047	3 622	466	3 424	4 627
New Port	169	7	7	7	45	107
Astrée Assurance [2]	424	131	20	14	50	160
Coentreprises						
Primonial Holding	306	147	37	23	0	128
Banque Casino	866	106	50	5	0	81

(1) Données financières individuelles en devise locale (Dirham Marocain).
(2) Données financières individuelles en devise locale (Dinar Tunisien).
(3) Données 2015.
** NC : non communiqué.*

31.12.2015	Total bilan	PNB/CA	RBE	Résultat net	OCI	Capitaux propres en devise
Entités sous influence notable						
Banque Marocaine du Commerce Extérieur [1] / [3]	247 243	11 497	5 004	2 692	141	20 803
RMA Watanya [1] / [3]	281 907	4 840	3 276	385	3 248	5 005
Banco Popular Español	158 650	3 431	1 689	105	- 222	12 515
Banque de Tunisie [2] / [3]	4 030	196	104	88	NC*	628
Astrée Assurance [2] / [3]	395	124	15	13	49	153
LFP Nexity services immobiliers	210	72	1	1	0	106
New Port	155	4	3	3	31	87
Coentreprises						
Targobank Espagne	2 526	94	31	14	0	329
Banque Casino	829	93	39	- 1	0	71
Primonial Holding	267	110	15	9	0	107

(1) Données financières individuelles en devise locale (Dirham Marocain).
(2) Données financières individuelles en devise locale (Dinar Tunisien).
(3) Données 2014.
** NC : non communiqué.*

BANCO POPULAR ESPAÑOL (BPE) :

L'investissement dans BPE est consolidé par mise en équivalence compte tenu des liens d'influence notable entre le groupe et BPE : représentation du Crédit Mutuel - CIC au Conseil d'administration de BPE, existences d'une co-entreprise bancaire entre les deux groupes et de multiples accords commerciaux croisés sur les marchés franco-espagnols des entreprises et des particuliers.

La valeur au bilan de la participation dans BPE représente la quote-part du groupe dans l'actif net de BPE en normes IFRS, dans la limite de sa valeur recouvrable basée sur la valeur d'utilité de la participation. Cette dernière est déterminée à partir des flux prévisionnels futurs actualisés distribuables aux actionnaires, compte tenu des contraintes réglementaires de capitalisation propres aux établissements de crédit. Le taux d'actualisation des flux résulte du taux d'intérêt à long terme de la dette de l'État espagnol auquel s'ajoute une prime de risque de BPE fonction de la sensibilité du cours de son action au risque de marché, déterminée par référence à l'indice Ibex 35 de la Bourse de Madrid.

L'investissement dans BPE a fait l'objet d'un test de dépréciation au 31 décembre 2016, et a conduit à un impairment de 128,4 M€ au titre de l'exercice.

NOTE 16 - IMMEUBLES DE PLACEMENT

	31.12.2015	Augmentation	Diminution	Autres	31.12.2016
Coût historique	3 100	118	- 51	- 3	3 164
Amortissement et dépréciation	- 584	- 55	23	- 3	- 619
Montant net	**2 516**	**63**	**- 28**	**- 6**	**2 545**

La juste valeur des immeubles comptabilisés au coût est de 3 447 millions d'euros au 31.12.2015 et 3 646 millions d'euros au 31.12.2016.

NOTE 17 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

17A - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	31.12.2015	Augmentation	Diminution	Autres	31.12.2016
Coût historique					
Terrains d'exploitation	620	4	- 59	4	569
Constructions d'exploitation	5 756	225	- 193	34	5 822
Autres immobilisations corporelles	3 094	455	- 347	- 51	3 151
Total	**9 470**	**684**	**- 599**	**- 13**	**9 542**
Amortissement et dépréciation					
Terrains d'exploitation	- 3	- 2	0	0	- 5
Constructions d'exploitation	- 3 432	- 238	97	- 13	- 3 586
Autres immobilisations corporelles	- 2 392	- 232	152	51	- 2 421
Total	**- 5 827**	**- 472**	**249**	**38**	**- 6 012**
Montant net	**3 643**	**212**	**- 350**	**25**	**3 530**

Dont immeubles loués en location financement

	31.12.2015	Augmentation	Diminution	Autres	31.12.2016
Valeur comptable brute	152	0	0	0	152
Amortissements et dépréciations	- 31	0	- 2	0	- 33
Total	**121**	**0**	**- 2**	**0**	**119**

17B - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

	31.12.2015	Augmentation	Diminution	Autres	31.12.2016
Coût historique					
. Immobilisations générées en interne	404	48	- 1	17	468
. Immobilisations acquises	2 436	122	- 82	106	2 582
- logiciels	824	39	- 24	30	869
- autres	1 612	83	- 58	76	1 713
Total	**2 840**	**170**	**- 83**	**123**	**3 050**
Amortissement et dépréciation					
. Immobilisations générées en interne	- 276	- 65	1	0	- 340
. Immobilisations acquises	- 1 395	- 226	53	- 26	- 1 594
- logiciels	- 737	- 54	20	- 29	- 800
- autres	- 658	- 172	33	3	- 794
Total	**- 1 671**	**- 291**	**54**	**- 26**	**- 1 934**
Montant net	**1 169**	**- 121**	**- 29**	**97**	**1 116**

NOTE 18 - ÉCART D'ACQUISITION

	31.12.2015	Augmentation	Diminution	Autres	31.12.2016
Écart d'acquisition brut	4 942	437	0	- 3	5 376
Dépréciation	- 292	- 187	0	3	- 476
Écart d'acquisition net	**4 650**	**250**	**0**	**0**	**4 900**

FILIALES	Valeur de l'EA au 31.12.2015	Augmentation	Diminution	Variation dépréciation	Autres	Valeur de l'EA au 31.12.2016
Targobank Allemagne	2 787					2 787
Groupe CIC	515					515
Groupe Cofidis	466					466
dont Cofidis Participations	*387*				*70*	*457*
dont Cofidis SGPS	*70*				*- 70*	*0*
dont Cofidis Italie	*9*					*9*
Targobank Espagne	0	187		- 187		0
Groupe La Française	176	1			1	178
Procapital	122				- 59	63
Arkea Direct Bank (ex Fortunéo)	107				59	166
Monext	100					100
Factofrance SAS	0	80				80
EI Télécom	78					78
Heller Gmbh et Targo Leasing Gmbh		75				75
Amgen Seguros Generales Compañía de Seguros y Reaseguros SA	51				2	53
CFCAL Banque	38					38
Leasecom	33					33
Leetchi	26					26
Keytrade Bank (ex Fortuneo Belgium)		94				94
Autres	151				- 3	148
Total	**4 650**	**437**	**0**	**-187**	**0**	**4 900**

Les unités génératrices de trésorerie auxquelles les écarts d'acquisition sont affectés font l'objet de tests annuels qui visent à s'assurer de leur valeur recouvrable. Une perte de valeur est constatée par dépréciation de l'écart d'acquisition lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable.
La valeur recouvrable est déterminée selon deux types de méthodes :
- la juste valeur nette des coûts de vente, qui est basée sur l'observation des multiples de valorisation sur des transactions comparables ou des paramètres de marché retenus par les analystes sur des entités aux activités similaires ;
- la valeur d'utilité, qui repose sur l'actualisation des flux de trésorerie futurs attendus.

Pour la détermination de la valeur d'utilité, les flux de trésorerie reposent sur les plans d'affaire déterminés par la Direction sur une durée maximum de cinq ans, puis sur la projection d'un flux à l'infini en fonction d'un taux de croissance à long terme. Ce dernier est fixé à 2% pour l'ensemble de l'Europe, ce qui est une hypothèse mesurée comparativement au taux d'inflation observé sur très longue période.

Le taux d'actualisation des flux de trésorerie correspond au coût du capital, lequel est déterminé à partir d'un taux sans risque à long terme auquel s'ajoute une prime de risque. La prime de risque est déterminée par observation de la sensibilité du cours par rapport au marché dans le cas d'un actif côté, ou par estimation d'analyste sur les actifs non côtés.

Les principaux facteurs de sensibilité du test de valeur recouvrable reposant sur la valeur d'utilité sont le taux d'actualisation et les niveaux anticipés des flux futurs. Lorsque la valeur d'utilité a été mise en œuvre comme test de dépréciation, les paramètres et leur sensibilité ont été les suivants :

	Targobank Allemagne	Cofidis
Coût du capital	9,00 %	9,00 %
Effet de la variation de 50 points de base à la hausse du coût du capital	- 342	- 223
Effet de la baisse de 1 % des flux futurs	- 50	- 31

NOTE 19 - PROVISIONS TECHNIQUES DES CONTRATS D'ASSURANCE

	31.12.2016	31.12.2015
Vie	123 748	118 299
Non vie	3 779	3 375
Unités de compte	17 922	15 768
Autres	446	436
Total	**145 895**	**137 878**
Dont participation aux bénéfices différée passive	15 739	12 802
Participation aux bénéfices différée active	0	0
Part des réassureurs dans les provisions techniques	422	391
Provisions techniques nettes	**145 473**	**137 487**

Le résultat des activités d'assurance peut être apprécié dans la note 28.

NOTE 20 - PROVISIONS ET PASSIFS ÉVENTUELS

20A - PROVISIONS

	31.12.2015	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice (provision utilisée)	Reprises de l'exercice (provision non utilisée)	Autres variations	31.12.2016
Provisions pour risques	**384**	**194**	**- 37**	**- 103**	**19**	**457**
Sur engagements par signature	159	75	- 12	- 55	2	169
Sur engagements de financement et de garantie	8	3	- 1	- 1	2	11
Sur risques pays	0	0	0	0	0	0
Provision pour impôt	42	24	- 1	- 13	1	53
Provisions pour litiges	98	38	- 19	- 19	14	112
Provisions pour risques sur créances diverses	77	54	- 4	- 15	0	112
Autres provisions	**1 149**	**414**	**- 211**	**- 69**	**- 13**	**1 270**
Provision pour épargne logement	200	42	0	- 1	0	241
Provisions pour éventualité diverses	579	260	- 197	- 30	- 3	609
Autres provisions	370	112	- 14	- 38	- 10	420
Provisions pour engagements de retraite	**1 485**	**78**	**- 50**	**- 6**	**278**	**1 785**
Total	**3 018**	**686**	**- 298**	**- 178**	**284**	**3 512**

	31.12.2014	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice (provision utilisée)	Reprises de l'exercice (provision non utilisée)	Autres variations	31.12.2015
Provisions pour risques	**481**	**167**	**- 42**	**- 215**	**- 7**	**384**
Sur engagements par signature	185	54	- 4	- 61	- 15	159
Sur engagements de financement et de garantie	4	4	0	0	0	8
Sur risques pays	0	0	0	0	0	0
Provision pour impôt	40	11	- 17	- 10	18	42
Provisions pour litiges	96	59	- 14	- 41	- 2	98
Provisions pour risques sur créances diverses	156	39	- 7	- 103	- 8	77
Autres provisions	**1 143**	**248**	**- 183**	**- 89**	**30**	**1 149**
Provision pour épargne logement	140	60	0	0	0	200
Provisions pour éventualité diverses	538	137	- 95	- 61	60	579
Autres provisions	465	51	- 88	- 28	- 30	370
Provisions pour engagements de retraite	**1 540**	**80**	**- 24**	**- 68**	**- 43**	**1 485**
Total	**3 164**	**495**	**- 249**	**- 372**	**- 20**	**3 018**

Tableau des provisions PEL/CEL

	0 - 4 ans	4 - 10 ans	+ 10 ans	Total
Montant des encours collectés au titre des PEL sur la phase épargne	23 495	7 519	7 338	38 352
Montant des provisions sur PEL	126	49	38	213
Montant des encours collectés au titre des CEL sur la phase épargne				3 983
Montant des provisions sur CEL				20
Dotations Provisions EL				- 42
Reprises Provisions EL				1
Montant des encours de crédits en vie octroyés au titre des PEL/CEL				441
Montant des provisions sur prêts PEL/CEL				8

Dépots PEL hors gamme Capital

Engagements de retraite et avantages similaires

	31.12.2015	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Autres variations [1]	31.12.2016
Engagements de retraite à prestations définies et assimilés hors caisses de retraite					
Indemnités de fin de carrière	1 025	48	- 36	145	1 182
Compléments de retraite	215	21	- 13	112	335
Primes liées aux médailles du travail (autres avantages à long terme)	164	7	- 4	6	173
Total comptabilisé	**1 404**	**76**	**- 53**	**263**	**1 690**
Retraites complémentaires à prestations définies assurées par les caisses de retraite du groupe					
Engagements envers les salariés et retraités	15	2	0	14	31
Juste valeur des actifs					
Total comptabilisé	**15**	**2**	**0**	**14**	**31**
Autres engagements	**66**	**0**	**- 3**	**1**	**64**
Total comptabilisé	**66**	**0**	**- 3**	**1**	**64**
Total	**1 485**	**78**	**- 56**	**278**	**1 785**

	31.12.2014	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Autres variations [1]	31.12.2015
Engagements de retraite à prestations définies et assimilés hors caisses de retraite					
Indemnités de fin de carrière	1 076	51	- 65	- 37	1 025
Compléments de retraite	206	17	- 16	8	215
Primes liées aux médailles du travail (autres avantages à long terme)	168	3	- 6	- 1	164
Total comptabilisé	**1 450**	**71**	**- 87**	**- 30**	**1 404**
Retraites complémentaires à prestations définies assurées par les caisses de retraite du groupe					
Engagements envers les salariés et retraités	32	2	- 5	- 14	15
Juste valeur des actifs					
Total comptabilisé	**32**	**2**	**- 5**	**- 14**	**15**
Autres engagements	**58**	**7**	**0**	**1**	**66**
Total comptabilisé	**58**	**7**	**0**	**1**	**66**
Total	**1 540**	**80**	**- 92**	**- 43**	**1 485**

[1] Concerne principalement le repositionnement des indemnités couvertes par des contrats internes (reclassement des provisions techniques vers les engagements de retraite).

Régime à prestations définies : principales hypothèses actuarielles

	31.12.2016	31.12.2015
Taux d'actualisation [1]	1,20 % à 1,84 %	2,00 % à 2,19 %
Taux attendu d'augmentation des salaires	2,00 % à 2,19 %	0,8 % à 2,5 %

[1] Le taux d'actualisation, déterminé par référence au taux long terme des emprunts du secteur privé, est estimé à partir de l'indice Iboxx.

Indemnités de fin de carrière

Variation de la dette actuarielle	31.12.2015	Charges d'intérêt	Coût des services rendus de la période	Coût des services passés	Cotisations-au régime	Écarts actuariels découlant de changements dans les hypothèses démographiques	Écarts actuariels découlant de changements dans les hypothèses financières	Paiement aux bénéficiaires	Effet des variations de change	Autres (regroupements d'entreprise, liquidation)	31.12.2016
Engagements	1 497	30	66	0	0	- 5	163	- 65	0	7	1693
Contrat d'assurance hors groupe et actifs gérés en externe	472	10	0	0	14	0	8	- 9	0	16	511
Provision	**1 025**	**20**	**66**	**0**	**- 14**	**- 5**	**155**	**- 56**	**0**	**- 9**	**1 182**

Variation de la dette actuarielle	31.12.2014	Charges d'intérêt	Coût des services rendus de la période	Coût des services passés	Cotisations-au régime	Écarts actuariels découlant de changements dans les hypothèses démographiques	Écarts actuariels découlant de changements dans les hypothèses financières	Paiement aux bénéficiaires	Effet des variations de change	Autres (regroupements d'entreprise, liquidation)	31.12.2015
Engagements	1 538	26	70	0	0	2	- 89	- 62	0	10	1497
Contrat d'assurance hors groupe et actifs gérés en externe	462	9	0	0	7	0	- 1	- 8	0	2	472
Provision	**1 076**	**17**	**70**	**0**	**- 7**	**2**	**- 88**	**- 54**	**0**	**8**	**1 025**

Une variation de plus/moins 50 points de base du taux d'actualisation conduirait respectivement à une baisse de 103 M€ / une augmentation de 116 M€ de l'engagement.

Variations de la juste valeur des actifs du régime	31.12.2015	Effet de l'actualisation	Rendement des actifs du régime au-delà du produit d'intérêt	Cotisations au régime	Paiement aux bénéficiaires	Effet des variations de change	Autres (regroupements d'entreprise, liquidation)	31.12.2016
Juste valeur des actifs du régime	1 036	7	39	49	- 43	0	16	1 105

Variations de la juste valeur des actifs du régime	31.12.2014	Effet de l'actualisation	Rendement des actifs du régime au-delà du produit d'intérêt	Cotisations au régime	Paiement aux bénéficiaires	Effet des variations de change	Autres (regroupements d'entreprise, liquidation)	31.12.2015
Juste valeur des actifs du régime	1 053	14	- 3	10	- 38	0	0	1 036

	31.12.2016			
Détails de la juste valeur des actifs du régime	Titres de dettes	Instruments de capitaux propres	Immobilier	Autres
Actifs cotés sur un marché actif	73 %	20 %	0 %	1 %
Actifs non cotés sur un marché actif	1 %	0 %	2 %	3 %
Total	**74 %**	**20 %**	**2 %**	**4 %**

	31.12.2015			
Détails de la juste valeur des actifs du régime	Titres de dettes	Instruments de capitaux propres	Immobilier	Autres
Actifs cotés sur un marché actif	75 %	20 %	0 %	2 %
Actifs non cotés sur un marché actif	0 %	0 %	2 %	1 %
Total	**75 %**	**20 %**	**2 %**	**3 %**

Engagements de retraite à prestations définies	Duration moyenne*
Indemnités de fin de carrière	16,46

** Hors entités étrangères du groupe CM11.*

20B - PASSIFS ÉVENTUELS

Néant

NOTE 21 - DETTES SUBORDONNÉES

	31.12.2016	31.12.2015
Dettes subordonnées	7 184	5 496
Emprunts participatifs	27	28
Dettes subordonnées à durée indéterminée	1 249	1 523
Autres dettes	0	0
Dettes rattachées	84	66
Total	**8 544**	**7 113**

Principales dettes subordonnées

En M€	Type	Date émission	Montant émission	Montant fin d'exercice	Échéance
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	décembre-11	1 000	992	décembre-18
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	octobre-10	1 000	911	octobre-20
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	mai-14	1 000	995	mai-24
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	septembre-15	1 000	1 000	septembre-25
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	mars-16	1 000	1 000	mars-26
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	novembre-16	700	700	novembre-26
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSSDI	décembre-04	750	730	Indéterminée
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSSDI	février-05	250	250	Indéterminée
Crédit Mutuel Nord Europe	TSR	mars-14	120	120	juin-26
Crédit Mutuel Nord Europe	TSR	décembre-14	55	55	décembre-26
Crédit Mutuel Nord Europe	TSR	décembre-16	300	300	décembre-26
Crédit Mutuel Nord Europe	TSR	décembre-15	50	50	décembre-30
Crédit Mutuel Nord Europe	TSSDI	janvier-04	150	136	Indéterminée
ACMN Vie	TSR	juin-14	150	150	juin-24
Crédit Mutuel Arkea	TSR	septembre-08	300	268	septembre-18
Crédit Mutuel Arkea	TSR	juin-16	500	500	juin-26
Crédit Mutuel Arkea	TSSDI	juillet-04	97	97	Indéterminée

NOTE 22 - RÉSERVES LIÉES AU CAPITAL ET RÉSERVES

22A - CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE (HORS RÉSULTAT ET GAINS ET PERTES LATENTS)

	31.12.2016	31.12.2015
. Capital et réserves liées au capital	10 023	9 903
- Capital	9 992	9 872
- Prime d'émission, apport, fusion, scission, conversion	31	31
. Réserves consolidées	34 390	31 989
- Réserves réglementées	11	11
- Autres réserves (dont effets liés à la première application)	34 251	31 864
- Report à nouveau	128	114
Total	**44 413**	**41 892**

22B - GAINS OU PERTES LATENTS OU DIFFÉRÉS

	31.12.2016	31.12.2015
Gains ou pertes latents ou différés* liés aux :		
- actifs disponibles à la vente	2 226	2 303
- dérivés de couverture (CFH)	- 54	- 65
- Autres	- 298	- 95
Total	**1 874**	**2 143**

* *Soldes net d'IS et après traitement de la comptabilité reflet.*

22 C - ENTITÉS INTÉGRÉES GLOBALEMENT AYANT DES MINORITAIRES SIGNIFICATIFS

31.12.2016	Part des intérêts minoritaires dans les comptes consolidés				Informations financières relatives à l'entité intégrée globalement*			
	Pourcentage d'intérêt	Résultat net revenant aux minoritaires	Montant dans les capitaux propres des intérêts minoritaires	Dividendes versés aux minoritaires	Total bilan	Résultat net	Réserves OCI	PNB
Groupe CIC	1,12 %	13	138	3	269 316	1 361	255	4 985
Groupe Cofidis	45,37 %	80	625	16	12 059	186	- 2	1 211
Targobank Espagne	48,98 %	- 70	92	0	2 511	- 144	0	62

* *Montants avant élimination des comptes et opérations réciproques.*

31.12.2015	Part des intérêts minoritaires dans les comptes consolidés				Informations financières relatives à l'entité intégrée globalement*			
	Pourcentage d'intérêt	Résultat net revenant aux minoritaires	Montant dans les capitaux propres des intérêts minoritaires	Dividendes versés aux minoritaires	Total bilan	Résultat net	Réserves OCI	PNB
Groupe CIC	1,12 %	10	134	3	253 976	1 117	247	4 782
Groupe Cofidis	45,37 %	62	662	27	11 048	147	- 5	1 164

* *Montants avant élimination des comptes et opérations réciproques.*

NOTE 23 - ENGAGEMENTS DONNÉS ET REÇUS

Engagements donnés	31.12.2016	31.12.2015
Engagements de financement		
Engagements en faveur d'établissements de crédit et assimilés	1 464	1 393
Engagements en faveur de la clientèle	70 842	66 757
Engagements de garantie		
Engagements d'ordre d'établissements de crédit et assimilés	2 696	1 550
Engagements d'ordre de la clientèle	19 392	18 677
Engagements sur titres		
Autres engagements donnés	348	997

Engagements reçus	31.12.2016	31.12.2015
Engagements de financement		
Engagements reçus d'établissements de crédit et assimilés	28 374	14 544
Engagements reçus de la clientèle	56	0
Engagements de garantie		
Engagements reçus d'établissements de crédit et assimilés	47 339	41 036
Engagements reçus de la clientèle	51 655	48 848
Engagements sur titres		
Autres engagements reçus	2 288	1 297

Titres et valeurs donnés en pension	31.12.2016	31.12.2015
Actifs donnés en pension	38 146	36 546
Passifs associés	39 107	38 031

Autres actifs donnés en garantie de passif	31.12.2016	31.12.2015
Titres prêtés	270	82
Dépôts de garantie sur opérations de marché	7 117	6 550
Total	**7 387**	**6 632**

Pour son activité de refinancement, le groupe procède à la mise en pension de titres de dettes et/ou de capitaux propres. Elle se traduit par le transfert de la propriété de titres que le bénéficiaire peut à son tour prêter. Les coupons ou dividendes bénéficient à l'emprunteur. Ces opérations sont soumises à appels de marge et le groupe est exposé à la non restitution des titres.
Les autres actifs donnés en garantie de passifs concernent les dérivés pour lesquels sont versés des appels de marge lorsque leur juste valeur est négative. Ces montants comprennent les marges initiales et celles versées ultérieurement.

2. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTAT

NOTE 24 - INTÉRÊTS ET PRODUITS/CHARGES ASSIMILÉS

	31.12.2016		31.12.2015	
	Produits	Charges	Produits	Charges
. Etablissements de crédit & banques centrales	431	- 481	826	- 616
. Clientèle	15 440	- 6 372	15 832	- 6 641
- dont location financement et location simple	3 581	- 3 177	3 381	- 3 003
. Instruments dérivés de couverture	1 978	- 2 528	2 049	- 2 833
. Actifs financiers disponibles à la vente	650		684	
. Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	184		286	
. Dettes représentées par un titre		- 2 383		- 2 475
. Dettes subordonnées		- 20		- 37
Total	**18 683**	**- 11 784**	**19 677**	**- 12 602**
Dont produits et charges d'intérêt calculés au TIE	*16 705*	*- 9 256*	*17 628*	*- 9 769*
Dont intérêts courus sur actifs financiers dépréciés	*298*		*299*	
Dont intérêts sur passifs au cout amorti		*- 9 256*		*- 9 769*

NOTE 25 - COMMISSIONS

	31.12.2016		31.12.2015	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Établissements de crédit	19	- 13	22	- 42
Clientèle	1 869	- 30	1 868	- 30
Titres	939	- 66	973	- 62
dont activités gérées pour compte de tiers	*621*		*610*	
Instruments dérivés	11	- 5	10	- 7
Change	27	- 2	31	- 2
Engagements de financement et de garantie	123	- 10	130	- 9
Prestations de services	2 354	- 1 277	2 242	- 1 244
Total	**5 342**	**- 1 403**	**5 276**	**- 1 396**

NOTE 26 - GAINS NETS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT

	31.12.2016	31.12.2015
Instruments de transaction	526	469
Instruments à la juste valeur sur option	400	187
Inefficacité des couvertures	8	- 6
. Sur couverture de flux de trésorerie (CFH)	0	0
. Sur couverture de juste valeur (FVH)	8	- 6
. Variations de juste valeur des éléments couverts	- 458	- 341
. Variations de juste valeur des éléments de couverture	466	335
Résultat de change	55	91
Total des variations de juste valeur	**989**	**741**
dont estimées à partir d'un modèle de valorisation comprenant des données non observables sur le marché : 177 millions d'euros au 31 décembre 2016.		

NOTE 27 - GAINS OU PERTES NETS SUR ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE

	31.12.2016			
	Dividendes	PV/MV réalisées	Dépréciation	Total
. Effets publics, obligations et autres titres à revenu fixe		235	0	235
. Actions et autres titres à revenu variable	95	- 7	- 12	76
. Titres immobilisés[1]	44	541	- 13	572
. Autres	0	0	0	0
Total	**139**	**769**	**- 25**	**883**

(1) Comprend le résultat de la session des titres VISA.

	31.12.2015			
	Dividendes	PV/MV réalisées	Dépréciation	Total
. Effets publics, obligations et autres titres à revenu fixe		225	0	225
. Actions et autres titres à revenu variable	69	118	15	202
. Titres immobilisés	41	- 58	90	73
. Autres	0	- 1	0	- 1
Total	**110**	**284**	**105**	**499**

NOTE 28 - PRODUITS ET CHARGES DES AUTRES ACTIVITÉS

	31.12.2016	31.12.2015
Produits des autres activités		
. Contrats d'assurance	20 990	21 619
. Immeubles de placement :	8	15
- reprises de provisions/amortissements	4	4
- plus values de cession	4	11
. Charges refacturées	100	103
. Autres produits	2 250	2 105
Sous-total	**23 348**	**23 842**
Charges des autres activités		
. Contrats d'assurance	- 17 874	- 18 495
. Immeubles de placement :	- 71	- 76
- dotations aux provisions/amortissements	- 67	- 68
- moins values de cession	- 4	- 8
. Autres charges	- 1 289	- 1 148
Sous-total	**- 19 234**	**- 19 719**
Total net des autres produits et charges	**4 114**	**4 123**

Produits nets des activités d'assurance

	31.12.2016	31.12.2015
Primes acquises	15 969	16 114
Charges des prestations	- 8 368	- 8 802
Variations des provisions	- 3 962	- 3 936
Autres charges et produits techniques et non techniques	- 4 665	- 4 608
Produits nets des placements	4 142	4 356
Total	**3 116**	**3 124**

NOTE 29 - FRAIS GÉNÉRAUX

	31.12.2016	31.12.2015
Charges de personnel	- 6 184	- 6 098
Autres charges	- 4 491	- 4 213
Total	**- 10 675**	**- 10 311**

29A - CHARGES DE PERSONNEL

	31.12.2016	31.12.2015
Salaires et traitements	- 3 833	- 3 766
Charges sociales	- 1 521	- 1 481
Avantages du personnel à court terme	- 2	- 2
Intéressement et participation des salariés	- 390	- 383
Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations	- 436	- 465
Autres	- 2	- 1
Total	**- 6 184**	**- 6 098**

Effectifs moyens

	31.12.2016	31.12.2015
Techniciens de la banque	48 623	47 442
Cadres	33 034	31 358
Total	**81 657**	**78 800**
Dont France	67 187	65 828
Dont étranger	14 470	12 972

29B - AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

	31.12.2016	31.12.2015
Impôts et taxes	- 552	- 463
Services extérieurs	- 3 049	- 2 903
Autres charges diverses	- 169	- 155
Total	**- 3 770**	**- 3 521**

29C - DOTATIONS ET REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

	31.12.2016	31.12.2015
Amortissements :	- 626	- 671
- immobilisations corporelles	- 465	- 468
- immobilisations incorporelles	- 161	- 203
Dépréciations :	- 95	- 21
- immobilisations corporelles	0	2
- immobilisations incorporelles	- 95	- 23
Total	**- 721**	**- 692**

NOTE 30 - COÛT DU RISQUE

31.12.2016	Dotations	Reprises	Créances irrécouvrables couvertes	Créances irrécouvrables non couvertes	Recouvrement sur créances apurées	TOTAL
Établissements de crédit	0	9	0	- 1	0	8
Clientèle	- 1 821	1 956	- 915	- 322	165	- 937
. Location financement	- 29	28	- 11	- 5	0	- 17
. Autres - clientèle	- 1 792	1 928	- 904	- 317	165	- 920
Sous total	**- 1 821**	**1 965**	**- 915**	**- 323**	**165**	**- 929**
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	0	0	0	0	0	0
Actifs financiers disponibles à la vente	- 3	4	- 4	- 16	17	- 2
Autres	- 89	91	- 6	- 2	0	- 6
Total	**- 1 913**	**2 060**	**- 925**	**- 341**	**182**	**- 937**

31.12.2015	Dotations	Reprises	Créances irrécouvrables couvertes	Créances irrécouvrables non couvertes	Recouvrement sur créances apurées	TOTAL
Établissements de crédit	0	30	- 2	- 2	0	26
Clientèle	- 1 860	1 940	- 871	- 348	174	- 965
. Location financement	- 23	18	- 7	- 5	1	- 16
. Autres - clientèle	- 1 837	1 922	- 864	- 343	173	- 949
Sous total	**- 1 860**	**1 970**	**- 873**	**- 350**	**174**	**- 939**
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	0	5	0	0	0	5
Actifs financiers disponibles à la vente	- 3	33	- 34	- 23	1	- 26
Autres	- 99	87	- 3	- 1	0	- 16
Total	**- 1 962**	**2 095**	**- 910**	**- 374**	**175**	**- 976**

NOTE 31 - GAINS OU PERTES SUR AUTRES ACTIFS

	31.12.2016	31.12.2015
Immobilisations corporelles et incorporelles	13	- 5
. Moins-values de cession	- 17	- 30
. Plus-values de cession	30	25
Gains ou pertes nets sur titres consolidés	30	- 9
Total	**43**	**- 14**

NOTE 32 - VARIATIONS DE VALEUR DES ÉCARTS D'ACQUISITION

	31.12.2016	31.12.2015
Dépréciation des écarts d'acquisition	- 187	- 90
Ecart d'acquisition négatif passé en résultat	0	0
Total	**- 187**	**- 90**

NOTE 33 - IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Décomposition de la charge d'impôt

	31.12.2016	31.12.2015
Charge d'impôt exigible	- 1 746	- 1 828
Charge d'impôt différé	54	- 4
Ajustements au titre des exercices antérieurs	- 3	- 9
Total	**- 1 695**	**- 1 841**

Rapprochement entre la charge d'impôt comptabilisée et la charge d'impôt théorique

	31.12.2016	31.12.2015
Taux d'impôt théorique	34,43 %	38,00 %
Impact des régimes spécifiques des SCR et SICOMI	- 1,03 %	- 0,87 %
Impact du taux réduit sur les plus values à long terme	- 3,26 %	- 0,30 %
Impact des taux d'imposition spécifiques des entités étrangères	0,55 %	- 0,79 %
Impact du *carry back*	- 0,22 %	0,16 %
Décalages permanents	1,66 %	0,37 %
Autres	1,32 %	0,79 %
Taux d'impôt effectif	**33,45 %**	**37,36 %**
Résultat taxable	5 068	4 927
Charge d'impôt	**- 1 695**	**- 1 841**

3. NOTES RELATIVES À L'ÉTAT DU RÉSULTAT NET ET DES GAINS ET PERTES DIRECTEMENT COMPTABILISÉS EN CAPITAUX PROPRES

NOTE 34 - RECYCLAGE DE GAINS ET PERTES DIRECTEMENT COMPTABILISÉS EN CAPITAUX PROPRES

	31.12.2016 Mouvements	31.12.2015 Mouvements
Écarts de conversion		
Reclassement vers le résultat	0	0
Autres mouvements	- 65	79
Sous-total	***- 65***	***79***
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente		
Reclassement vers le résultat	- 262	- 84
Autres mouvements	186	265
Sous-total	***- 76***	***181***
Réévaluation des instruments dérivés de couverture		
Reclassement vers le résultat	0	1
Autres mouvements	11	16
Sous-total	***11***	***17***
Réévaluation des immobilisations	0	0
Ecarts actuariels sur les régimes à prestations définies	- 138	63
Quote-part des gains ou pertes latents ou différés sur entreprises MEE	- 1	8
Total	**- 269**	**348**

NOTE 35 - IMPÔT RELATIF À CHAQUE COMPOSANTE DE GAINS ET PERTES DIRECTEMENT COMPTABILISÉS EN CAPITAUX PROPRES

	31.12.2016			31.12.2015		
	Valeur brute	Impôt	Valeur nette	Valeur brute	Impôt	Valeur nette
Écarts de conversion	- 65	0	- 65	79	0	79
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente	- 116	40	- 76	276	- 95	181
Réévaluation des instruments dérivés de couverture	17	- 6	11	26	- 9	17
Réévaluation des immobilisations	0	0	0	0	0	0
Ecarts actuariels sur les régimes à prestations définies	- 206	68	- 138	99	- 36	63
Quote-part des gains ou pertes latents ou différés sur entreprises MEE	- 1	0	- 1	8	0	8
Total des variations des gains et pertes comptabilisées directement en capitaux propres	**- 371**	**102**	**- 269**	**488**	**- 140**	**348**

4. NOTE RELATIVE AUX INFORMATIONS SUR LES ENTITÉS STRUCTURÉES NON CONSOLIDÉES

Une **entité structurée** est une entité qui a été conçue de telle manière que les droits de vote ou droits similaires ne constituent pas le facteur déterminant pour établir qui contrôle l'entité ; c'est notamment le cas lorsque les droits de vote concernent uniquement des tâches administratives et que les activités pertinentes sont dirigées au moyen d'accords contractuels.

Le groupe est en relation avec des entités structurées non consolidées dans le cadre de ses activités, et pour répondre aux besoins de ses clients.

Les principales catégories d'entités structurées sponsorisées non consolidées sont les suivantes :
- des véhicules de titrisation (SPV) pour des montants limités ;
- des financements d'actifs : le groupe octroie des prêts à des entités structurées dont le seul objet est la détention des actifs afin d'être mis en location, les loyers reçus permettant à l'entité structurée le remboursement de ses emprunts. Ces entités sont dissoutes à l'issue de l'opération de financement. Le groupe est généralement le seul actionnaire.

Pour ces deux catégories, l'exposition maximale aux pertes sur les entités structurées correspond à la valeur comptable de l'actif financé de l'entité structurée.

- des organismes de placement collectif ou fonds : le groupe intervient comme gestionnaire et dépositaire. Il propose à sa clientèle des fonds dans lesquels il n'a pas vocation à investir. Le groupe commercialise et gère ces fonds, dédiés ou publics, et pour celà est rémunéré par des commissions.

Un intérêt dans une entité structurée non consolidée est un lien contractuel ou non qui expose le groupe à la variabilité des rendements associés à la performance de l'entité.
Le risque du groupe est essentiellement un risque opérationnel de manquement à son mandat de gestion ou de dépositaire et, le cas échéant, il est également exposé au risque à hauteur des sommes investies.

Aucun soutien financier n'a été accordé aux entités structurées du groupe sur l'exercice.

Les principales catégories d'entités structurées sponsorisées non consolidées par le groupe sont détaillées dans le tableau ci-dessous.

31.12.2016	Véhicules de titrisation (SPV)	Gestion d'actifs (OPCVM/SCPI) (*)	Autres entités structurées (**)
Total bilan	118	10 727	2 094
Valeur comptable des actifs financiers (1)	33	5 575	782

(1) Valeur comptable des actifs que l'entité qui publie comptabilise vis-à-vis de ces entités structurées
(*) Il s'agit principalement d'OPCVM dont le groupe assure la gestion.
(**) Les autres entités structurées correspondent à des entités de financement d'actifs.

5. INFORMATION SECTORIELLE

Répartition du bilan par activités

En M€	Banque de détail	Assurance	Banque grandes entreprises / Banque d'investissement	Gestion d'actifs/ Banque privée	Autres	Total	Interactivité	Total
2016	950 280	176 477	163 047	31 187	21 384	1 342 375	- 548 853	793 522
Total bilan	**70,8 %**	**13,1 %**	**12,1 %**	**2,3 %**	**1,6 %**	**100 %**		
2015	910 938	164 468	115 856	28 174	57 169	1 276 605	- 536 796	739 809
Total bilan	**71,4 %**	**12,9 %**	**9,1 %**	**2,2 %**	**4,5 %**	**100 %**		

Répartition du compte de résultat par activités

31.12.2016	Banque de détail	Assurance	Banque grandes entreprises / Banque d'investissement	Gestion d'actifs/ Banque privée	Autres	Inter activités	Total
Produit net bancaire	12 370	2 047	1 092	769	1 393	- 847	16 824
Frais généraux	- 8 398	- 664	- 383	- 559	- 1 518	847	- 10 675
Résultat brut d'exploitation	**3 972**	**1 383**	**709**	**210**	**- 125**	**0**	**6 149**
Coût du risque	- 913	0	- 15	- 4	- 5		- 937
Gains sur autres actifs [1]	- 43	35	0	21	- 296		- 283
Résultat avant impôts	**3 016**	**1 418**	**694**	**227**	**- 426**		**4 929**
Impôt sur les sociétés	- 1 114	- 440	- 174	- 79	156		- 1 651
Résultat net comptable	**1 902**	**978**	**520**	**148**	**- 270**		**3 278**
Intérêts minoritaires	19	2	5	7	- 8		25
Résultat net part du groupe	**1 883**	**976**	**515**	**141**	**- 262**		**3 253**

(1) y compris résultat net des entités mises en équivalence et les pertes de valeur sur écarts d'acquisition.

31.12.2015	Banque de détail	Assurance	Banque grandes entreprises / Banque d'investissement	Gestion d'actifs/ Banque privée	Autres	Inter activités	Total
Produit net bancaire	12 283	2 077	1 065	757	917	- 781	16 318
Frais généraux	- 8 131	- 639	- 335	- 551	- 1 436	781	- 10 311
Résultat brut d'exploitation	**4 152**	**1 438**	**730**	**206**	**- 519**	**0**	**6 007**
Coût du risque	- 959	0	- 20	9	- 6		- 976
Gains sur autres actifs [1]	67	19	0	3	- 161		- 72
Résultat avant impôts	**3 260**	**1 457**	**710**	**218**	**- 686**		**4 959**
Impôt sur les sociétés	- 1 129	- 515	- 226	- 91	97		- 1 864
Résultat net comptable	**2 131**	**942**	**484**	**127**	**- 589**		**3 095**
Intérêts minoritaires	76	2	3	4	- 10		75
Résultat net part du groupe	**2 055**	**940**	**481**	**123**	**- 579**		**3 020**

(1) y compris résultat net des entités mises en équivalence et les pertes de valeur sur écarts d'acquisition.

Répartition du bilan par zones géographiques

ACTIF	31.12.2016				31.12.2015			
	France	Europe hors France	Autres pays	Total	France	Europe hors France	Autres pays	Total
Caisses, Banques centrales	58 946	6 596	2 483	68 025	6 111	4 310	3 336	13 757
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	56 469	1 633	840	58 942	51 730	1 469	670	53 869
Instruments dérivés de couverture	5 103	7	5	5 115	5 200	5	1	5 206
Actifs financiers disponible à la vente	141 593	8 662	3 393	153 648	144 897	6 707	2 414	154 018
Prêts et créances sur les établissements de crédit	39 985	2 270	825	43 080	72 344	1 790	1 156	75 290
Prêts et créances sur la clientèle	368 413	38 968	7 671	415 052	348 982	31 123	5 857	385 962
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	12 800	47	1	12 848	14 736	66	0	14 802
Participations dans les entreprises MEE	671	459	646	1 776	1 016	669	614	2 299

PASSIF	31.12.2016				31.12.2015			
	France	Europe hors France	Autres pays	Total	France	Europe hors France	Autres pays	Total
Banques centrales	0	0	0	0	0	0	0	0
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	12 210	281	214	12 705	13 635	426	116	14 177
Instruments dérivés de couverture	5 437	173	9	5 619	6 231	193	10	6 434
Dettes envers les établissements de crédit	53 927	(5 539)	7 279	55 667	40 990	1 515	5 644	48 149
Dettes envers la clientèle	307 603	49 244	1 348	358 195	291 259	36 685	863	328 807
Dettes représentées par un titre	122 814	3 288	5 576	131 678	118 098	1 924	6 087	126 109

Répartition du compte de résultat par zones géographiques

	31.12.2016				31.12.2015			
	France	Europe hors France	Autres pays	Total	France	Europe hors France	Autres pays	Total
Produit net bancaire	13 828	2 783	213	16 824	13 535	2 574	209	16 318
Frais généraux	- 8 639	- 1 916	- 120	- 10 675	- 8 445	- 1 759	- 107	- 10 311
Résultat brut d'exploitation	5 189	867	93	6 149	5 090	815	102	6 007
Coût du risque	- 599	- 331	- 7	- 937	- 766	- 189	- 21	- 976
Gains sur autres actifs*	- 270	- 111	98	- 283	- 170	17	81	- 72
Résultat avant impôts	4 320	425	184	4 929	4 154	643	162	4 959
Résultat net global	2 903	213	162	3 278	2 553	442	100	3 095
Résultat net part du groupe	**2 870**	**226**	**157**	**3 253**	**2 520**	**388**	**112**	**3 020**

** y compris résultat net des entités mises en équivalence et pertes de valeur sur écarts d'acquisition.*

6. AUTRES INFORMATIONS

NOTE I.1 - HIÉRARCHIE DE JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS ÉVALUÉS AU COÛT AMORTI OU AU COÛT AU BILAN

Les justes valeurs présentées sont une estimation à partir des paramètres observables au 31 décembre 2016. Elles sont issues d'un calcul d'actualisation des flux futurs estimés à partir d'une courbe de taux qui comprend le coût de signature inhérent au débiteur.
Les instruments financiers présentés dans cette information sont les prêts et emprunts. Ils ne reprennent pas les éléments non monétaires (actions), les comptes de fournisseurs et les comptes d'autres actifs, des autres passifs et les comptes de régularisation. Les instruments non financiers ne sont pas concernés par cette information.
La juste valeur des instruments financiers exigibles à vue et les contrats d'épargne réglementée de la clientèle est la valeur exigible par le client, c'est à dire sa valeur comptable.

Certaines entités du groupe peuvent également appliquer des hypothèses : la valeur de marché est la valeur comptable pour les contrats dont les conditions se réfèrent à un taux variable, ou dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an.
Nous attirons l'attention sur le fait que hormis les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance, les instruments financiers comptabilisés au coût amorti ne sont pas cessibles ou ne font pas dans la pratique l'objet de cession avant leur échéance. De ce fait, les plus values ou les moins values ne seront pas constatées.
Si toutefois, les instruments financiers comptabilisés au coût amorti devaient faire l'objet d'une cession, le prix de cette cession pourrait différer significativement de la juste valeur calculée au 31 décembre.

	31.12.2016					
	Valeur de marché	Valeur au bilan	Plus ou moins values latentes	Niveau 1 de hiérarchie	Niveau 2 de hiérarchie	Niveau 3 de hiérarchie
Actifs	**494 621**	**470 980**	**23 641**	**13 318**	**53 766**	**427 537**
Prêts et créances sur établissements de crédit	42 550	43 080	- 530	44	42 505	1
- Titres de dettes	489	489	0	44	444	1
- Prêts et avances	42 061	42 591	- 530	0	42 061	0
Prêts et créances à la clientèle	437 464	415 052	22 412	91	9 837	427 536
- Titres de dettes	339	340	- 1	91	14	234
- Prêts et avances	437 125	414 712	22 413	0	9 823	427 302
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	14 607	12 848	1 759	13 183	1 424	0
Passifs	**565 264**	**554 084**	**- 11 180**	**965**	**334 949**	**229 350**
Dettes envers les établissements de crédit	56 956	55 667	- 1 289	0	56 956	0
Dettes envers la clientèle	361 026	358 195	- 2 831	0	131 676	229 350
Dettes représentées par un titre	138 166	131 678	- 6 488	0	138 166	0
Dettes subordonnées	9 116	8 544	- 572	965	8 151	0

- Niveau 1 : cours coté sur un marché actif.
- Niveau 2 : cours de marchés actifs pour des instruments semblables et techniques de valorisation dont toutes les données importantes sont fondées sur des informations de marché observables,
- Niveau 3 : valorisation sur la base de modèles internes contenant des données non observables significatives.

	31.12.2015					
	Valeur de marché	Valeur au bilan	Plus ou moins values latentes	Niveau 1 de hiérarchie	Niveau 2 de hiérarchie	Niveau 3 de hiérarchie
Actifs	**495 375**	**476 054**	**19 321**	**14 399**	**87 782**	**393 194**
Prêts et créances sur établissements de crédit	73 277	75 290	- 2 013	269	72 999	9
- Titres de dettes	947	945	2	269	669	9
- Prêts et avances	72 330	74 345	- 2 015	0	72 330	0
Prêts et créances à la clientèle	405 568	385 962	19 606	146	12 237	393 185
- Titres de dettes	422	426	- 4	146	43	233
- Prêts et avances	405 146	385 536	19 610	0	12 194	392 952
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	16 530	14 802	1 728	13 984	2 546	0
Passifs	**520 846**	**510 178**	**- 10 668**	**668**	**307 353**	**212 825**
Dettes envers les établissements de crédit	49 062	48 149	- 913	0	49 062	0
Dettes envers la clientèle	329 149	328 807	- 342	0	116 324	212 825
Dettes représentées par un titre	134 914	126 109	- 8 805	0	134 914	0
Dettes subordonnées	7 721	7 113	- 608	668	7 053	0

NOTE I.2 - DIVIDENDES

L'entité consolidante a prévu de verser 139 millions d'euros hors groupe Crédit Mutuel.

NOTE I.3 - INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIÉES

	31.12.2016 Entités consolidées par mise en équivalence	31.12.2015 Entités consolidées par mise en équivalence
Actifs		
Prêts et créances sur établissements de crédit	759	795
dont comptes ordinaires	-	*85*
Prêts et créances à la clientèle	4	-
Actifs à la juste valeur par résultat	-	-
Actifs disponibles à la vente	52	52
Actifs détenus jusqu'à l'échéance	-	-
Instruments dérivés de couverture	-	-
Actifs divers	40	31
Passifs		
Dettes envers les établissements de crédit	-	55
dont comptes ordinaires	-	*55*
Instruments dérivés de couverture	-	-
Passifs à la juste valeur par résultat	-	-
Dettes envers la clientèle	51	29
Dettes représentées par un titre	-	-
Dettes subordonnées	-	-
Intérêts reçus	9	9
Intérêts versés	-	-
Commissions reçues	7	6
Commissions versées	- 20	- 18
Gains ou pertes nets sur actifs financiers DALV et JVR	44	36
Autres produits et charges	9	8
PNB	**49**	**41**
Frais généraux	**9**	**4**
Engagements de financement donnés	390	410
Engagements de garantie donnés	-	13
Engagements de financement reçus	-	-
Engagements de garanties reçus	-	-

NOTE I.4 - RÉMUNÉRATIONS DES DIRIGEANTS

En milliers d'euros	Salaire Part fixe	Salaire Part variable	Réintégration sociale	Avantages en nature	Total
Principaux dirigeants*	1 367	-	16	18	1 401
Rappel 2015	1 350	-	8	5	1 363

** Président, Directeur général, Directeur général adjoint (à compter du 21 mars 2016).*

NOTE I.5 - PAIEMENTS FONDÉS EN ACTIONS

La norme IFRS 2 traite des transactions dont les paiements sont fondés sur des actions, notamment vis à vis de membres du personnel en contrepartie des services rendus. Sont exclues du champ d'application, les transactions par lesquelles l'entreprise acquiert des biens représentatifs d'actifs nets lors de regroupements d'entreprises, couvertes par la norme IFRS 3 ainsi que certaines transactions couvertes par les normes IAS 32 et IAS 39 relatives aux instruments financiers (contrats d'achat et de vente d'actifs non financiers)

La norme IFRS 2 définit trois catégories de transactions dont le paiement est fondé sur des actions :
- les transactions réglées en instruments de capitaux propres de l'entité (comme par exemple des actions ou des options sur actions) ;
- les transactions réglées en trésorerie par lesquelles l'entité acquiert des biens ou services en encourant un passif représentant l'obligation de transférer de la trésorerie ou d'autres actifs au fournisseur de ces biens ou services, à hauteur de montants basés sur le prix (ou la valeur) des actions de l'entité ou de tout autre instrument de capitaux propres ; et
- les transactions réglées, soit en instruments de capitaux propres, soit en trésorerie, le choix étant laissé, selon les accords, à l'entité ou au fournisseur de biens ou de services.

Le groupe est concerné principalement par les transactions dont le dénouement se fait en trésorerie. Pour ces transactions, la juste valeur du passif, évaluée initialement à la date d'attribution, doit être réévaluée à chaque date de clôture et jusqu'à la date de règlement du passif. Les variations de juste valeur sont à comptabiliser en charges ou en produits, au compte de résultat et ce tant que la dette n'est pas réglée.
Pour les transactions réglées en capitaux propres, une charge est comptabilisée en contrepartie des capitaux propres. Cette charge est étalée sur la période d'acquisition des droits.

AU 31.12.2016	Plan 1	Plan 2	Plan 3	Plan 4	Plan 5	Plan 6	Plan 7	Plan 8	Plan 9	Plan 10
Nature des plans	*Cash settled*	*Cash settled*	*Cash settled*	*Equity settled*	*Cash settled*	*Cash settled*	*Cash settled*	*Cash settled*	*Cash settled*	*Cash settled*
Date d'attribution	15/10/2015	18/09/2015	01/04/2014	03/09/2013	30/06/2015	14/02/2012	15/04/2013	01/04/2014	16/09/2015	16/09/2016
Période d'exercice	T1 2018 /T1 2020	S1 2019	Du T4 2016 au T3 2017	03/09/2016	T4 2020	Minimum 2 ans à l'issue de la période d'acquisition de 2 ans				
Impact résultat 2016	- 3,1	- 2,1	- 1,2	0,0	- 1,4	- 0,1	- 0,1	- 0,5	- 3,8	- 0,6
Dettes au bilan	11,9	4,8	3,3		19,5	3,5	3,2	5,0	4,6	0,6

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

GROUPE CRÉDIT MUTUEL
Exercice clos le 31 décembre 2016

MAZARS
Tour Exaltis
61, rue Henri Regnault - 92400 Courbevoie
S.A. au capital de € 8 320 000
Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie régionale de Versailles

ERNST & YOUNG ET AUTRES
1/2, place des Saisons
92400 Courbevoie – Paris – La Défense 1
S.A.S. à capital variable
Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie régionale de Versailles

Aux membres,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016, sur :

- le contrôle des comptes consolidés du groupe Crédit Mutuel, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I – Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes.

Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II – Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Votre groupe utilise des modèles internes et des méthodologies pour la valorisation des instruments financiers qui ne sont pas traités sur des marchés actifs, ainsi que pour la constitution de certaines provisions tel que cela est décrit dans la note 1-3 « Principes et méthodes comptables » de l'annexe. Nous avons examiné le dispositif de contrôle de ces modèles et des méthodologies, des paramètres utilisés et du recensement des instruments financiers auxquels ils s'appliquent.
- Votre groupe comptabilise des dépréciations sur des actifs disponibles à la vente lorsqu'il existe une indication objective de baisse prolongée ou significative de la valeur de ces actifs (note 1-3 « Principes et méthodes comptables » et note I I-5a de l'annexe). Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif à l'identification d'indices de perte de valeur, la valorisation des lignes les plus significatives, ainsi que les estimations ayant conduit, le cas échéant, à la couverture des pertes de valeur par des dépréciations.
- Votre groupe comptabilise des dépréciations et des provisions pour couvrir les risques de crédit et de contrepartie inhérents à ses activités (note 1-3 « Principes et méthodes comptables » et notes Ii-Ia, Ii-Sa, 11-9, 11-10, Il-20a et 11-30 de l'annexe). Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au suivi des risques de crédit et de contrepartie, aux méthodologies de dépréciation, et à la couverture des pertes de valeur par des dépréciations individuelles et collectives.
- Votre groupe a procédé à des tests de dépréciation de valeur des écarts d'acquisition et des participations détenues qui ont conduit, le cas échéant, à la constatation de dépréciations au titre de cet exercice (note 1-2 « Principes et méthodes de consolidation » et notes Il-15a, 11-18 et 11-32 de l'annexe). Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests, les principales hypothèses et paramètres utilisés, ainsi que les estimations qui en résultent et ayant conduit, le cas échéant, à des dépréciations.
- Votre groupe constitue des provisions pour couvrir les engagements sociaux (note 1-3 « Principes et méthodes comptables » et note Il-20a de l'annexe). Nous avons examiné la méthodologie d'évaluation de ces engagements, ainsi que les principales hypothèses et les modalités de calcul retenues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Courbevoie et Paris-La Défense, le 9 mai 2017

Les commissaires aux comptes

MAZARS
Pierre Masieri

ERNST & YOUNG ET AUTRES
Olivier Durand

Avec Ecofolio
tous les papiers
se recyclent.

Confédération Nationale du Crédit Mutuel
88- 90, rue Cardinet - 75847 Paris Cedex 17
Tél. : 01 53 48 87 94
www.creditmutuel.com
Communication institutionnelle

Photos : Crédit Mutuel - Getty Images